

CONDUIRE LES GRANDES TRANSITIONS :
7 QUESTIONS POUR COMPRENDRE LA
CONDUITE DES GRANDES TRANSITIONS

FINANCE :
TURGOT : CHRONIQUE DES
FINANCES PUBLIQUES

LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°30 - JANVIER 2024

**GRAND
ENTRETIEN**
MARTINE
VASSAL

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

“J’AI TOUJOURS
ÉTÉ COMBATIVE
ET DÉTERMINÉE”

**JOURNAL DES
DÉPARTEMENTS :**
UNE ANNÉE
PLEINE DE DÉFIS !



 GROUPE
DELBO PRESSE

PODCAST ILS FONT BOUGER LA FRANCE



RDV TOUS LES
DIMANCHES À 17H00

EDITO

Le dossier spécial de ce mois concerne le département des Bouches-du-Rhône.

Nous tenons à remercier chaleureusement la Présidente, Martine Vassal, et toutes les équipes du Conseil départemental qui font preuve d'un professionnalisme et d'une efficacité remarquables.

Dossier intéressant car la vocation de Le Journal des Départements consiste à montrer les bonnes pratiques reproductibles dans d'autres Départements. Une démarche beaucoup plus riche que bien des benchmarks de cabinets de consulting. Vous trouverez dans ce numéro les pratiques innovantes développées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Il suffit d'aborder la lecture de Le Journal des Départements avec l'esprit ouvert, regarder les initiatives, prendre contact si nécessaire pour mieux connaître l'expérience d'une autre collectivité.

Ce mois-ci nous inaugurons une nouvelle rubrique avec l'interview d'un directeur de cabinet. Mieux connaître, ces hommes de l'ombre qui œuvrent, à côté des Directeurs Généraux de Services pour le bon fonctionnement des Conseils départementaux, conseillent et protègent le Président.

La grogne à l'encontre de l'État se manifeste lors du vote des budgets. Les élus critiquent la situation financière devant laquelle ils se retrouvent avec une diminution des recettes et une augmentation des dépenses liées souvent à l'État.

Devant les incertitudes, certains Départements ont décidé de repousser le vote de leur budget.



Plusieurs Départements, face à l'accroissement des coûts liés à l'augmentation du nombre de Mineurs Non accompagnés, ont décidé de ne plus accepter de nouveaux MNA, et cela en contradiction avec la loi.

Cette attitude de désobéissance se retrouve dans les réactions après le vote de la loi sur l'immigration où les 32 départements de gauche ont indiqué qu'ils n'appliqueront pas le durcissement des conditions de versement de l'allocation personnalisée d'autonomie prévu dans la loi.

Le texte prévoit en effet que cette aide, destinée aux personnes de plus 60 ans en perte d'autonomie, soit soumise à une présence en France depuis au moins cinq ans pour les ressortissants étrangers sans-emploi ; trente mois d'activité s'ils travaillent.

Ces positions posent une vraie question juridique. Est-il possible pour une collectivité de refuser d'appliquer la loi ?

Bernard de Froment y consacre sa rubrique : « Désobéissance civile et démocratie. Quand les Présidents de département jouent avec le feu. »

L'institut de sondages Quorum, avec lequel Le Journal des Départements travaille, continue à apporter des informations très intéressantes sur la façon dont l'action de nos collectivités est ressentie par les habitants. Plusieurs Départements ont mené ces études essentielles pour adapter leurs politiques et rendre le meilleur service au public.

L'année dernière nous organisons, avec le Conseil départemental du Rhône une journée de réflexion sur les transitions climatiques, écologiques et numérique. Ainsi que les évolutions en matière d'aménagement et de mobilités.

Cette année, Le Journal des Départements organise en partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la ville de Vendôme un après-midi de travail sur l'accès aux soins et la démographie médicale. Elle se déroulera le jeudi 13 juin à Vendôme (42 minutes de train depuis Paris).

Ce sujet fondamental concerne la plupart des départements. Ils se sont emparés de ce sujet avec des politiques différentes qui vont de l'embauche de médecins aux cabines de télémedecines ou aux opérations d'attractivité. Deux tables rondes vont permettre d'aborder ces aspects et donner des exemples reproductibles.

Nous y reviendrons, bien sûr, dans les numéros suivants, mais retenez la date dès maintenant.

Bonne lecture

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Portrait

Martine Vassal 6

Présidente du Conseil départementale des Bouches-du-Rhône



Interview

Martine Vassal 8

Présidente du Conseil départementale des Bouches-du-Rhône

Le PACTE 12

Lutte contre les incendies 14

Histoire des Bouches-du-Rhône 16

Politique

Le futur incertain des départements français 20

Sébastien BOURDIN

Tribune d'Alain Lambert 21

Parole de dir cab 22

Pierre SCHAEGIS



Actualités Politiques 23

Au nom du peuple français 24

Un livre de Cédric Gourin

Actualités Aménagement du Territoire 25

Finance

TURGOT : Chronique des finances publiques 27

Stéphane Sautarel



Actualités Finances 30

Actualités Participation Citoyenne 33

Juridique

Article Froment 34

Actualités Juridiques 35

Mathilde Haas

Solidarité

Billet d'humeur 38

Claude Roméo



Livre blanc sur l'attractivité des métiers du travail social 41

Les flux migratoires internationaux vers les pays de l'OCDE 42

Travail social : la crise d'attractivité impose un engagement d'ampleur pour sauver notre système de solidarité 43

Actualités Solidarités 44

Accès aux soins et démographie médicale 49

Management / Ressources humaines

Actualités Sécurité Civile 52

Actualités Attractivité Territoriale 53

Actualités Environnement et Écologie 55

Actualités Mobilité 57

Conduire les grandes transitions sur les territoires 60

Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

L'invité du mois : Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER)



Introspection du mois : « Esprit d'équipe, es-tu là ? » 64

Jean-Pierre Boisoteau

Nominations 65

Actualités Ressources Humaines 68

L'Oeil de l'expert 69

Marc Thébaud

Actualités Collèges, Jeunesse 72

Communication 75

Cécile Delozier

Comment gérer la critique en tant que personnalité publique ? 76

Matthieu Wildhaber

Histoire contemporaine

Chronique 77

Stéphane Sautarel

Cultures

Actualités culture, sport et tourisme 79

Les choix littéraires 81

Simon Houdebert

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

L'État doit nous en donner davantage pour continuer à assurer ces missions, tout en s'attaquant au problème à la racine.



Martine VASSAL

Présidente du Département des Bouches-du-Rhône

La communication vis-à-vis du grand public et le renforcement de l'ancrage territorial : telles sont les deux grandes transitions auxquelles est confrontée notre organisation.



Jules NYSSSEN

Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

La présentation de soi est donc une chance pour crédibiliser et légitimer son ambition politique



Cécile DELOZIER

Communicante

Une autre loi du marketing paraît alors incontournable, celle du « sacrifice », ou « pour gagner, il faut se fixer des limites ».



Marc THÉBAULT

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication

Le Journal des Départements

est une Marque du Groupe Delbo Presse SAS au capital de 40000,00€

SIÈGE SOCIAL

331 rue d'Alsace,
45160 Olivet
France

Président du Groupe

Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef

Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris

46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.

Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536

Dépôt Légal 01-2024

CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département des Bouches-du-Rhône

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro

Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Marie José-Maurin, Christophe de Balorre, Bernard de Froment, Héléne Guillet, William Chancerelle.

IMPRESSIION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.



Portrait

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-
Marseille-Provence

À jamais la première ! Ce refrain bien connu du côté du stade Vélodrome, Martine Vassal peut le faire sien, puisqu'elle restera la première femme Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une femme de tête et de convictions qui a su s'imposer dans le monde très masculin de la politique.

Le début de l'histoire, pourtant, ne s'est pas écrit dans les bureaux de vote ou sur le Vieux-Port, mais au bruit des machines textiles de l'usine fondée par son père dans les années 1960. Cette entreprise spécialisée dans les vêtements militaires, elle l'a connue enfant, avant d'en prendre la tête. Déjà, treize années en tant que cheffe d'une entreprise de 250 salariés. Treize années pour se forger un caractère et un nom.

Le tournant des années 2000 sonne le glas de beaucoup d'industries françaises. L'entreprise familiale ne résiste pas à la fin du service militaire, à la crise... et au passage aux 35 heures. Cette fin de chapitre coïncide avec l'entrée de Martine Vassal en politique. N'ayant pas le caractère à s'apitoyer et à regarder en arrière, elle choisit de s'engager, comme une manière d'affirmer des convictions politiques acquises jeune, et de partager son expérience de cheffe d'entreprise. Ses figures tutélaires : Simone Veil et Jean-Claude Gaudin. L'une sera son inspiration, l'autre son guide.

Adjointe au maire Jean-Claude Gaudin à Marseille, de 2001 à 2015, elle fait ses armes et découvre un échelon de proximité dans lequel elle s'épanouit. Parallèlement, elle est élue conseillère générale des Bouches-du-Rhône et devient en 2008, présidente du Groupe d'opposition (UMP-UDI). Secrétaire départementale adjointe de l'UMP des Bouches-du-Rhône puis secrétaire nationale de l'UMP en 2013, Martine Vassal fait désormais partie des voix de la droite qui comptent, à l'échelon départemental et national.

Cette position de leader de la droite dans les Bouches-du-Rhône trouve son aboutissement le 2 avril 2015 lorsqu'elle est élue Présidente du Conseil départemental et que son camp remporte la majorité absolue.

Première femme à être élue à cette fonction, elle entend défendre ses convictions, notamment en matière d'insertion et d'égalité, avec pour credo le pragmatisme. C'est ainsi que sont nées les quarante-trois « Maisons du Bel-âge » visant à lutter contre l'isolement et à accompagner les seniors dans leurs démarches administratives. C'est aussi le sens de la « Maison départementale de lutte contre les discriminations » ouverte en 2020, ou de la Carte « C Jeune », offrant 150 euros à chaque collégien du département.

Élue première Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en septembre 2018, Martine Vassal continue à tracer son sillon, en préservant avant tout l'équilibre territorial entre la seconde métropole de France et un département comptant une importante part rurale. Loin de les opposer, la double Présidente veut créer la complémentarité entre ses deux collectivités et favoriser ainsi les investissements structurants. Pour cela, elle n'hésite pas à casser les codes et à intervenir là où on ne l'attend pas. C'est ainsi qu'elle vient d'ouvrir, début décembre, la porte à un éventuel investissement de 200 millions d'euros du Département pour la ville de Marseille, « sur la base de projets », précise-t-elle. Une manière d'affirmer sa singularité, sa vision de l'action publique, et de poursuivre un parcours fait de pragmatisme, de choix affirmés et d'un caractère bien trempé.

On ne naît pas première, on le devient.

Par William Chancerelle

Interview



Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et 1^{er} Vice-Présidente de Départements de France, Martine Vassal est une femme de tête et de convictions. Une énergie qu'elle puise dans son attachement viscéral à son territoire, dans un parcours personnel et politique riche, et dans la certitude que son département, le troisième de France, a un rôle de premier plan à jouer dans les défis de notre époque, à commencer par la protection de l'environnement.

Cheffe d'entreprise, Présidente de Conseil départemental puis de Métropole, votre parcours est pour le moins riche. Pourriez-vous nous en donner les principales étapes et les lignes directrices ?

Tout d'abord, il faut savoir que j'ai Marseille chevillée au corps. Mes grands-parents maternels s'y sont réfugiés après avoir fui le génocide arménien et mon père est originaire du quartier de Mazargues. Moi, j'y suis née le 29 mars 1962 et j'ai grandi en plein cœur du centre-ville. J'ai fréquenté le collège Anatole France puis le lycée Montgrand avant d'être diplômée de l'Ecole Supérieure de commerce. J'ai passé deux ans à l'étranger, puis, en 1987, j'ai pris la tête de l'entreprise de textile fondée par mon papa.

J'ai fait mon entrée en politique en 2001 après la fermeture de cette entreprise familiale, sur la liste municipale de Jean-Claude Gaudin dont je suis devenue l'adjointe, puis j'ai fait mes premiers pas en tant que conseillère générale l'année suivante. Poussée par la volonté d'aller encore plus loin et de m'investir sans relâche au service de mon territoire, je me suis lancée dans la campagne des élections départementales en 2015. Je les ai remportées, pour devenir la première femme Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. J'ai également été élue Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2018, et suis toujours à la tête des deux institutions.

Depuis septembre 2021, j'ai l'immense honneur d'être également 1^{re} Vice-Présidente des Départements de France aux côtés de François Sauvadet.

Vous avez lancé l'an dernier la 2^e édition des États Généraux de Provence, une grande consultation citoyenne à l'échelle des Bouches-du-Rhône qui semble avoir rencontré un véritable succès. Que pouvez-vous nous en dire ?

Après le succès de la première édition des États Généraux de Provence en 2015, qui a permis au Département de réaliser 98 % des mesures proposées par les habitants, j'ai eu en effet à cœur de lancer cette 2^e édition fin 2022. Lors de rencontres citoyennes dans les communes et en ligne via une plateforme participative, cette démarche innovante a permis une nouvelle fois de faire appel à l'intelligence collective pour bâtir l'avenir du territoire et de positionner le Département comme un acteur majeur des changements indispensables que nous devons opérer.

De la petite enfance au Bel Âge en passant par les personnes en situation de handicap, nous avons recueilli des centaines de propositions concrètes, notamment en faveur de la lutte contre la précarité des jeunes, de la citoyenneté, de l'emploi, de l'accès aux sports et aux loisirs ou du déploiement de services publics de proximité partout sur le territoire.

Mais c'est aussi et surtout la question environnementale, particulièrement d'actualité, qui a fait office de véritable fil rouge tout au long de cette consultation. Cette thématique, très transversale, impacte l'ensemble de nos compétences et guidera toutes nos politiques publiques.

Avec tout le professionnalisme qui les caractérise, les services du Département des Bouches-du-Rhône vont désormais pouvoir se mettre en ordre de marche et déployer toutes ces mesures dans les mois à venir.

Parmi vos modèles, vous citez Simone Veil, première Présidente du Parlement européen. Vous êtes vous-même la première femme présidente des Bouches-du-Rhône. En 2024, est-il toujours difficile d'être une femme à la tête d'un exécutif ? A fortiori de deux ?

Oui, je cite souvent Simone Veil, car elle est pour moi un véritable modèle. C'était une femme d'exception, avec une force de caractère hors du commun, qui incarnait parfaitement ce que doit être la politique : l'indépendance d'esprit, la liberté de parole, la détermination à défendre ses convictions, la volonté d'agir. Ce sont des valeurs qui m'animent depuis plus de 20 ans dans l'exercice de mes mandats.

Après, il est vrai qu'en occupant des fonctions d'une autre envergure depuis 2015, je suis davantage exposée aux médias et au grand public. Dans cet exercice, il est difficile d'échapper au regard et au sens critique des personnes que vous rencontrez, mais c'est la politique qui veut ça. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours été combative et déterminée. Des traits de personnalité essentiels pour présider les deux plus grandes institutions des Bouches-du-Rhône, de surcroît quand on est une femme.



Martine Vassal, lors du lancement de la 2^e édition des États Généraux de Provence, en novembre 2022 à l'Hôtel du Département



Martine Vassal rend visite régulièrement aux adhérents des 43 Maisons du Bel Âge réparties sur tout le territoire.

Hélas, que ce soit en responsabilité dans le monde de l'entreprise ou dans le monde politique, les stéréotypes ont encore la vie dure. Cependant, je suis aussi une mère et une grand-mère, avec toute la sensibilité que cela induit. Au quotidien, je suis évidemment touchée par des rencontres et des histoires de vie, mais ce n'est pas une faiblesse. Au contraire, je me nourris de ces échanges pour bâtir une politique de proximité qui répond au mieux aux besoins de chacun.

Comment décririez-vous l'équilibre territorial des Bouches-du-Rhône ? Quels sont vos chantiers prioritaires pour les dix ans à venir, notamment en matière d'aménagement du territoire et de services de proximité ?

Nous sommes dans un département très particulier. Les Bouches-du-Rhône sont en effet composées d'une diversité de territoires qui présentent des enjeux parfois très éloignés les uns des autres. Notre département est vaste et grand. Les besoins des habitants des Alpilles ou de la Camargue ne sont pas les mêmes que ceux des Marseillais. C'est donc avec un équilibre territorial fragile que nous devons composer. C'est pourquoi notre politique d'aide aux communes est essentielle pour assurer un maillage équitable en équipements et en services publics de proximité quelle que soit la couleur politique des municipalités.

D'ailleurs, nous sommes pleinement mobilisés pour déployer nombre de nos dispositifs sociaux, culturels, sportifs, éducatifs partout sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Mais s'il y a une priorité sur laquelle nous investissons massivement, ce sont bien les transports.

Pôles d'échanges multimodaux, voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes, desserte de l'aéroport Marseille-Provence, nouvelles lignes de tramway à Marseille, modernisation du métro : j'ai engagé une véritable révolution de la mobilité pour enfin rattraper notre retard.

“ L'État doit nous en donner davantage pour continuer à assurer ces missions, tout en s'attaquant au problème à la racine. ”

Les récents propos de la secrétaire d'État Charlotte Caubel sur une possible recentralisation de la protection de l'enfance ont fait fortement réagir les Départements. Par ailleurs, la crise migratoire pose un défi majeur aux Départements sur la gestion des Mineurs non accompagnés. Comment se positionnent les Bouches-du-Rhône face à ces sujets sur lesquels vous êtes tout particulièrement engagée ?

Je comprends tout à fait la réaction de mes pairs. Depuis de nombreuses années, nos institutions disposent d'une véritable expertise de proximité au service de la protection de l'enfance. C'est un sujet éminemment important et je sais combien les Départements le prennent à cœur, au même titre que nos agents qui accomplissent un travail formidable.

Bien sûr que nos Départements font face à des problématiques récurrentes comme la hausse constante du nombre d'enfants ou le manque d'attractivité des métiers du social. Il en va de même pour les mineurs non accompagnés, dont l'afflux est tel qu'il nous est parfois impossible de tous les accueillir, dans les conditions qu'ils méritent.

En réalité, nous disposons d'une réelle expertise mais de très peu de moyens. L'État doit nous en donner davantage pour continuer à assurer ces missions, tout en s'attaquant au problème à la racine. Je reste convaincue qu'une recentralisation de cette compétence ne règlera pas le problème. Car plus on s'éloignera du terrain, plus on perdra le sens des réalités.

“ En réalité, c’est d’une coopération dont nous avons besoin, pas d’une sanction ! ”

Dans les Bouches-du-Rhône, je mets d’ailleurs un point d’honneur à lancer des actions fortes et innovantes, au plus près des besoins. En ce début d’année 2024, nous allons déployer le Conseil des Jeunes de la protection de l’Enfance, une instance participative avec les jeunes issus de l’Aide sociale à l’Enfance qui permettra d’améliorer leur prise en charge dans tous les domaines. Nous avons également lancé l’expérimentation d’un Comité départemental pour la Protection de l’enfance pour mieux coordonner nos actions, en partenariat avec l’État.

En réalité, c’est d’une coopération dont nous avons besoin, pas d’une sanction !

Vous avez récemment annoncé une « mobilisation générale » des maires et élus de votre département sur la question de l’environnement. Pouvez-vous nous en dire plus ? Quelles sont les actions à mener d’urgence et votre vision long terme d’un département responsable et durable ?

Oui, j’ai effectivement sonné la mobilisation générale autour de ce sujet qui nous concerne tous. Canicule, inondation, sécheresse, incendies, pollution, dégradation de la biodiversité... Pas un jour ne

se passe sans que nous soyons confrontés à ces réalités, dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs. L’impact de ce bouleversement est immédiat pour notre santé et nos modes de vie, et plus personne ne peut le nier.

Les maires et les élus sont les premiers maillons de proximité du territoire. C’est donc pour eux et avec eux que j’ai souhaité lancer un grand « Plan d’accélération pour la transition écologique » (Pacte) pour franchir un nouveau cap face à l’urgence climatique. Bien que je sois engagée depuis plusieurs années sur ces questions, je veux positionner le Département comme un véritable catalyseur de solutions sur lequel les communes et les citoyens s’appuieront encore davantage.

Gestion de l’eau, déploiement des énergies renouvelables, sobriété énergétique et foncière, renaturation des espaces urbains, désimperméabilisation et végétalisation des établissements scolaires, il s’agit aujourd’hui de répondre à ce défi dans toutes ses dimensions en finançant des projets concrets et tangibles partout sur le territoire. Chaque année, ce sont 100 millions d’euros qui seront consacrés à cette indispensable transition écologique.

“ Les maires et les élus sont les premiers maillons de proximité du territoire. ”



À l’occasion du Forum des Maires qui s’est tenu à l’Hôtel du Département en décembre 2023, Martine Vassal a lancé le Plan d’accélération pour la transition écologique (PACTE) en présence des maires des Bouches-du-Rhône.

Le PACTE, une réponse collective aux défis environnementaux

Le 17 novembre dernier, la Présidente du Conseil départemental, Martine Vassal, réunissait près de 110 maires des communes des Bouches-du-Rhône pour lancer officiellement le Plan d'Accélération pour la transition écologique, le PACTE. Il doit permettre au Département d'investir 100 millions d'euros chaque année pour financer des projets concrets et innovants dans les communes des Bouches-du-Rhône.



La réduction de la consommation et la production d'énergie en propre

Lutter contre le dérèglement climatique commence par réduire sa consommation énergétique, mais aussi produire soi-même son énergie. Dans cette optique, le Département met en place **une aide de financement à hauteur de 30 % pour l'installation d'équipements photovoltaïques** sur les bâtiments et équipements publics des communes. L'objectif est bien de permettre aux communes de produire une électricité totalement décarbonée grâce à des centrales photovoltaïques légères. Parallèlement, le Département entend multiplier les aides aux audits énergétiques pour identifier les bâtiments à rénover en priorité ; poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments municipaux ; accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux ; investir davantage auprès des communes pour des éclairages publics moins énergivores.

Le Département, principal allié des communes

Le PACTE 2023 - 2028, passé entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'ensemble des communes et des acteurs publics locaux du département, est un engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

S'appuyant sur des investissements massifs de la part du Département, le PACTE repose sur six engagements :

- La réduction de la consommation et la production d'énergie propre ;
- La restauration du cycle de l'eau et la préservation de la ressource ;
- Le rétablissement de la nature en ville et la lutte contre les îlots de chaleur ;
- La préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité ;
- L'encouragement aux mobilités douces et aux transports à faible émission ;
- La restauration du lien homme-nature.

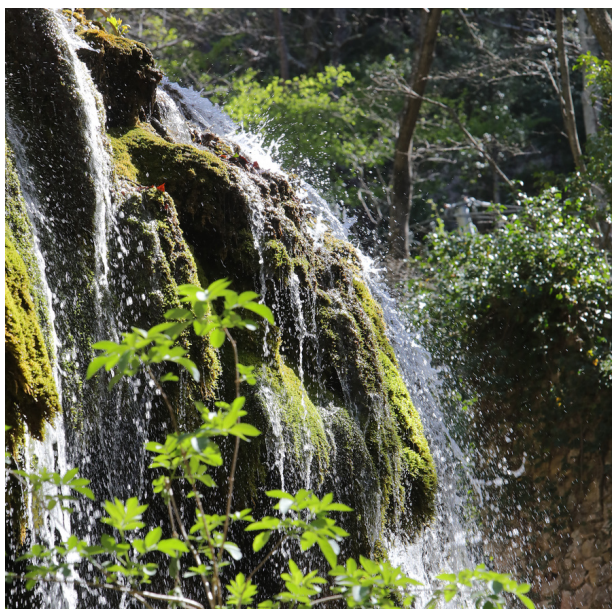
Autre mesure phare : **la création d'une société publique locale des énergies renouvelables** avec les communes et les intercommunalités afin de produire des énergies propres en optimisant l'exploitation des bâtiments publics du territoire.



La restauration du cycle de l'eau et la préservation de la ressource

Particulièrement touchées par le manque de pluie et les pénuries d'eau, les Bouches-du-Rhône investissent massivement dans la recherche de solutions pour la préservation de la ressource. Soutien majeur de l'investissement des communes en faveur des économies d'eau, le Conseil départemental entend ainsi financer dès 2024, l'installation de matériels hydroéconomes dans les bâtiments municipaux, la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, de système d'arrosage intelligents, les projets de réutilisation de l'eau.





Le rétablissement de la nature en ville et la lutte contre les îlots de chaleur

L'une des clés pour lutter contre le réchauffement urbain est la création d'îlots de fraîcheur pour stocker le carbone au sein des villes. Le Département va créer ainsi une « **grande pépinière** » pour planter des arbres adaptés au climat méditerranéen sur les terrains départementaux et métropolitains. Cette végétalisation s'accompagne de nombreuses mesures pour réintroduire la nature en ville, dans ses parcs et jardins, ses écoles et ses collèges, et lutter contre la pollution lumineuse qui affecte la faune et la flore.

La préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité

Le Département se donne pour objectif d'atteindre les 20 000 hectares d'espaces naturels sensibles protégés de la bétonisation et de l'artificialisation. Pour garantir la préservation de ces lieux exceptionnels, le Département a acquis plusieurs de ces sites naturels d'exception dans les Alpilles, en Camargue et dans les massifs de Sainte-Victoire et de la Sainte-Baume.

L'encouragement aux mobilités douces et aux transports à faible émission

Face à l'urgence climatique, le changement des mentalités se traduit par le changement des mobilités. Ainsi, mobilités douces et reports modaux sont au cœur des stratégies territoriales, comme en atteste le « Plan vélo », porté par le Département et la Métropole, avec 16 nouvelles lignes, soit 280 kilomètres sécurisés. L'objectif est, d'ici à 2030, de proposer des voies vertes sur tout le territoire.

La restauration du lien homme-nature

Le Département et la Métropole Aix-Marseille-Provence affichent l'ambition commune de créer de nouvelles terres productives chaque année, de lutter contre la pression foncière et l'artificialisation des sols. Pour cela, il s'agit de mobiliser le foncier inutilisé, y compris en milieu urbain, pour reconquérir les espaces agricoles en friche. Cela passe également par la promotion des producteurs locaux, des circuits-courts, de la valorisation des métiers agricoles et l'intensification du soutien à la reconversion écologique des exploitations.

La sensibilisation, au cœur du défi environnemental

Les ambitions du Département des Bouches-du-Rhône en matière d'environnement sont grandes. Encore faut-il diffuser aux habitants les objectifs fixés et les outils mis en place. Voilà pourquoi le Conseil départemental a mis en ligne **la plateforme Hop !** pour informer, aider, conseiller et mobiliser les habitants du territoire pour le climat et la biodiversité. Parallèlement, le Département mène une **action de fond auprès des collégiens** en les rendant acteurs de la stratégie départementale pour la biodiversité.

Côté élus, Martine Vassal prône « *l'union sacrée des communes autour de l'environnement* », c'est pourquoi elle a tenu à rassembler l'ensemble des maires du départements pour présenter le PACTE et souhaite renforcer la **formation des conseillers départementaux** pour les aider à intégrer les enjeux climatiques à toutes les politiques publiques.

Cette sensibilisation passe également, en interne, par un plan de sensibilisation des agents du Conseil départemental et une « **stratégie bas carbone** » **au sein de la collectivité** reposant sur un réseau d'ambassadeurs climats.



Et le tourisme ?

Afin d'éviter la surfréquentation touristique et ses conséquences, le Département et Provence Tourisme développent un programme d'accompagnement des projets portant sur une offre alternative d'espaces dédiés à la randonnée ou au sport et aux loisirs de plein air, afin de créer de nouvelles offres « *tourisme et culture* » et d'accompagner au mieux les gestionnaires des espaces naturels.

En chiffres

En **5 ans, 129 millions d'euros ont été investis** par le Département pour les projets vertueux des communes, soit :

- **6 049 plantations d'arbres** dont 630 à Marseille ;
- **30 projets** à visée nourricière (jardins partagés, vergers, projets agricoles) ;
- **177 aménagements** pour lutter contre les îlots de chaleur (végétalisation, désimperméabilisation, préaux/ombrières, fontaines...);
- **21 projets de soutien à la biodiversité** (hôtels à insectes, nichoirs, protection des posidonies...);
- **323 programmes de rénovation** de l'éclairage public 202 programmes de rénovation énergétique de bâtiments ;
- **2700 véhicules électriques** pour les services municipaux ;
- **450 bornes de recharge** .

Par William Chancerelle



Le Département des Bouches-du-Rhône, un modèle de lutte contre les incendies

En première ligne sur la question des incendies, le Département des Bouches-du-Rhône vient de se voir décerner, lors des Assises de Départements de France, le Grand Prix de l'Innovation « Une chance pour les territoires » pour la création du Groupe d'Appui Forestier (GAF), un dispositif de prévention et de lutte contre les incendies unique en France. Présentation d'un modèle en la matière.

Un dispositif unique en France

Les étés de plus en plus chauds et secs mettent à rude épreuve les Services d'Incendie et de Secours (SDIS) de la plupart des départements français. On se souvient ainsi de l'été 2022 et de ces incendies gigantesques qui ont ravagé des milliers d'hectares de forêts, des Landes à la Bretagne, mettant en péril la vie des habitants comme celle des pompiers mobilisés.

Précurseur en matière de prévention et de réponses opérationnelles, le Département des Bouches-du-Rhône a créé en 1974 des unités de forestiers-sapeurs dont les missions principales sont la prévention contre les incendies et l'assistance aux populations victimes d'intempéries.

C'est dans ce même esprit que le Conseil départemental Bouches-du-Rhône a créé en 2022 le Groupe d'Appui Forestier (GAF), un dispositif exceptionnel et unique en France destiné à contenir les départs de feux et à circonscrire les incendies en intervenant à leurs lisières, véritables « angles morts » des incendies. Réunissant sapeurs-pompiers et forestiers-sapeurs, le GAF permet d'agir le plus rapidement possible, car la rapidité d'intervention est la principale clé d'efficacité pour éviter la propagation du feu et réduire les risques en opération.

En période estivale, on compte pas moins de quinze à vingt départs de feux par jour, pour une surface totale de 180 000 hectares de massifs forestiers. C'est dire l'importance d'un groupe d'intervention ultra rapide et aguerri.



Des moyens à la hauteur des enjeux

L'efficacité nécessite des moyens humains, mais également des équipements de pointe. C'est pourquoi le Département investit chaque année 85 millions d'euros dans le SDIS 13 et 1,5 million d'euros dans l'équipement des forestiers-sapeurs, permettant notamment l'acquisition de matériels de pointe, comme des bulldozers capables d'intervenir dans toutes les forêts du département.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, sur les 800 interventions estivales, le temps moyen entre l'alerte et l'arrivée des premiers véhicules d'intervention est de six minutes ! Une réactivité qui fait la différence.

Cette réactivité, malheureusement, se heurte à des comportements irresponsables. Comme le rappelle Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, « Neuf incendies sur dix sont d'origine humaine ». D'où l'importance de la sensibilisation auprès de la population. C'est pourquoi, en lançant le GAF, le Département a initié une grande campagne de sensibilisation baptisée #Soyonsvigilants.

Chiffres clés :

- **150 forestiers-sapeurs** sur le terrain toute l'année ;
- **60 centres d'incendie et de secours** et **7500 personnels** ;
- **1500 engins** à la pointe de la technologie ;
- Jusqu'à **1000 sapeurs-pompiers** mobilisés chaque jour en cas d'incendie majeur.

2500, c'est le nombre annuel moyen de départs de feux, dont environ 450 feux de forêts.

Chaque année le Département investit **1,5 million d'euros** dans l'équipement des forestiers-sapeurs.

6 minutes, le temps moyen d'intervention d'un véhicule spécial sur un départ de feu dans les **180 000 hectares** de massifs forestiers du département.



Un Prix de l'innovation de Départements de France qui a du sens

L'ampleur du dispositif, son ambition et sa singularité ont valu au Département des Bouches-du-Rhône de recevoir le 9 novembre dernier, lors des Assises Nationales des Départements de France à Strasbourg, le Grand Prix de l'Innovation « Une chance pour les territoires ». Ce trophée remis à Martine Vassal, par le Ministre délégué, chargé du numérique, Jean-Noël Barrot, en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat, récompense un travail collaboratif de plusieurs années entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône.

Le jury n'a pas manqué de souligner l'efficacité du dispositif et la qualité des expertises techniques et humaines conjointes des forestiers-sapeurs et des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône. Un véritable exemple de collaboration fructueuse au service des habitants.

En recevant cette récompense, Martine Vassal a déclaré : « Cette reconnaissance salue l'engagement sans faille des forestiers-sapeurs et des sapeurs-pompiers et notre savoir-faire d'excellence de la gestion des risques, la formation et l'opérabilité dans la prévention et la lutte contre les incendies. Je souhaite rendre hommage à ces personnes qui mettent en danger leur vie tous les jours pour protéger celle des autres. Cette lutte est l'affaire de tous, y compris des citoyens. Nous devons œuvrer ensemble pour protéger nos territoires ».

Un modèle de coopération à suivre et à dupliquer dans une France qui mesure, chaque année d'avantage, les effets du dérèglement climatique.

Par William Chancerelle



Histoire des Bouches-du-Rhône

Troisième département le plus peuplé de France, ayant pour chef-lieu l'incomparable Marseille, les Bouches-du-Rhône ont une importance toute particulière dans l'équilibre territorial français. Cette importance, le département la puise, notamment, dans une histoire marquée par des périodes de grand dynamisme économique et culturel et des siècles de conflits et d'invasion pour la conquête de ce carrefour méditerranéen et européen.

Carte du département des Bouches-du-Rhône



François d'Houdan (1748-1828) ; Pierre Dumez (1757-1794) ; Pierre-Gilles Chanlaire (1758-1817) — Archives nationales — Domaine Public

Repères historiques

Si le département des Bouches-du-Rhône voit officiellement le jour en 1790, l'histoire de ce territoire est intimement liée à celle de l'Antiquité, à l'exemple de Marseille, plus ancienne ville de France, fondée au VII^e siècle avant J.-C par des marins et des marchands grecs. Deuxième plus grande ville française, Marseille est aujourd'hui encore le premier port français dont l'influence sur le bassin méditerranéen reste prédominante.

Par son poids démographique et son importance économique, Marseille s'est imposée comme la principale ville des Bouches-du-Rhône. Le territoire s'appuie cependant sur plusieurs cités majeures comme Aix, Istres, Arles, ainsi que sur une partie de la Provence, elle aussi très influencée par la culture grecque puis romaine. Il n'est qu'à voir, aujourd'hui encore le nombre de vestiges de voies, d'ouvrages et de bâtiments antiques pour mesurer cette influence sur l'identité provençale.

Après cette période antique synonyme d'épanouissement et de rayonnement, la période médiévale est marquée par des guerres quasi continues, les invasions barbares dans la vallée du Rhône, et par l'influence des dynasties comme celle des comtes de Provence et des Ducs d'Anjou dont le château de Tarascon exprime la puissance et le rôle historique dans la région.

L'époque classique est certainement l'une des plus dures de l'histoire du territoire puisqu'après deux vagues de pestes qui décimèrent la population, Marseille entre en conflit ouvert avec Louis XIV qui réprime la rébellion, avant de soumettre la cité phocéenne.

La Provence prend une part active au mouvement qui allait mener à la Révolution française. Les feux s'allument un peu partout et des figures révolutionnaires de premier plan émergent, à l'image de Mirabeau, originaire d'Aix. C'est en plein cœur de la Révolution, le 4 mars 1790 qu'est créé le département des Bouches-du-Rhône, constitué, autour du bassin marseillais, d'une partie de la province de Provence et de quelques principautés. Le chef-lieu originel du nouveau département est Aix qui abritait alors le parlement de Provence. Dès 1800, pourtant, Marseille est désigné comme chef-lieu, Aix devenant sous-préfecture des Bouches-du-Rhône aux côtés d'Arles et d'Istres.

L'ère moderne et industrielle voit la surface et l'influence économique de Marseille se renforcer, en gagnant progressivement sur le nord du littoral vers l'étang de Berre et Fos-sur-Mer. Le Second Empire et la troisième République constituent le début d'un renouveau économique pour un territoire en proie aux guerres, aux épidémies et aux divisions depuis le début du Moyen-Âge. Ce regain économique s'accompagne, au tournant du XX^e siècle, d'un dynamisme culturel incarné par des figures comme Frédéric Mistral, Paul Cézanne ou Marcel Pagnol.

Le XX^e siècle est aussi celui des idéologies politiques. Les Bouches-du-Rhône sont le théâtre de fortes luttes politiques et territoriales, ainsi que de figures particulièrement marquantes à l'image de Gaston Defferre et Jean-Claude Gaudin, tous deux maires de Marseille durant plusieurs décennies.

Le début des années 2000 voit l'ouverture des Bouches-du-Rhône sur le reste du pays avec l'arrivée du TGV qui a joué un rôle très important pour l'attractivité du département, la restructuration architecturale de Marseille, ou la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le département des Bouches-du-Rhône est aujourd'hui le troisième département le plus peuplé de France avec près de 2 millions d'habitants. Plus de 80 % de la population habite dans l'aire urbaine de Marseille et plus de 40 % dans la ville de Marseille. La densité des Bouches-du-Rhône est trois fois et demie supérieure à la moyenne nationale.

Le département compte 119 communes regroupées en quatre intercommunalités dont la métropole Aix-Marseille-Provence qui regroupe 92 communes, soit 93 % de la population du département.

Quelques figures des Bouches-du-Rhône

René d'Anjou



Portrait du roi René par Nicolas Froment, détail du Diptyque des Matheron (1474), Paris, musée du Louvre. © Domaine public

De prime abord, le lien entre les Bouches-du-Rhône et René d'Anjou, dit le Bon Roi René n'est pas une évidence ! Et pourtant, le lien entre la Provence et ce grand seigneur médiéval est tout particulier. Né à Angers en 1409, en pleine Guerre de cent ans, René devient, au gré des conflits, des successions et des alliances, notamment Roi de Naples, Duc d'Anjou, comte de Provence. À l'origine de la restauration du château de Tarascon, il participe au développement d'Aix-en-Provence et de Tarascon, notamment sur le plan culturel puisqu'il est à la fois poète, bibliophile et grand mécène artistique. Sa cour intellectuelle et scientifique provençale est renommée et permet une respiration culturelle bienvenue dans un territoire qui, depuis le début du Moyen-Âge, n'est pas épargné par les guerres et les privations. Le Bon Roi René meurt le 10 juillet 1480 à Aix-en-Provence, laissant l'image d'un homme de grande culture impliqué dans le développement de la Provence, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Frédéric Mistral



Frédéric Mistral en 1885 par Félix-Auguste Clément (1826-1888). © Domaine public

Né et mort dans le village de Maillane (1830 - 1914), Frédéric Mistral est l'un des grands ambassadeurs de la Provence et de la langue provençale. Écrivain et lexicographe, il travaille toute sa vie à mettre en valeur la langue d'Oc.

Il reçoit en 1904 le Prix Nobel de littérature pour son œuvre *Mirèio*, écrite en provençal et traduite en plus de quinze langues. Chantre de l'indépendance de la Provence, figure très populaire à son époque, son œuvre fait l'admiration des grands noms de la littérature et des arts de son époque, dont Lamartine que le jeune Mistral portait aux nues. Classée monument historique en 1933, sa demeure à Maillane, est devenue le Musée Frédéric Mistral. Frédéric Mistral est à l'origine du Museon Arlaten, propriété du Département des Bouches-du-Rhône, dédié à la culture provençale d'hier et d'aujourd'hui. Écrin de la culture provençale que le Département a entièrement rénové, le Museon Arlaten rassemble plus de 40 000 objets et documents qui racontent la vie quotidienne des habitants de la Provence de la fin du 18^e siècle à nos jours. Un hommage mérité au travail inlassable de Frédéric Mistral pour défendre l'identité, ou plutôt les identités provençales.

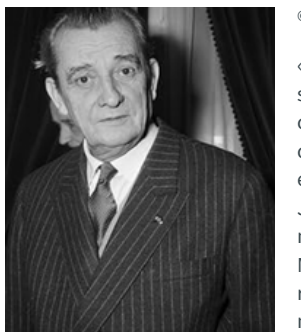
Raymonde Tillon



© Assemblée Nationale

Figure majeure de la Résistance, et de la gauche, la vie de Raymonde Tillon ressemble à celle d'une héroïne de roman. Après avoir grandi dans un orphelinat catholique dont elle s'est enfuie, elle milite activement pour le Front Populaire avant de s'engager pour soutenir les Républicains espagnols en pleine guerre civile. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, elle entre en résistance. Dénoncée, elle est arrêtée le 31 mars 1941, et est condamnée à vingt ans de travaux forcés par le tribunal maritime de Toulon. Déportée en 1944 à Ravensbrück, elle organise une opération de sabotage avant de s'évader en 1945 et de regagner Marseille. Éluée Conseillère générale du 6^e canton des Bouches-du-Rhône, puis députée de la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône le 21 octobre 1945, elle est l'une des « 33 pionnières » à siéger à l'Assemblée nationale. Figure de l'engagement et de l'héroïsme résistant, Raymonde Tillon est morte le 17 juillet 2016, à Paris, à l'âge de 100 ans.

Marcel Pagnol



© Domaine public

« Je suis né dans la ville d'Aubagne, sous le Garlaban couronné de chèvres, au temps des derniers chevriers ». Fils d'un père instituteur et d'une couturière, les célèbres Joseph et Augustine de La Gloire de mon Père et du Château de ma Mère, Marcel Pagnol présente rapidement des aptitudes qui le mènent au lycée Thiers de Marseille,

et à l'Université d'Aix. Nommé professeur-adjoint au lycée Condorcet à Paris, il écrit pour le théâtre. L'immense succès de *Topaze*, puis de *Marius*, lui ouvre les portes du cinéma. Débute pour lui une vie de cinéaste couronnée de réussites et de films aussi cultes que *César*, *Le Schpountz*, *La Fille du puisatier*, *Manon des sources*, ou encore *Regain* et *La Femme du Boulanger* tirés des œuvres de Jean Giono. Reçu le 27 mars 1947 à l'Académie Française, il entame à partir de 1957 la rédaction romanesque de ses souvenirs d'enfance et de jeunesse. Immense artiste, Marcel Pagnol laisse une œuvre d'une grande richesse, diffusée dans le monde entier. Ayant su à la fois capter l'âme de la Provence et saisir l'universel à travers ses portraits, Pagnol est un auteur et un cinéaste majeur du XX^e siècle. Grand officier de la Légion d'Honneur et Commandeur des Arts et des Lettres, Pagnol meurt le 18 avril 1974 et repose au cimetière de la Treille à Marseille.

DÉCENTRALISATION

Le destin contrarié de la décentralisation

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'ARNAUD DURANTHON RÉALISÉ PAR DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Préambule

La Décentralisation est à la croisée des chemins et les élus départementaux ont voulu avoir une réflexion sérieuse pour dépasser le constat d'échec que beaucoup font. En analysant ses mutations, ses ruptures idéologiques depuis plus de 40 ans et surtout les transformations de son cadre juridique, ils ont voulu comprendre la nature du rapport entre l'État et les Collectivités Territoriales.

Pour Départements de France, il est essentiel de prendre le temps de retrouver la signification profonde de la Décentralisation et de son projet général.

L'étude critique, confiée à l'universitaire Arnaud Duranthon, nous rappellera que la Décentralisation n'est pas une affaire de technique mais qu'elle a un fondement politique sur lequel est bâti son rapport à l'État, à la Nation et au Territoire. L'étude favorisera la rencontre entre le discours scientifique et le discours politique.

Nourrie de valeurs politiques fortes, la Décentralisation française a toujours eu vocation à réaliser un grand objectif d'organisation sociale et territoriale, promoteur des libertés locales en même temps que garant de l'unité nationale !

Cette étude contient la promesse d'une véritable évolution où l'État aurait enfin su « lâcher prise » et qui s'inscrit dans l'agenda politique d'une véritable Décentralisation constituée de valeurs politiques et dont l'objectif est social.

Pourquoi la Décentralisation ?

L'histoire de la Décentralisation ne s'inscrit pas dans une continuité logique. Dans les derniers temps, l'idée de Décentralisation s'est beaucoup développée sur le plan quantitatif, mais sans que soit véritablement identifiée une valeur motrice de référence. C'est pourquoi malgré la succession d'épisodes législatifs, il est désormais devenu impossible de dire la finalité ultime de son projet général, désormais remplacé par des considérations techniciennes.

Un véritable système technicien, renforcé par une obsession de réformes permanentes, s'est mis en place et contribue toujours davantage à occulter les enjeux politiques de la Décentralisation.

• Retrouver le temps des valeurs

Le projet fondateur de la III^{ème} République a puissamment marqué la première étape de la Décentralisation et s'est imposé en opposition avec le produit de centralisation politique du précédent régime impérial.

Ce projet s'est inscrit dans la conception naturaliste-libérale, de nature communautaire, défendue par les auteurs libéraux du XIX^{ème} siècle, au premier rang desquels Alexis de Tocqueville. Postulant la naturalité de l'échelon communal, ces auteurs en déduisaient une forme de liberté de principe pour la commune, que la Décentralisation devait permettre de restituer face aux effets de la centralisation. La loi des 5 et 6 avril 1884 sur l'organisation municipale est directement héritière de cette conception.

Dès ses débuts, la III^{ème} République a ainsi accordé une grande place aux libertés collectives et aux corps intermédiaires. Le Département bénéficiera de cette approche dès 1871. Cette conception libérale, qui amende la conception de la Nation issue de la Révolution française en l'ouvrant à l'expression de corps intermédiaires, favorisera l'émergence du Département pensé comme le support d'une liberté assimilable à la Commune et fondé non pas sur une division artificielle du territoire, mais sur un découpage lié à des données géographiques, culturelles et politiques réelles.

La mutation des libertés locales en libertés administratives

Après la Seconde Guerre Mondiale, la Décentralisation va connaître un glissement théorique majeur : les « libertés locales » fondatrices vont se muer en « libertés administratives ». La Constitution du 27 octobre 1946 reconnaît ainsi pour la première fois le principe de « la libre administration des collectivités territoriales », principe tout à la fois protecteur et réducteur de la décentralisation.

C'est à cette période que s'amorce la substitution d'une conception juridico-administrative de la Décentralisation à la conception naturaliste-libérale de la Décentralisation, impliquant le basculement d'une liberté pensée et conçue politiquement vers une liberté conçue et pensée juridiquement.

Cependant, on oublie que la Constitution prévoyait un article 89, largement méconnu, don-

nant au législateur la possibilité d'étendre les « libertés communales et départementales » par des lois organiques.

Cette mutation explique pourquoi le principe de libre administration présent dans la Constitution ne dispose pas aujourd'hui de la moindre force motrice politique, alors que le concept de « libertés locales » permettait d'établir un rapport de force politique pour faire évoluer les cadres de la centralisation.

La dissolution des valeurs de la Décentralisation

La loi du 2 mars 1982, portée par Gaston Defferre, a profondément marqué l'histoire de la Décentralisation. L'épisode ne fait cependant pas de référence directe à la législation libérale de la III^{ème} République et concentre sa conception de la décentralisation sur l'expression du principe de libre administration de l'article 72 de la Constitution. Dans un contexte d'inflation normative (25 lois, 200 décrets), l'épisode législatif poursuit l'œuvre libérale de la III^{ème} République (en généralisant par exemple la clause de compétence générale) tout en entamant le virage vers une conception plus technique et instrumentale, faisant de la décentralisation un outil d'organisation administrative fondé sur une répartition des compétences.

Le système technicien ou l'empire de l'efficacité

Sur la base des travaux du sociologue Jacques Ellul, l'étude montre comment, pour reprendre la formule du juriste Bertrand Faure, la Décentralisation est devenue « malade de ses normes ». La clé de cette transformation réside dans la poursuite d'objectifs devenus centraux : l'efficacité et la performance.

Dans les exposés des motifs des nombreuses lois d'organisation territoriale, l'objectif d'efficacité de l'action des collectivités Territoriales apparaît constamment et indique un déplacement de la rationalité juridique : des objectifs quantitatifs ont remplacé les valeurs qualitatives.

Depuis, la poursuite de cette « rationalisation » conduit à une dépolitisation accrue du discours décentralisateur.

Des objectifs nouveaux ont ainsi été imposés à la Décentralisation, au nom de l'efficacité et de la performance : « l'achèvement de la carte intercommunale », la fusion des régions, la métropolisation, la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale toujours plus vastes...

Au nom d'une conception de la performance publique prônée par l'État, la complexité a gagné les institutions territoriales à travers l'émergence de nouvelles structures territoriales qui sont autant de réponses à des objectifs nouveaux, éloignés de l'objectif initial de la décentralisation pensée comme support de libertés collectives d'institutions sociales préexistantes.

La primauté de la technicité caractérise ainsi le débat sur la Décentralisation, défait de valeurs politiques fondamentales.

Le changement permanent traduit une fuite en avant de la décentralisation

Le déluge de textes législatifs et réglementaires que la Décentralisation a connus, depuis la loi du 16 décembre 2010 jusqu'à la loi 3DS du 27 février 2022, incarne cette fuite sans fin qui a placé notre organisation territoriale dans une instabilité permanente. L'analyse des textes témoigne d'un regard technicien sur l'enjeu.

Le système technicien autoalimente sa propre complexité et entraîne une fuite en avant normative, aboutissant à une forte illisibilité du droit des collectivités territoriales et à la dépolitisation fondamentale du discours sur la Décentralisation.

Essor du postulat de l'interdépendance et de la globalisation des enjeux de la décentralisation

Peu à peu, la Décentralisation est devenue un système de techniques interdépendantes particulièrement complexes qui n'atteignent jamais l'objectif d'efficacité qu'elles se proposent d'atteindre : schémas, conférences, délégations ou transferts de compétences et autres pactes ou contrats constituent ainsi autant de dispositifs qui ont pour effet d'accroître la dimension technicienne de la décentralisation en construisant une "organisation décentralisée" qui écrase l'ensemble des enjeux par des techniques.

Aujourd'hui, face à la grande difficulté qu'il y aurait à dé-techniciser la décentralisation, il y a lieu d'être pessimiste. Le refus de l'État de revenir en arrière sur le sujet du découpage régional de 2015, alors même que le Gouvernement ou le Parlement ainsi que l'immense majorité des élus locaux le réclament et soulignent le caractère néfaste de cette réforme sur notre organisation territoriale, témoigne de l'incapacité du système technicien à la « rétroaction ».

• L'avènement du temps de la valeur : la décentralisation néo-libérale

De la complexité à la complication, de l'ordre au désordre

La Décentralisation porte en elle des forces antagonistes qui traduisent la complexité de la Nation française et la nécessité de concilier l'un (l'État-Nation) et le multiple (les collectivités territoriales).

Elle s'inscrit dans un mouvement instable de relations historiques et sociales qui résulte de puissantes forces centrifuges et centripètes : c'est là la complexité normale de la Décentralisation.

Mais la complexité est devenue complication : le problème quantitatif et qualitatif des normes consacrées aux collectivités est à l'origine d'une véritable rupture qui témoigne d'un grand désordre causé par des dispositifs sans cesse plus complexes.

La Décentralisation a été marquée par une complication accrue lorsque son projet s'est lié, par la contrainte, à la politique d'aménagement du territoire conduite par l'État. Elle a alors perdu une grande part de sa substance politique et a vu son objet progressivement dilué dans la notion neutralisante de « territoires ». Son organisation est même devenue un indicateur de l'influence de la rationalité économique sur son organisation.

La désincarnation aménagiste des Collectivités au profit des territoires

L'aménagement du territoire cherche à produire un nouvel ordre du territoire façonné par la norme. Un nouveau rapport de l'État au territoire est né privilégiant les territoires construits aux territoires vécus.

La confrontation entre Décentralisation et aménagement du territoire a provoqué cette rencontre entre des collectivités territoriales incarnées que sont les Communes et les Départements avec des collectivités publiques nouvelles mais désincarnées, comme les régions ou les intercommunalités.

La Région, notamment, a été conçue autour des exigences de l'aménagement du territoire et du développement économique énoncées par la DATAR que n'a fait que renforcer la loi NOTRE.

Le rapport aménagiste au territoire ne conçoit pas un cadre politique et encore moins un discours à caractère social, comme seuls peuvent le porter les élus locaux. L'aménagement du territoire, qui a été un ambitieux projet de reconstruction de la France, est devenu une condition du développement économique, de la croissance et du progrès et a conditionné les modalités d'expression récentes du droit des collectivités territoriales.

La décentralisation néo-libérale résulte de cette adaptation de la Décentralisation aux diverses modalités d'un gouvernement économique de la chose publique, dans lequel les objectifs d'aménagement du territoire sont quantifiés :

c'est une « gouvernance par les nombres » qui prédomine.

La désincarnation de la valeur : de la satisfaction de l'intérêt général local au « management du territoire »

L'aménagement du territoire est une projection qui vise à modifier la géographie et produit un nouvel ordonnancement fondé sur la norme et sur un « idéal territorial » calculé. Un exemple en est les « pays », structures tellement indispensables à notre Décentralisation qu'elles ont finalement été abrogées...

Mais plus grave, une nouvelle représentation de l'organisation locale a été conçue par la DATAR, empreinte d'intercommunalisation et de régionalisation. Articulée autour de nouveaux concepts métropoles, pôles de compétitivité, régions fusionnées, intercommunalités fédératrices, multiplication des schémas), elle a peu à peu recouvert et dominé le discours sur la décentralisation...

> La politique de décentralisation a été remplacée par le pilotage « rationnel » des politiques publiques.

Les collectivités territoriales face au rationalisme : le trouble de la personnalité de la Décentralisation française.

Le mouvement d'adaptation permanent auquel est soumise la décentralisation exclut la décision politique, c'est-à-dire la formulation d'une représentation idéale de la société au moyen de valeurs politiques fondamentales. Si les nombres disent une vérité, il faut souligner que la rationalité ne peut être le seul fondement de la décision politique : ils ne disent qu'une vérité. La domination rationaliste, en écrasant les autres voies de légitimation des institutions locales, a étouffé la réalité vivante, incarnée par la Démocratie locale.

La décentralisation est devenue, par le biais des dernières réformes territoriales, une décentralisation dans laquelle l'État central déploie plus que jamais son emprise sur les formes et l'expression des collectivités locales.

La Décentralisation ne se conçoit plus comme un lieu de contre-pouvoir face au centralisme menaçant la liberté. Il n'existe plus d'opposition entre les deux notions depuis que la décentralisation s'est dissoute dans le droit de l'aménagement et de la cohésion du territoire.

En définitive, on ne pourra réinventer la Décentralisation que si le législateur entend l'urgence de sortir de cet enfermement intellectuel qui assèche toute conception véritablement politique de la décentralisation, et surtout s'il ose lui fixer un nouveau cap comprenant des objectifs qualitatifs, eux-mêmes empreints de valeurs politiques de référence !

Le futur incertain des départements français

Sébastien BOURDIN

**PROFESSEUR EN GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE
À L'EM NORMANDIE BUSINESS SCHOOL,
ET TITULAIRE DE LA CHAIRE EUROPÉENNE
D'EXCELLENCE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.**



La réforme territoriale en France, un sujet complexe et de longue date, a récemment été ravivé par la décision du président Macron de mandater Éric Woerth pour étudier une simplification administrative.

La loi NOTRe de 2015 a bouleversé le paysage des compétences locales, réduisant drastiquement le champ d'action des départements à des domaines spécifiques.

Fini le temps où les départements étaient les couteaux suisses de l'administration locale ; aujourd'hui, ils sont confinés au social, à la gestion des routes et à l'éducation, notamment la gestion des collèges.

Cette mutation a certes apporté une certaine clarté dans leurs missions, mais elle a aussi soulevé une question qui suscite à la fois intérêt et controverse : faut-il supprimer les départements ? Bien évidemment, les implications d'une telle suppression dans le contexte de décentralisation en France sont considérables, posant des défis tant au niveau administratif que dans la perception et l'expérience des citoyens vis-à-vis de la gouvernance locale.

Les voix s'élèvent, tantôt pour prôner la suppression des départements – un geste audacieux visant à simplifier notre millefeuille administratif, réaliser des économies et augmenter l'efficacité en éliminant les redondances –, tantôt pour défendre leur maintien.

Les opposants à cette suppression mettent en avant leur rôle vital dans le tissu social, en particulier dans les territoires ruraux, et s'inquiètent d'une possible érosion de l'identité locale si ces institutions venaient à disparaître.

L'idée de supprimer les départements repose sur l'objectif de simplifier l'administration et de rationaliser les dépenses publiques. Cependant, la suppression s'avère politiquement complexe, nécessitant une majorité législative difficile à obtenir.

La position de La République en Marche (LREM) face à la réforme territoriale est marquée par la prudence, étant donné sa composition au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Le parti semble privilégier une réforme qui clarifie et simplifie l'organisation territoriale sans aller jusqu'à supprimer complètement les départements.

Cette approche modérée prend en compte l'équilibre nécessaire entre les différentes strates administratives.

Une autre piste envisagée qui pourrait remettre en cause le "pouvoir" des départements consisterait à effectuer un transfert graduel des compétences des départements vers les intercommunalités. Selon les partisans de cette stratégie, cela permettrait de rapprocher la gestion des besoins des citoyens.

Aujourd'hui, les départements jouent un rôle vital pour les populations locales, notamment en milieu rural, et contribuent de manière significative à l'identité locale. Par ailleurs, les départements s'engagent de plus en plus dans des domaines en dehors de leur compétence traditionnelle, tels que l'écologie et la démographie médicale. Cette évolution souligne la nécessité d'une formation adéquate pour gérer efficacement ces nouvelles responsabilités.

Leur implication dans ces secteurs est essentielle pour relever les défis environnementaux actuels et futurs, ainsi que pour gérer les enjeux démographiques changeants, en particulier dans les zones moins densément peuplées.

Tribune d'Alain Lambert au moment de quitter la CNEN

« **DERRIÈRE LE VOILE DU DÉTAIL NORMATIF, C'EST LE PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION QUI SE TROUVE SOUVENT QUESTIONNÉ.** »

Servir l'intérêt général n'est pas une charge, mais un privilège et une chance. C'est pourquoi, à l'instant où se termine mon mandat, après quinze années à exercer la présidence de la CEN d'abord, puis celle du CNEN, je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette œuvre commune. [...]

Ensemble, nous avons créé un lieu irremplaçable de dialogue entre l'échelon central et l'échelon local de notre pays. Tous les textes s'appliquant aux collectivités territoriales y sont examinés, et la voie d'un consensus y est systématiquement recherchée.

C'est la qualité du droit qui semble aujourd'hui la plus en danger.

Fort de notre expérience, et au-delà des impacts financiers qui sont très insuffisamment maîtrisés, c'est la qualité du droit qui semble aujourd'hui la plus en danger. Elle est menacée par une attente constante placée en lui pour résoudre l'ensemble des problèmes de la société. Le flux incessant de textes noie les objectifs des politiques publiques dans un océan de détails. Ceux-ci sont supposés tout prévoir, tout régler, alors qu'ils dérivent le plus souvent vers un enfer d'inconvénients.

L'obsession de l'uniformité ignore et contrarie trop souvent la diversité des situations et des territoires. L'illusion de certitude et d'exactitude absolue, la prétention à connaître et à calculer d'avance ce que seule l'expérience du terrain peut révéler, conduisent parfois jusqu'à l'absurde.



© ALAIN LAMBERT

Derrière le voile du détail normatif, c'est le principe de la libre administration qui se trouve souvent remis en question. Ce principe confère aux collectivités la liberté institutionnelle, la liberté fonctionnelle et la liberté financière. Il doit être affirmé et renforcé. Ajoutons-y la liberté contractuelle qui permettrait de résoudre la diversité des compétences transférées ou partagées, leur articulation entre les acteurs et la possibilité pour chacun de "prendre des décisions pour des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à son échelon", selon la formule célèbre qui n'est malheureusement pas appliquée.

Aucune clarification législative des compétences ne produira de meilleurs effets que le consensus local. La crise liée au Covid-19 a révélé que des allègements normatifs étaient possibles, sans nuire à la sécurité de nos compatriotes, bien au contraire. Beaucoup de ces allègements auraient mérité d'être pérennisés. Ils pourraient d'ailleurs l'être encore aujourd'hui.

Une sage maîtrise normative, tant sur la quantité que la qualité, profiterait à chacun.

De nombreux politiques et juristes considèrent la complexité de notre droit comme une sorte de fatalité, condamnant à énoncer dans la loi

Chaque difficulté pour lui trouver une solution. Il en résulte des lois contenant des articles toujours plus précis, des textes toujours plus longs, animés d'une folle ambition consistant à vouloir prévoir chaque situation et anticiper chaque éventualité. Cette méthode est vaine et sans chance. Il ne s'agit pas ici d'un réquisitoire contre l'État central. Il s'agit d'une alerte sur une méthode qui pourrait, si elle était traitée de manière pragmatique, contribuer à réconcilier les collectivités territoriales avec l'État.

Elles savent qu'elles participent aux engagements européens de la France et qu'elles doivent contribuer dûment aux efforts de redressement du pays. Toutefois, elles demandent aussi à être entendues sur ce qui les ruine, sans pour autant enrichir l'État. Une sage maîtrise normative, tant sur la quantité que sur la qualité, profiterait à chacun.

Le secret de ce changement est connu : la confiance ! C'est donc le vœu ardent que je forme pour le CNEN afin qu'il continue de tisser cette confiance pour mettre en lumière, toujours avec attention, les relations entre les administrations publiques nationales et locales. Cela afin qu'ils puissent, ensemble, donner le meilleur d'eux-mêmes pour le service de la France et des Français.

3 Questions à : Pierre Schaegis

**DIRECTEUR DE CABINET DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-MARNE**



BIO EXPRESS : 5 DATES CLÉS

1993 : naissance à Mulhouse, en Alsace

2011 : premiers engagements militants, à l'UMP et à l'UNI comme responsable départemental ;

2017 : débuts au cabinet de Laurent Wauquiez ;

2018 : obtention d'un master II à Sciences Po Strasbourg ;

2022 : prise de fonction comme directeur de cabinet de Nicolas Lacroix

Pouvez-vous nous raconter votre parcours jusqu'à devenir le directeur de cabinet du président de la Haute-Marne ? Quelles ont été les étapes clés et les motivations qui vous ont conduit à ce poste ?

Nos métiers se professionnalisent, avec en toile de fond le sujet de la dépolitisation qui touche la société française dans son ensemble, comme le démontrent les études d'opinion et des analystes tels que Jérôme Fourquet. J'aime donc rappeler que mon parcours est d'abord celui d'avoir été un militant, confronté aux actions de terrain dès mes années lycéennes. Après une licence et un master de Droit public, j'ai intégré Sciences Po Strasbourg pour y suivre un master II en administration des collectivités, en parallèle duquel j'ai rejoint le cabinet de Laurent Wauquiez.

En tant que directeur de cabinet, vous jouez un rôle essentiel dans les décisions stratégiques de la Haute-Marne. Pouvez-vous nous donner un exemple de décision ou de projet où votre influence a été particulièrement significative ?

L'élu fixe le cap et le directeur de cabinet est là pour orchestrer.

Le collaborateur qui décide à la place de l'élu, ce n'est pas ma vision des choses et quand on parle de l'influence d'un directeur de cabinet on parle donc d'abord de la relation qu'il entretient avec son élu. Nous avons avec mon Président une relation de confiance, saine : nous discutons ouvertement, je sais ce qui relève ou non de son niveau d'arbitrage et je réponds présent quand il a besoin d'être épaulé.

Le rôle d'un directeur de cabinet est en perpétuelle évolution, comment voyez vous votre poste dans les années à venir et quel message aimeriez vous faire passer à vos homologues du territoire national ?

Je l'ai dit tout à l'heure : les métiers de collaborateurs se professionnalisent.

Il y a évidemment des points positifs à cela, mais il faut maîtriser le risque de la dépolitisation et ses conséquences.

Les Français ont besoin d'incarnation politique, pas de discours experts standardisés et duplicables.

La jurisprudence récente sur l'autorité des directeurs de cabinet ne fait malheureusement qu'accroître ce risque en tentant, indirectement, de fonctionnariser les collaborateurs.

Un autre enjeu est apparu ces derniers mois : l'intelligence artificielle.

Il faut s'en saisir.

Actualités Politiques

Corruption : près de 9 Français sur 10 estiment que les personnes exerçant des responsabilités sont "corrompues pour une grande partie d'entre elles"

Depuis 2016 Transparency International, la Fondation Jean Jaurès et Toluna Harris Interactive réalisent un baromètre sur l'attitude des Français face à la corruption en France. Cette vague d'enquête s'attache à mesurer les évolutions concernant la perception de l'étendue de la corruption en France et cherche également à mettre en regard les expériences vécues par les Français. Dans quelle proportion les Français pensent-ils que les personnes exerçant du pouvoir sont aujourd'hui corrompues ? Dans quelle mesure ont-ils le sentiment d'avoir déjà été confrontés à des actes ou des situations relevant de la corruption ? Quels sont à l'heure actuelle les acteurs et les institutions de confiance pour incarner la lutte contre la corruption en France ? Dans quelle mesure jugent-ils efficaces les règles actuelles visant à une plus grande transparence de la vie publique ?

Enseignement du sondage Harris Interactive :

70 % des Français estiment qu'un ministre mis en examen dans une affaire de corruption devrait démissionner.

87 % des Français estiment que les personnes exerçant des responsabilités sont « corrompues » ou « corrompues pour une grande partie d'entre elles ».

6 Français sur 10 estiment que les élus et dirigeants politiques comme les députés et sénateurs (68 %), les députés européens (67 %) et le pouvoir exécutif (64 %) sont corrompus, les niveaux sont en baisse de 5 à 6 points depuis 2019.

Les trois quarts des Français considèrent qu'il faut renforcer les moyens de la justice pour enquêter et poursuivre des faits de corruption.

Seuls les maires (41 %), les juges (45 %) et les fonctionnaires (50 % pour les fonctionnaires d'État et 46 % pour les fonctionnaires territoriaux) bénéficient d'un jugement majoritairement positif.

46 % des Français pensent qu'il y a plus de corruption qu'avant et 46 % pensent qu'il y en a autant et seulement 7 % jugent qu'elle baisse.

25 % des Français, indiquent que la corruption est une expérience à laquelle ils ont été confrontés personnellement et 39 % en ont entendu parler autour d'eux.

68 % des Français se disent prêts à signaler des actes de corruption à, en s'adressant prioritairement à la police (59 %), à la justice (44 %) mais aussi aux associations (36 %).

32 % de répondants n'envisagent pas de signaler car ils n'aiment pas dénoncer (30 %), que ça ne sert à rien (29 %) ou qu'ils craignent les représailles (20 %).

En matière de lutte contre la corruption, les Français jugent que les lanceurs d'alerte jouent le rôle le plus important (44 %), devant la justice (43 %), l'État en général (33 %), les associations (27 %) ou la presse (23 %).

En matière de corruption en politique, les Français se montrent partagés quant aux condamnations judiciaires d'hommes ou de femmes politiques : 1/4 estiment que ces condamnations sont plus sévères que par le passé, 1/4 qu'elles le sont moins et 1/2 qu'elles ne sont ni plus ni moins sévères.

Ils estiment néanmoins en majorité que les règles de transparence de la vie publique pour les responsables politiques ne sont pas assez strictes (61 %).

Etude Harris Interactive pour le Transparency International France et la Fondation Jean Jaurès réalisée en ligne du 25 octobre 2023 au 30 octobre 2023 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

4-5. Loiret

A la suite des élections sénatoriales

Pauline Martin, élue Sénatrice, a démissionné de sa fonction de 1ère vice-Présidente et n'est plus, par conséquent, Présidente de la commission Emploi, Economie, Ressources humaines et Solidarité territoriale. Christophe Chaillou a lui démissionné de sa fonction de conseiller départemental et est remplacé par son suppléant Vincent Devailly.

58. Nièvre

« La ronde des visites gouvernementales dans la Nièvre se poursuit. À quand le tango ? »

Dans la Nièvre, les visites des ministres et autres membres du gouvernement se succèdent au rythme des saisons, des tensions à l'œuvre ou des « signaux » à donner.

[...] Ainsi, les membres du gouvernement, dans le respect de la démocratie et de ses représentants dont ils ont largement témoigné, ont cette invariable manie de ne jamais organiser un temps de travail dédié avec les élus départementaux.

Visite d'un regroupement scolaire ?

Les élus départementaux n'ont-ils pas maintes fois alerté sur une école rurale sans moyens suffisants pour garantir l'égalité des chances ? Sur les projections erronées de l'Éducation nationale quant aux effectifs d'enfants dans nos écoles ? Les élus n'ont-ils pas explicité ce que pourrait être une « Nièvre laboratoire de l'école rurale » ?

Visite d'une école dédiée à la prise en charge des enfants souffrant d'autisme ?

Devons-nous rappeler l'insuffisance des allocations de compensation pour le handicap ? Devons-nous également rappeler toutes les difficultés de prise en charge et les revalorisations salariales que l'État n'a pas compensées ?

Visite de la Maison de la Protection des Familles ?

Les élus ne se sont-ils pas émus des carences de moyens dans le cadre de la protection de l'enfance, à l'heure où le nombre d'enfants placés est en nette progression, souvent portée par une précarité que tous les talents ont bien du mal à masquer ?

[...] À l'heure où le gouvernement fait planer un risque sur l'avenir des collectivités et où l'asphyxie budgétaire semble en être l'une des armes, les élus de la Nièvre apprécieraient que le tournis d'une ronde de visites vaines pour l'avenir du territoire soit remplacé par l'élégance d'un tango où la construction commune et les moyens associés deviennent une réalité.

33. Gironde

Un appel initié pour interpeller le Président de la République :

"Quel pays, quelle République, quelle décentralisation voulez-vous, et surtout voulons-nous ? Monsieur le Président, nous vous proposons ici un « contrat girondin ».

Un contrat pour faire entendre la voix des élus locaux et de leurs partenaires actifs sur le terrain, dans cette France de nos villages et de nos villes qui « aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. ».

"Grâce à nos compétences, nous traitons le cœur des problématiques à partir du territoire vécu, avec les habitantes et les habitants, à condition là encore d'en avoir les moyens. Et nous ne voulons pas en Gironde que la contrainte des moyens nous amène à choisir entre aider un club sportif local ou financer un service d'aide à domicile, entre soutenir la culture ou protéger des enfants, entre

investir dans d'indispensables équipements communaux ou aider les personnes handicapées, entre l'entretien de nos routes ou la transition écologique, entre l'amélioration des mobilités ou l'aide alimentaire."

Représentants d'un centre social, d'un club sportif, d'une association culturelle et de solidarité, d'établissements médico-sociaux, ont témoigné avec conviction de l'importance pour eux du partenariat des collectivités locales, aux côtés des signataires de l'appel : Association des Maires de Gironde ainsi que celle des Maires Ruraux, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle Aquitaine, et bien entendu Département de la Gironde.

L'intérêt général et le service public ne peuvent être mis à mal par la simple logique d'économies budgétaires. Car "la démocratie n'est pas qu'un coût, et elle n'a surtout pas de prix."

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS UN LIVRE DE CÉDRIC GOURIN



1. Cédric Gourin, pouvez-vous vous présenter ?

Les étagères de la bibliothèque, à la maison, sur lesquelles s'entremêlent livres, bibelots et souvenirs familiaux, parlent mieux de votre invité que je ne pourrais le faire (rires). Je suis un passionné de bouquins, à la collection éclectique, curieux des mots et de littérature autant que du livre-objet. J'aime le livre, l'imprimé, ses caractères, les papiers sur lesquels s'écrivent des vies.

Pendant un quart de siècle, à partir de 19 ans, j'ai eu le bonheur d'écrire dans la presse quotidienne régionale, d'abord comme correspondant local, puis comme journaliste au Berry républicain, puis à La Montagne et à La République du Centre, dont j'ai été le rédacteur en chef, avant de faire le choix d'une autre voie.

L'écriture reste mon activité première au Conseil départemental du Cher, à Bourges, où le Président Jacques Fleury, ancien collègue journaliste élu en juillet 2021, m'a proposé de le rejoindre, d'abord comme « plume » au groupe politique majoritaire, puis comme chef de cabinet en octobre 2022.

2. Pourquoi ce livre ? Une réhabilitation ?

Cet ouvrage, *Au nom du peuple français*, s'est imposé de lui-même. A partir de 2004 et treize ans durant, j'ai suivi intensément la vie politique puydômoise et auvergnate pour *La Montagne*.

C'est là que j'ai rencontré Michel Fanget, alors conseiller municipal clermontois d'opposition, président du MoDem 63.

Nous avons toujours eu des échanges très respectueux. Ils se sont prolongés après mon départ d'Auvergne en 2017, année où il a été réélu à l'Assemblée nationale (il l'avait déjà été en 1993).



MICHEL FANGET
Né à Montferrand dans une famille nombreuse de 11 enfants, Michel Fanget était médecin cardiologue au CHU et aujourd'hui au Centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand. Il a notamment fondé l'association AEP Clermont- La Plaine en 1996, pionnière dans le maintien à domicile des personnes âgées avec la création d'un service de portage de repas à domicile.

Conseiller municipal et communal de Clermont-Ferrand de 1989 à 2014, Michel Fanget, président du MoDem Puy-de-Dôme jusqu'en 2017, a été député de la 1ère circonscription du Puy-de-Dôme de 1993 à 1997, et de la 1^{re} circonscription de 2017 à 2022.

Conseiller général de Clermont-Ferrand Centre de 1994 à 2001, il est élu au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015.

CÉDRIC GOURIN

Journaliste à *La Montagne*, à Clermont-Ferrand, de 2004 à 2017, Cédric Gourin a suivi l'actualité politique clermontoise, puydômoise et auvergnate pendant toutes ces années. Il a notamment été responsable de la rédaction de Clermont-Ferrand et directeur des éditions du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont la biographie de Monsieur Hippolyte Simon, ancien archevêque de Clermont-Ferrand (1996-2016), et d'un film documentaire sur la ligne de démarcation en région Centre-Val de Loire.



Depuis plus de quarante ans qu'il consacre son énergie aux autres avec passion, comme médecin cardiologue, bénévole associatif élu de la République, Michel Fanget a connu des épreuves, des difficultés et des victoires. Élué dans des valeurs chrétiennes de partage et de solidarité, il a toujours eu à cœur de servir son prochain, en essayant d'être le plus exemplaire possible.

Condamné en 2022 pour avoir voulu bien faire, jugé en raison de ce qu'il était - député de la Nation - et empêché de se représenter aux législatives à quelques semaines des élections, Michel Fanget revient sur ces moments difficiles.

Avec cet ouvrage, qui succède à de nombreux échanges avec des députés et sénateurs, et nourri par son expérience toute personnelle, Michel Fanget contribue au débat sur l'automatisme de la peine complémentaire d'inéligibilité et sur l'exécution provisoire. Selon lui, « il est grand temps, par respect pour les électeurs, de réévaluer les pouvoirs. Au nom du peuple français ».



Prix de vente 2016
9 782050 721752

MICHEL FANGET Entretiens avec Cédric Gourin AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Préface de Jean-Louis Boulanges et postface du Bâtonnier Gilles-Jean Portejoie



MICHEL FANGET
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Avec beaucoup de peine et d'incompréhension, j'ai suivi le procès du médecin Michel Fanget, condamné pour avoir voulu bien faire en délivrant des arrêts-maladie à une personne qui cumulait indemnités de la Sécurité sociale et de Pôle Emploi.

La sanction a été lourde en première instance : de l'emprisonnement avec sursis pour complicité d'escroquerie, une amende et surtout une peine complémentaire d'inéligibilité de 5 ans avec exécution provisoire.

Un couperet ramené, en appel, en mai 2022, à deux ans de privation du droit d'éligibilité, mais toujours avec exécution provisoire.

Sans avoir à motiver leur décision, les juges l'ont empêché de se représenter aux législatives de juin 2022.

Aussi, quand il m'a appelé au printemps 2023 pour m'expliquer qu'il était à la recherche d'un journaliste pour écrire un livre sur son épreuve judiciaire, j'ai accepté la proposition de cet humaniste, un homme dévoué aux autres depuis toujours.

Avec ce livre, préfacé par le député Jean-Louis Boulanges, et postfacé par le bâtonnier et ténor du barreau Gilles-Jean Portejoie, Michel Fanget, élu régional en Auvergne-Rhône-Alpes, contribue au débat sur l'automatisme de la peine complémentaire d'inéligibilité et sur l'exécution provisoire.

3. Écrire : une nouvelle expérience ?

Écrire est un loisir agréable à partager. J'ai eu la chance de préparer un film documentaire sur la ligne de démarcation pour France Télévisions et, depuis mon premier ouvrage en 2008, consacré au puy de Dôme, j'ai multiplié les mises en lumière de mes lieux d'attache entre Berry, Loiret et Bretagne.

Le travail de recherche pour écrire la biographie de Mgr Hippolyte Simon, ancien archevêque de Clermont-Ferrand (1996-2016) et vice-président de la Conférence des évêques de France, publiée en 2011, restera un souvenir d'une grande intensité.

Je travaille actuellement à plusieurs autres projets, dont un sur la chasse, une passion française.

Actualités Aménagement du Territoire

11. Aude

Courrier de la présidente du Département de l'Aude au secrétaire d'État à la Mer, Hervé Berville, au sujet de l'avenir de la filière pêche en Méditerranée

[...] La prochaine version (West-Med2/2025-2028) actuellement en discussion fait craindre aux professionnels une nouvelle réduction du quota d'effort de pêche, ainsi que de nouvelles mesures de gestion très difficilement compatibles avec la survie économique des entreprises du Golfe du Lion, toujours interrogatives sur leur place dans le futur développement du parc éolien en mer.

Contraints par la hausse du coût de l'énergie, fort heureusement encadré pour quelques mois encore, et par des fermetures spatio-temporelles de plus de 6 000 km² sur des durées de 6 à 8 mois, nombreux sont ceux qui ne croient plus en l'avenir de leur métier.

Si des contraintes supplémentaires non compensées devaient être décidées, nous courrions le risque d'une réduction supplémentaire de la flotte audoise. Cela aurait des conséquences catastrophiques sur la filière entière, [...]

Le Département de l'Aude, dans le strict cadre de ses compétences, a décidé de renforcer le soutien à ses pêcheurs.

Il s'appuiera pour cela sur deux instruments :

- En participant au futur contrat de filière 2024-2026 porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Occitanie (CRPEM) dont l'objectif est de construire avec tous les acteurs une pêche durable, décarbonnée, pourvoyeuse d'emplois et d'économie,
- En votant une stratégie agricole intégrant le secteur afin de mettre à sa disposition, en cofinancement avec la région Occitanie, toute une série de mesures d'aides au maintien et au développement d'une activité de pêche raisonnée et durable.

17. Charente-Maritime

Plan digues de renforcement des protections littorales



Depuis le scénario catastrophique de Xynthia en février 2010, la construction et l'entretien des digues sont devenus prioritaires.

Le Département incite et accompagne les EPCI qui le souhaitent dans une stratégie locale de gestion de la bande côtière.

Dans une organisation très comparable à ce qui est mis en œuvre depuis 11 ans contre la submersion, le Département porte en tant que maître d'ouvrage par délégation de la collectivité compétente et co-financier la lutte contre l'érosion du littoral.

En Charente-Maritime, le programme d'ouvrages de protection contre les submersions marines représente un coût global d'environ 230 M€. Ce budget est réparti entre 8 Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) portés par les EPCI et Syndicats.

Le "Plan Dignes" priorise, en concertation avec les Collectivités locales, les réalisations de protections sur une période de 15 ans.

Il vise la livraison de systèmes d'endiguement adaptables aux évolutions climatiques et pouvant être complétés.

La Clé de répartition du financement :

- État 40 % (fonds Barnier) ;
- Région 20 % ;
- Département 20 % ;
- Communes et EPCI 20 %.

Ce programme d'investissement intervient en complément des opérations de retrait stratégique conduites par l'État (plus de 250 maisons déconstruites) et du programme initial de travaux d'urgence d'un montant global de 50 M€.



FINANCES DANS LES DÉPARTEMENTS



TURGOT : Chronique des finances publiques.

STÉPHANE SAUTAREL
SÉNATEUR DU CANTAL VICE-PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT



Le projet de loi de finances pour 2024 sur lequel je m'étais attardé dans ma chronique précédente reste marqué après son adoption fin décembre par **une dette abyssale, un déficit extrême et un niveau de dépenses publiques très excessif**. Le Sénat a tenté de le remanier pour revoir la trajectoire de nos finances publiques et mieux répondre aux besoins des Français et des collectivités. Il n'y est parvenu que de manière très partielle, tout **en préservant quelques marges pour les collectivités territoriales : revalorisation des bases de fiscalité, augmentation de la DGF en privilégiant la DSR et la péréquation, revalorisation de la Dotation biodiversité et des titres sécurisés, clause de garantie pour les communes nouvelles, stabilisation des indicateurs financiers** pour donner de la lisibilité, **fonds exceptionnels pour les Départements** sans que cela ne soit encore suffisant, **délaision des taux de fiscalité** du bloc communal. Par ailleurs, **l'engagement pris** par le Président de la République **d'ouvrir une réforme d'ampleur de la DGF**, suscite une forte attente face à l'épuisement actuel de notre système, mais aussi des inquiétudes si cela devait être à périmètre constant. Elle devra s'accompagner d'une réforme de la fiscalité locale, notamment en lien avec les objectifs du ZAN.

La pérennisation et la réforme des ZRR, devenues FRR (France Ruralités Revitalisation), pour accorder des avantages financiers, fiscaux et sociaux dans les zones rurales afin de renforcer leur compétitivité, est une des principales avancées de ce PLF.

De même, **la révision du filet de sécurité électricité** pour le cibler sur les foyers qui en ont le plus besoin, et ainsi réaliser 1 milliard d'euros d'économie, est une inflexion raisonnée et progressive à la politique du « chèque généralisé » qui n'est plus possible.

Rappelons enfin que nos collectivités sont bien gérées, font des efforts et ne sont en rien responsables du déficit public. Rogner davantage leur autofinancement mettrait en péril l'investissement public et les services publics locaux. Ce serait une double faute. J'aurai l'occasion d'y revenir à l'occasion d'une prochaine chronique.

Mais par-delà le traditionnel PLF, la fin de l'année 2023 a été aussi marquée par deux autres événements essentiels à la compréhension de nos finances publiques.

D'abord, la France a échappé aux foudres de Standard & Poors, sans pour autant que nous soyons sortis d'une surveillance accrue. L'agence américaine de notation a en effet maintenu la note « AA » de la dette française.

Mais il va falloir vite et vraiment agir car la décision s'accompagne de commentaires montrant l'ampleur de la tâche pour éviter les foudres en 2024, et surtout la perte de confiance de nos créanciers.

Ainsi réduire enfin et vraiment les dépenses publiques et accélérer le désendettement de la France, est plus que jamais indispensable.

Force est pourtant de constater que ce PLF 2024 n'y répond pas, malgré les quelques économies trouvées en cours d'examen. La réduction des dépenses publiques ne se fera au mieux qu'à un rythme lent, l'exécutif ne prévoyant pas de ramener le déficit sous la barre des 3 % du PIB avant 2027, ce que nous condamnons. Le maintien de la note de la dette française est notamment justifié par le fait que l'agence de notation anticipe « une diminution de la dette publique en pourcentage du PIB à partir de 2025, quoique très progressivement », et note en outre que « la répercussion de la hausse des coûts d'emprunt due aux taux d'intérêt élevés sera progressive ».

Bruno Le Maire a certes annoncé le **gel de crédits pour 5 milliards d'euros** cette année pour tenir l'objectif d'un déficit à 4,4 % du PIB. Notons que ce n'est pas une méthode. Le ministre a également multiplié les déclarations pour relancer les réformes en faveur du plein-emploi et les annonces d'économies dans le budget 2025, vis-à-vis desquelles les collectivités devront redoubler de vigilance. Cela ne fait pas une politique, cela ne répond pas encore aux besoins de réformes structurelles.

Finalement, avec cette décision de S&P qui intervient un peu plus d'un mois après celle similaire prise par l'agence Moody's, le gouvernement peut donc s'estimer satisfait d'avoir traversé sans trop de casse un automne budgétaire qui s'annonçait pourtant périlleux, avec notamment des taux d'emprunt de la France qui oscillent désormais entre 3 et 3,5 %. Pour autant, le plus difficile est devant l'exécutif. **Le feuillet de la dette française devrait en effet vite revenir**, d'autant qu'il se joue dans un contexte de faible historique en matière de réduction des déficits, d'incertitudes toujours aussi fortes autour de la situation budgétaire française et de fragmentation politique accrue.

Le deuxième rendez-vous de cette fin d'année 2023 est celui du Pacte de stabilité.

Les Vingt-Sept espèrent un accord mais rien n'est encore acquis.

Le groupe des pays « frugaux » bloque un accord franco-allemand sur le bras correctif des nouvelles règles budgétaires. La Commission européenne s'inquiète de l'introduction de nouvelles rigidités.

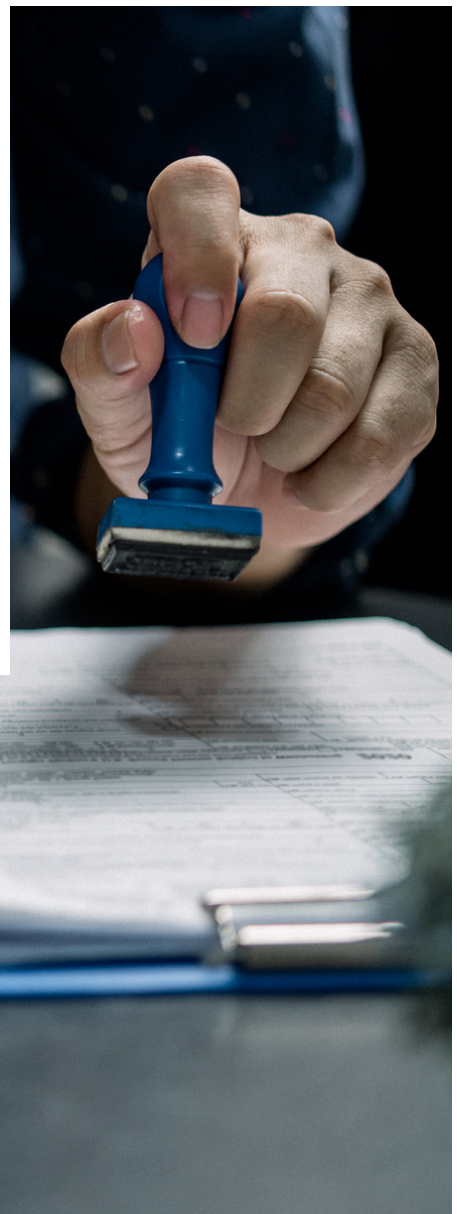
Le bras « correctif » des nouvelles règles de gouvernance bloque. Il s'agit des efforts demandés aux États membres en procédure de déficit excessif, quand le déséquilibre des comptes publics dépasse les 3 % du PIB. La règle générale voudrait que le pays concerné réduise chaque année son déficit de 0,5 % de PIB en structurel (en incluant la charge de la dette dans son calcul). **Une pente qui, dans le cas de la France, pourrait rendre impossible de nombreux investissements pourtant indispensables** pour accélérer la transition verte ou renforcer l'industrie de défense.

Face à la « ligne rouge » posée par Bruno Le Maire sur ce point, Christian Lindner, le ministre allemand des Finances, a mis un peu d'eau dans son vin et a accepté **qu'on ne prenne pas en compte, dans le calcul du déficit, la charge de la dette supplémentaire apparue avec la brusque remontée des taux d'intérêt !** En retour, la France a concédé que cette « flexibilité » soit temporaire et ne s'applique que jusqu'à 2027. Ce schéma convient aux quatre premières économies de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Espagne). **Changer le thermomètre, permet-il de faire baisser la température ?**

Las, un groupe de pays naguère désignés comme frugaux, disons conservateurs en matière budgétaire, s'y oppose. Il s'agit notamment de la Finlande, de la Suède, de l'Autriche et des Pays-Bas. Ces États membres semblent toutefois prêts à actionner des leviers pour avancer. Mais à quelle date réelle cela pourra s'appliquer, nul ne peut encore le dire.

La question clé que posent ces négociations est celle de **la compétitivité de l'Europe** face à la Chine et aux États-Unis, qui investissent massivement dans la défense, les technologies propres et l'IA. Les États de l'UE ont pour ambition de mobiliser les capitaux privés dans ces directions, mais leurs avancées vers une union des marchés de capitaux se font lentement.

Le constat que pose cette séquence, c'est celui de **l'affaiblissement de la France** dont le désordre des comptes, mais aussi institutionnel, ne permet plus de peser. Les réformes de structures doivent enfin être engagées, même si on peut craindre que les échéances européennes de juin prochain et la perspective de maintenir une « paix sociale » a minima jusqu'aux jeux olympiques, n'invitent encore le Gouvernement à différer la sortie du « quoi qu'il en coûte », toujours présent dans ce PLF 2024. Bref, **nous procrastinons dangereusement.**



Libérer du temps pour mieux accompagner les usagers : le pari réussi de l'automatisation des processus métiers



Dorothée BELLE
Associée EY Consulting
Secteur public

Le secteur public connaît une phase d'accélération des projets innovants, en particulier en matière d'automatisation des processus métiers (ou RPA pour *robotics process automation*). Alors que la gestion publique est souvent pointée du doigt pour sa lourdeur administrative, les collectivités peuvent aujourd'hui utiliser cette technologie pour gagner en qualité et en performance, notamment en consacrant plus de temps à la relation avec les usagers. Cela est notamment vrai pour les métiers du social : les départements ayant fait le pari de l'automatisation ont depuis réalisé des gains sans précédents.

Un paradoxe de gestion qui implique de nombreux irritants

Les métiers du secteur social sont souvent confrontés à un paradoxe de gestion, de plus en plus difficile à accepter pour les agents : alors même que la proximité et la relation à l'utilisateur sont au cœur de leur métier, le temps consacré à la saisie et à la vérification dans les outils informatiques devient de plus en plus important, et sur des volumes de données souvent extrêmement élevés. Les raisons sont nombreuses : amélioration du partage de l'information entre acteurs sociaux, coordination, traçabilité des parcours. Elles peuvent aussi être source d'irritants : absence d'interopérabilité entre les outils informatiques, nécessité de saisir des informations dans plusieurs outils, comptages manuels, et enfin, complexité des procédures qui nécessitent de faire intervenir ou de diffuser l'information à plusieurs acteurs via des canaux différents.

Libérer du temps pour mieux accompagner les usagers

Le développement d'automates, véritables « assistants digitaux », apporte une réponse souple et peu coûteuse, permettant d'alléger la charge de travail des agents des tâches les plus répétitives, d'autant plus chronophages qu'elles sont souvent source d'erreurs. Un automate peut ainsi venir assister l'agent et réaliser les tâches simples et chronophages à sa place afin que l'agent puisse se consacrer au suivi et à l'accompagnement des usagers. On peut citer deux cas d'usage très concrets : saisie des informations reçues depuis un formulaire en ligne dans un logiciel, ou envoi de notifications automatiques en masse.

Des gains immédiats et tangibles pour les collectivités

Les gains à la clé sont importants pour les collectivités qui investissent : redéploiement de cette force de travail sur des tâches à plus forte valeur ajoutée, amélioration de la qualité de service pour les usagers et de la qualité de vie au travail pour les agents, diminution des risques d'erreur ou de non-traitement des processus en cas d'absence, ou encore fiabilité des tâches réalisées par les assistants digitaux. La majorité des projets permettent de libérer entre 20 et 40 % du temps consacré à la réalisation du processus concerné.

Une réflexion en amont nécessaire sur les processus

Le développement d'une solution d'automatisation doit s'accompagner d'une réflexion sur les processus métier dans leur globalité : il ne faut pas automatiser la complexité. Pour bien démarrer un projet, mieux vaut choisir des processus simples permettant de lever les freins et convaincre. Enfin, un assistant digital peut s'avérer une solution pérenne, également susceptible d'apporter une réponse temporaire à un irritant important, le temps de faire évoluer les systèmes d'information.



Actualités Finances

Les départements franciliens demandent à l'État des marges de manoeuvre financières pour faire face à un effondrement sans précédent du marché immobilier qui leur coûte 753 M€ en 2023

Entre 2021 et 2022, les recettes issues des Droits de Mutations à Titre Onéreux représentaient presque un quart de l'ensemble des recettes de fonctionnement totales des 7 départements.

40% plus violente que la baisse moyenne des recettes de DMTO au niveau national, cette chute représente une perte de fonctionnement de près de 10% en euros constants, perte que les 7 départements doivent encaisser au moment où ils font face au choc inflationniste, aux augmentations indiciaires de leurs agents, au Ségur de la Santé ou encore à l'augmentation continue des coûts liés à la prise en charge des publics prioritaires (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, enfants de l'ASE et mineurs non accompagnés).

Un « manque à gagner » qui pénalise directement et immédiatement les capacités d'investissement des départements franciliens et donc l'attractivité de la région capitale

Les prévisions pour 2025, globalement fondées sur une stabilisation du niveau des DMTO en 2024 qui est loin d'être garantie, font état d'un niveau

d'investissement de l'ordre de 1.400 M€, en retrait de 45% par rapport à 2022.

Dépourvus de leviers fiscaux, les départements franciliens n'ont la liberté ni de faire face à la situation d'urgence ni de réagir pour protéger leurs territoires et les adapter aux défis d'avenir

Aussi, les 7 départements, par la voix de l'ADIF demandent :

- Que faute d'une meilleure solution les départements franciliens puissent se voir ouvrir la faculté de relever le taux maximum des DMTO de 4,5% à 5,5% pour une période de trois ans;
- L'élargissement de l'affectation de la taxe d'aménagement à l'ensemble des investissements justifiés par la transition écologique et le relèvement de son taux plafond de 2,5 % à 3,5 %;
- L'ouverture sans délai d'une concertation visant à la reconstruction d'un système de fiscalité départementale garantissant l'autonomie financière et fiscale de nos collectivités.

La mission devra réaliser un état des lieux incluant l'évaluation du "coût complet" des normes et formuler des recommandations pour mieux intégrer les enjeux financiers dans l'élaboration des normes.

Les conclusions, attendues fin février, alimenteront la mission menée par Eric Woerth sur la décentralisation, annoncée en novembre.

La décentralisation envisagée par Eric Woerth vise à clarifier les compétences et simplifier la normalisation.

Il propose de faire confiance aux autorités locales, soulignant que les collectivités contribuent parfois à leur propre complexité. En matière de simplification normative, il propose d'organiser un pouvoir réglementaire des collectivités sur leurs compétences.

La mission abordera également les conditions d'exercice des mandats locaux et les moyens des collectivités, visant à restaurer l'autonomie financière des élus et à clarifier les dotations, dont la DGF.

Les conclusions de la mission sur la décentralisation, prévues pour avril-mai 2024, s'articuleront autour de principes tels que "plus de décentralisation," "plus de responsabilités," et une clarification du "qui fait quoi."

Ces mesures visent à redéfinir l'autonomie fiscale et financière des élus, tout en simplifiant le paysage administratif et normatif.

Comité des Finances Locales (CFL) : André Laignel réélu Président

Le Comité des Finances Locales a présenté son programme de travail.

En tête des priorités, la refonte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Confiant, André Laignel a qualifié cette mission confiée par le président de la République "d'hommage rendu" à l'organisme de concertation entre l'État et les élus locaux.

La réforme des dotations devient le sujet "prioritaire" des travaux du CFL, selon André Laignel, qui voit dans cette démarche une sorte de défi lancé par le président Macron. Cependant, il souligne que la réussite de la réforme dépendra de l'allocation de "moyens humains" par l'État et de l'accès aux informations nécessaires de la part de Bercy. Sans ces éléments, la réforme serait, selon lui, "infaillible".

Concernant la temporalité de la réforme, son inscription dans le projet de loi de finances

pour 2025 reste incertaine, dépendant de la réponse rapide de Bercy aux sollicitations du CFL.

Outre la refonte de la DGF, le CFL travaillera en collaboration avec le Haut Conseil des Finances Locales sur des thèmes tels que le coût des normes applicables aux collectivités et la "revue des recettes".

Cette dernière inclut une analyse approfondie des compensations de la suppression de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la CVAE. Un autre chantier important envisagé est celui d'une "loi de programmation ou d'orientation des finances locales", pour offrir plus de visibilité aux collectivités sur leurs finances.

Enfin, le CFL examinera le "maintien, la modernisation et la transparence" de l'octroi de mer, une ressource cruciale pour les collectivités d'outre-mer.

Mission sur le "millefeuille administratif,"

Présidée par Catherine Vautrin, cette mission présidée du Grand Reims, et Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières, doit "objectiver les coûts de l'enchevêtrement des compétences des redondances et des responsabilités" entre les administrations publiques.

Notamment les domaines du développement économique, la formation professionnelle, les politiques sociales, la sécurité routière, la gestion de l'eau, le tourisme et la culture sont cités. La mission examinera également les modalités d'organisation et de coordination des compétences ainsi que l'inflation normative.

IS. Cher
IS. Cher

Vote du Budget primitif 2024.

Un budget de 587 millions d'euros voté par le Conseil départemental.

L'ambition du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est de maintenir ses efforts d'investissement, avec un budget de 124 millions d'euros. Trois grandes priorités en découlent : Un réseau routier moderne et sécurisé : 39,6 millions d'euros. Des collèges à la pointe et économes en énergie : 28,4 millions d'euros. Un soutien sans faille aux territoires : 18,7 millions d'euros.

Le budget de fonctionnement s'élève à 436 millions d'euros. Les solidarités en sont la part la plus importante, avec un budget de 266 millions d'euros.

21. Côte-d'Or

Budget primitif

L'Assemblée départementale s'est réunie les lundi 18 et mardi 19 décembre pour débattre et voter le budget 2024 du Département de la Côte-d'Or et 35 autres dossiers.

Le budget 2024 s'établit à 679 M€, un budget solidaire et offensif.

« Nos charges notamment sociales explosent (+ 35 M€ en 2023) et nous devons faire face à une chute brutale des droits de mutation à titre onéreux, issus des transactions immobilières avec un marché en berne (- 25 M€) » a rappelé François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Solidarité : le budget de l'accompagnement social est encore en hausse en 2024, il atteint le montant inédit de 360 M€, pour assurer les missions de solidarité au plus près des habitants.

Investissement en 2024, l'effort d'investissement total du Département atteindra 130 M€ pour soutenir l'activité et poursuivre l'aménagement du territoire - les projets des communes avec le Plan Marshall Côte-d'Or, les collèges, les routes, la fin des travaux de déploiement de la fibre optique...

26. Drôme

Budget primitif: 836,8 M€

Budget adopté en décembre dans un contexte financier très incertain : inflation encore forte, dépenses subies en raison de décisions unilatérales de l'État (Avenant 43, augmentation du point d'indice (3M€), secteur médico-social...), dont une récente annonce de l'augmentation du RSA de 4,6 % sans compensation, perte du levier fiscal compensé par l'attribution d'une fraction de TVA (137,5 M€ en 2024) et le ralentissement de l'activité économique auront un impact sur les ressources de la collectivité. Le produit des Droits de mutation à titre onéreux est estimé à 85M€ en 2024 (en baisse de 26M€ par rapport à 2022).

Budget de 836,8 M€, dont plus de la moitié consacrée aux solidarités et à l'action sociale. (RSA estimé à 68,9 M€, 100,5 M€ aux personnes handicapées, 114,8M€ pour les personnes âgées)

Augmentation de 11,8 % en 2024 par rapport à 2023 pour la protection de l'enfance, 95,6 M€.

Construction du futur collège de Suze-la-Rousse (30M€), Plan vélo, de 42 M€.

2M€ seront investis pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux en 2024.

Niveau d'aide maintenu (fonctionnement et investissement) à environ 27 M€ pour les communes-Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sera de 26 M€, en hausse de 5,4% par rapport au BP 2023.

21,1M€ pour les travaux pour les revêtements et les grosses réparations de chaussées.

34. Hérault

Budget primitif

Le budget du Département s'élève à 1,8 milliard. Baisse des recettes et hausse des dépenses liées aux besoins en solidarité et aux effets du réchauffement climatique.

Entre 2022 et 2023, le Département a perdu 72 millions d'euros de DMTO.

Hausse parallèle des dépenses. Chaque année 13 000 nouveaux habitants : c'est plus de service public, comme la nécessité de construire de nouveaux collèges par exemple. Vieillesse de la population, hausse de la précarité : le budget des aides individuelles de solidarités, que verse le Département aux allocataires du RSA, aux seniors ou aux personnes en situation de handicap, ne cesse d'augmenter, sans que la compensation de l'État n'évolue. C'est un reste à charge évalué à 2 milliards d'euros depuis 2015.

Les dépenses pour faire face au réchauffement climatique sont également toujours plus nombreuses (littoral, sécheresse, incendies...).

Fort investissement de 251 millions d'euros.

35. Ile-et-Vilaine

Les orientations budgétaires 2024 : près de 1,3 milliard d'euros

Baisse des droits de mutation (50 millions de perte en 2023), la collectivité fait face à une baisse de ses recettes d'une ampleur inégalée pour l'année 2023 de plus de 10 millions d'euros, toutes ressources confondues. Il en résulte donc une baisse inédite des niveaux d'épargne :

Solidarités humaines : budget de 520 millions d'euros (+ 5,4 %) hors aide sociale à l'enfance: 213 millions d'euros, soit une augmentation significative de 6,5 % par rapport au budget primitif 2023.

L'action du Département va se poursuivre dans les collèges avec un niveau toujours élevé d'investissement à hauteur de 45 millions d'euros.

Les investissements du Département seront également consacrés au soutien des territoires avec notamment 8 millions d'euros alloués aux dépenses d'investissement des Contrats de solidarité territoriale ainsi que 4 millions d'euros pour les Fonds de Solidarité Territoriale et le dispositif d'Accès des Services au Public.

Le soutien aux territoires se traduit également par une intervention importante en faveur du logement : une enveloppe de l'ordre de 15 millions d'euros devrait y être consacrée en 2024.

38. Isère

Budget primitif 2024

Le Département consacre 719 M€ de son budget de fonctionnement aux personnes âgées, personnes en situation de handicap, allocataires du RSA et pour la protection de l'enfance. Soit une hausse de 5 % par rapport à l'année dernière.

Il achètera les nouveaux entrepôts logistiques de la Banque alimentaire de l'Isère, véritable tête de réseau de l'aide alimentaire en Isère, pour un montant d'environ 4,8 M€ TTC.

Le Département maintient pour la 3ème année consécutive la cantine au tarif unique de 2 euros dans les 97 collèges publics isérois et poursuit son engagement du 100 % local ou bio d'ici à 2028 dans les cantines des collèges.

Le Département crée un nouveau dispositif de 50 M€ auquel les intercommunalités et villes labellisées « Action Cœur de Ville » pourront prétendre pour leurs aménagements structurants sur la période 2024-2028.

Le Département poursuit l'objectif, qu'il s'est fixé depuis 2015, de rénover tous ses bâtiments, en améliorant leurs performances thermiques et leur pour un budget de 72 M€.

La rénovation du Palais du Parlement du Dauphiné, la création d'un 1^{er} musée départemental à Vienne, avec le futur musée d'Histoire de Vienne, sont autant de projets d'investissement, menés par le Département.

Le Département augmente également son budget consacré au tourisme et à l'attractivité de 23 % afin de créer, notamment, plus de véloroutes. Le budget routes est le premier poste d'investissement de la collectivité (112 M€ dont 89 M€ en investissement), consacré notamment au transfert par l'État de la RN85 (43 km entre Laffrey et Corps)



44. Loire-Atlantique

Confronté à un effondrement de ses deux principales recettes, le Département reporte sa session budgétaire

Face à une dégradation financière liée à un effondrement des recettes qui s'accroît de mois en mois, le Département a décidé - après consultation des groupes politiques - de reporter le vote de son budget 2024.

Depuis la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, le Département ne dispose plus d'aucun levier fiscal direct et construit son budget dans un climat d'incertitude, sans aucune visibilité sur ces principales recettes.

Les deux tiers des recettes de fonctionnement du Département proviennent en effet d'une fiscalité qui repose sur des recettes volatiles car soumises aux variations de la conjoncture économique (marché immobilier et consommation).

Ces recettes sont incertaines : le Département ne peut que constater les recettes en cours d'année, mois après mois au regard des encaissements, sur la base d'une prévision à un instant T et dépend donc d'une conjoncture économique extérieure.

En fin d'année, chute de 22% des DMTO, dont le montant pour 2024 doit être révisé à environ 300 M€ (cette prévision sera fiabilisée dans les prochains mois).

La révision à la baisse de cette recette s'établit ainsi à - 60 M€ entre le débat d'orientations budgétaires et le budget 2024, qui ne peut donc être construit sur la base initiale à 360 M€.

Cette baisse inédite met en péril l'équilibre financier du budget 2024 du Département.

L'autre recette importante du Département est aussi instable et sensible au contexte de crise.

Il s'agit d'une fraction du produit national de TVA, censée compenser la perte de la taxe foncière et la suppression définitive en 2023 de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), recette fiscale introduite en remplacement de la taxe professionnelle.

Cette fraction s'apparente davantage à une dotation d'État qu'à de la fiscalité : cette fraction n'a aucun lien avec le territoire de Loire-Atlantique, le gouvernement conserve la main sur l'assiette, les exonérations, etc. et les collectivités découvrent la prévision du gouvernement en loi de finances, sans information sur les déterminants de cette prévision.

44. Loire-Atlantique

Report du budget 2024 « par responsabilité et prudence afin de garantir l'équilibre budgétaire ».

Attentif au projet de loi de finances, le Département continue d'alerter l'État sur le manque de moyens alloués sur les compétences décentralisées, le manque de compensation sur les dépenses de solidarité nationale, l'absence d'autonomie fiscale des Départements, son désintérêt sur la crise du logement qui touche de plein fouet le quotidien des Français ainsi que les finances de l'ensemble des Départements...

47. Lot-et-Garonne

Orientations budgétaires.

Explosion des dépenses, notamment dans le domaine du social, et une chute des recettes avec une baisse moyenne à l'échelle nationale de 18% des DMTO.

Sur l'exercice précédent, les dépenses de fonctionnement ont subi une hausse de 10,7 millions sous le seul effet des mesures unilatérales décidées par le gouvernement.

Les seules dépenses relatives à l'autonomie devaient augmenter à minima de 5,4 % dans le budget départemental.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA, PCH) pèsent désormais plus de 122 millions d'euros dans le budget de fonctionnement de la collectivité, contre 111 millions en 2020. Les non-compensations cumulées par l'État équivalent à un budget total de la collectivité !

Le Département de Lot-et-Garonne projette en 2024 de maintenir un niveau d'investissements élevé, de l'ordre de 70 millions d'euros (dépenses réelles d'équipement), soit l'équivalent du réalisé 2023, qui fut avec 2022 un exercice tout à fait exceptionnel.

Après l'augmentation d'1,69 € du tarif horaire accordé aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en 2023, le Département va poursuivre en 2024 les actions permettant aux seniors lot-et-garonnais de rester le plus longtemps possible à leur domicile en soutenant, via de nouveaux financements, les actions visant à améliorer les conditions de travail des professionnels. Ainsi, ce sont 2,3 M€ qui sont engagés au titre de la dotation qualité attribuée aux SAAD pour la période de septembre 2023 à décembre 2025.

Soutien financier aux Ehpad doté de 5 millions, Création en 2024 d'une Agence technique départementale en soutien à l'ingénierie des communes et EPCI.

49. Maine-et-Loire

reporte le vote de ses orientations budgétaires au mois de février

Cela au nom du « réalisme et d'efficacité ».

51. Marne

DOB 2024 ;

L'élaboration de trajectoires budgétaires à venir dans un contexte économique toujours inflationniste, des marges de manœuvre de plus

en plus contraintes et des besoins sociaux grandissants.

Concrètement, les recettes de la collectivité départementale ne permettent pas de latitude. Alors que la tension sur les dépenses est de plus en plus forte.

Le Département propose un nouvel exercice de prudence avec un niveau de recettes s'élevant à 514 M €. Ce qui représente une baisse de 12 M € par rapport à 2022. Les recettes liées aux Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) chuteraient aussi de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

La prévision de la dépense (493 M €) s'inscrit dans une perspective d'évolution des charges sociales qui représentent aujourd'hui 73 % (357 M€) du budget de fonctionnement.

Les foyers d'hébergement marnais sont occupés par trop de mineurs étrangers isolés (235 mineurs non accompagnés y sont présents) et le "résident s'interroge « Est-ce réellement au seul Département de supporter entièrement cette charge quand on sait les manquements de l'État en ce qui concerne la maîtrise des flux migratoires ?

L'encours de dette reste stable. Le stock de dette devrait être de 156,5 M €.

55. Mayenne

Maintien de la note AA

Dans le cadre de sa revue annuelle, l'agence de notation Standard and Poor's (S&P) vient de confirmer la note qu'elle avait attribuée au Département de la Mayenne. Cette notation, parmi les plus élevées pour une collectivité territoriale française, demeure à un niveau de « AA » pour la notation à long terme.

Cette notation AA correspond à celle attribuée aux départements les mieux notés actuellement en France, étant précisé qu'une collectivité ne peut être mieux appréciée que l'État français qui vient de voir confirmée également sa notation le 1er décembre dernier.

64. Puy-de-Dôme

Budget primitif

« Horizon 2030 » prévoit 780 millions d'euros d'investissement, sur sept ans, soit 105 millions d'euros inscrit dans le budget 2024. Augmentation d'un million par an pour le SDIS soit 42,6 millions d'euros pour 2024.

80. Somme

Budget primitif 2024 adopté d'un montant inédit de plus de 803 millions d'euros.

653 M€ sont consacrés au fonctionnement. Montée en puissance des orientations et nouvelles actions :

- + 7 M€ pour la protection de l'enfance et la famille ;
- + 6 M€ pour l'aménagement du territoire avec un abondement exceptionnel de 10% (+ 2,5 M€) pour permettre de financer tout projet d'investissement dans les 772 communes de la Somme
- + 3 M€ pour l'autonomie et le handicap ;
- + 3 M€ pour la réussite de nos collégiens ;
- + 1,5 M€ pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80).

Ce budget mobilise plus de 150 millions d'euros pour l'investissement.

84. Vaucluse

Budget primitif

Baisse de 30 millions d'Euros des recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux qui passent de 140 millions d'euros au BP 2023 à 110 millions d'Euros au BP 2024.

Hausse des dépenses de personnel et des dépenses d'aides sociales qui chacune bondisse de 15 millions d'euros pour s'établir respectivement à 154 millions d'Euros et 233 millions d'Euros.

Maintien de la politique d'investissement avec cette année encore plus de 120 millions d'Euros consacrés aux dépenses d'équipement.

Faible niveau d'endettement (1,3 année en 2022).



91. Essonne

Vote du budget Primitif

Contexte difficile où les recettes diminuent drastiquement (près de 100 millions € pour 2023), et où les dépenses obligatoires augmentent.

Le budget de fonctionnement hors dépenses obligatoires avait été divisé par deux entre 2015 et 2023.

Les politiques sociales et de santé en fonctionnement augmentent de 5.37% (8% pour l'ASE), atteignant 771M€, et l'investissement de 11.9M€.

22M€ pour le soutien à l'investissement des communes.

2,5M€ en soutien au fonctionnement des partenaires du territoire.

Collèges : 85.2 M€ de dépenses d'investissement (contre 68.3 M€ en 2023) et 62.1 M€ de fonctionnement (contre 54.1 M€ en 2023).

La mobilité étant au cœur de la promesse républicaine mais aussi l'un des principaux marqueurs d'inégalités sociales et territoriales, 36.1M€ de dépenses de fonctionnement sont alloués aux projets de mobilités (26.3 M€ à l'utilisation des transports en commun, 9 M€ pour l'entretien des routes et la viabilité hivernale) et 71.5 M€ investis (22.7 M€ pour les projets routiers, 17 M€ pour les transports en commun, 5.7 M€ pour les projets voirie portés par les communes, 3.5 M€ pour le plan vélo).

Hausse des dépenses dans le domaine écologique de près de 10 % par rapport au budget 2023.

Le Département de l'Essonne, seule collectivité à financer à 99.9 % le SDIS apporte une subvention de fonctionnement de 99M€

Actualités Participation Citoyenne

35. Ille-et-Vilaine

2 rang national des Trophées Expérience Citoyen

Organisé par l'AFNOR ce trophée récompense les actions exemplaires en matière de relations usagers.

Cette distinction met en lumière l'investissement des équipes travaillant pour certains en direct avec les concitoyens, et à la transformation des nos pratiques. Chacune de leurs actions contribue à satisfaire au quotidien, et toujours plus, le besoin de usagers.

En 2024 le Département va travailler sur une structuration des actions menées en matière de relation à l'usager pour définir une stratégie pour les années à venir.

58. Nièvre

Deuxième session de l'observatoire citoyen.

En 2023, ils étaient 50. Pour cette deuxième session, ils sont environ 100 habitants volontaires de toute la Nièvre à partager avec les élus et les services du Département l'avancement des 30 engagements pris collectivement pour donner un nouveau souffle. Il s'agit de répondre à quelques questions : Où en est-on ? Qu'est-ce qui avance ? Qu'est-ce qui n'avance pas ? Pourquoi ? Quel sujet faut-il réorienter ? Autour des 4 priorités du Département et des 30 engagements, l'Observatoire permet de répondre à l'ensemble de ces questions.



Désobéissance civile : Quand des Présidents de département jouent avec le feu

BERNARD DE FROMENT

ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE, AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC ASSOCIÉ DU CABINET PUBLICA-AVOCATS



Aux termes de l'article 6 de la Déclaration de l'homme et du citoyen de 1789 :

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Et l'on prête à Abraham Lincoln, président des Etats-Unis de 1860 à 1865, cette définition bien connue et très généralement admise de la démocratie : « La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Suivant ce principe, la souveraineté appartient donc au peuple, qui choisit ceux qui le gouvernent : En France, le président de la République, élu pour 5 ans au suffrage universel, le gouvernement, sous le contrôle du parlement qui vote la loi, et au niveau local, les collectivités territoriales et leurs exécutifs.

S'agissant des collectivités territoriales, l'article 72 de notre Constitution de la 5ème République, elles « ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. / Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. »

Ainsi, les départements, pas plus que les communes, régions, collectivités d'outre-mer, et autres collectivités territoriales créées par la loi, ne peuvent ignorer les lois de la République.

Qu'on se rassure : Si la loi votée méconnaît la Constitution, il existe un garde-fou, les 9 sages du Conseil constitutionnel (et les anciens présidents de la République qui en sont membres de droit), qui peuvent censurer avant leur promulgation les dispositions de la loi votée. Et le juge constitutionnel ne s'en prive pas, notamment lorsqu'est méconnu par la loi le « principe d'égalité ». Attendons donc, ce que dira le Conseil constitutionnel, quand il statuera d'ici un mois, sur la conformité au bloc constitutionnel de certaines dispositions des plus de 80 articles de la « loi immigration ».

La « désobéissance civile », refus assumé, public et généralement pacifique, (mais pas toujours !) de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir, jugé inique voire illégitime, par ceux qui les contestent, n'est, certes, pas une nouveauté en France, comme le montre l'histoire récente : Lutte dans les années 1970 contre l'extension du camp militaire du Larzac et très récemment la contestation victorieuse, suivie de leur abandon, des projets de barrage de Sivens dans le Tarn et d'aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes.

Ou encore, pour évoquer les « luttes » en cours, l'affaire des « Bassines de Sainte-Soline » dans les Deux-Sèvres et celle de la construction de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres. Mais, à ma connaissance, est inédit le refus de collectivités territoriales d'appliquer la loi, ou de la contourner, comme le soutiennent les élus à l'origine d'une forme inédite de désobéissance civile.

Celle-ci consiste à affirmer que les départements qu'ils dirigent n'appliqueront pas les dispositions de la loi immigration, venant d'être adoptée par le Parlement, rendant plus restrictives les conditions d'octroi, aux étrangers, de l'APA, prestation dont l'attribution relève de leur compétence.

Moins connue que cette position des présidents des 32 départements dirigés par la gauche, (pour l'essentiel, le PS), on doit relever la fronde de quelques présidents de droite de ne plus accueillir les mineurs non accompagnés, au motif que ces MNA sont à l'origine de dépenses devenues insupportables pour les départements.

Il ne s'agit pas pour moi de prendre position sur le fond des arguments des uns et des autres, car le but de cette chronique n'a aucun caractère politicien, mais simplement de commenter l'actualité au regard du droit.

Or, dans une démocratie digne de ce nom, la loi s'impose à tous, dès lors qu'elle a été adoptée par le Parlement et qu'elle n'a pas été censurée par le Conseil constitutionnel.

Si les manifestations et les prises de position dans l'espace public ont toute leur légitimité, il y a une ligne rouge à ne pas franchir. Dès lors qu'une loi ou une décision a été légalement prise, elle s'applique.

Point final !

C'est ce, qu'à juste titre, a rappelé François Sauvadet, président du département de Côte d'Or et président de l'ADF, dans un communiqué, publié sur X, en réponse à celui de ses collègues de gauche : « Mon engagement est ferme : une fois la loi en vigueur, elle sera appliquée dans un strict respect des institutions républicaines », a-t-il prévenu. « Comme président de département, j'appliquerai la loi. »

Tout est dit et bien dit !

Bernard de Froment

Actualités Juridiques



Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du
cabinet PUBLICA-AVOCATS

#TRAVAIL

Publication au JO de la loi pour le plein emploi

Plusieurs dispositions concernent directement ou indirectement les départements. France Travail remplacera Pôle Emploi au 1er janvier 2024.

Les demandeurs d'emplois bénéficieront d'une orientation et d'un accompagnement vers l'accès ou le retour à l'emploi. Cette décision d'orientation vers l'organisme chargé d'assurer cet accompagnement sera prise par le président du Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA sauf si cette compétence est déléguée, par convention, à l'opérateur France Travail. Parmi les organismes référents vers lesquels les demandeurs pourront être orientés figurent les conseils départementaux.

Le bénéficiaire du RSA élaborera un contrat d'engagement avec un référent unique avec une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine. Le refus d'élaborer ou d'actualiser ce contrat pourra entraîner la suspension du versement du RSA, de même que le non-respect de tout ou partie des obligations énoncées dans ce contrat. Cette suspension pourra être proposée par France Travail, lorsqu'il aura été désigné comme organisme référent, au président du conseil départemental.

Les communes sont désignées comme les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Les communes de plus de 10 000 habitants doivent mettre en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil.

Un titre entier, le titre III, est destiné à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

#SUBVENTIONS

Précisions sur la mise en œuvre du fonds « violences urbaines »

Par une circulaire du 21 novembre 2023 complétant celle du 7 juillet 2023 relative à l'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens des collectivités résultant des violences urbaines, les ministères de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires entendent préciser les modalités d'instruction des demandes de subventions présentées par les collectivités. Ce fonds, auquel les départements sont éligibles, est attribué « par le préfet de département sous forme de subventions pour la réalisation d'investissements dans les conditions prévues par le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement. ».

Circulaire du 21 novembre 2023 relative à la mise en œuvre du fonds « violences urbaines »

#JO2024 #RH

Une circulaire prépare la mobilisation des agents pour les JO 2024

Cette circulaire a pour objet d'aménager l'organisation et le temps de travail des agents publics mobilisés pendant les JO 2024 et d'envisager les leviers indemnitaires versés à ces agents.

Les employeurs pourront utiliser des mesures permettant des modifications temporaires de cycles et horaires de travail, l'adaptation ou la planification anticipée de l'organisation des congés annuels, des modifications de date de mobilité. Mais également des mesures visant à faciliter le télétravail pour limiter la présence des agents sur leurs lieux de travail, les jeux étant considérés comme des circonstances exceptionnelles.

Circulaire n° 6429-SG du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

#AIDESD

Relèvement des seuils des aides de minimis

Un nouveau règlement remplace le règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013 et réhausse de 100 000 euros le seuil du montant total des aides de minimis pouvant être accordées à une entreprise unique sur une période de trois ans.

Auparavant, le seuil était fixé à 200 000 euros, il le sera, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'en 2030, à 300 000 euros.

Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

#JURISPRUDENCE #CUMULMANDATS

On ne peut pas être député, conseiller métropolitain et conseiller municipal

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision que nous attendions dans un précédent numéro. Sans surprise, il juge que « les dispositions contestées ne sauraient, sans méconnaître le principe d'égalité devant la loi, être interprétées comme autorisant le cumul du mandat de député avec l'exercice simultané du mandat de conseiller de la métropole de Lyon et de l'un des autres mandats locaux énumérés au premier alinéa de l'article L.O. 141 du code électoral ».

Décision n° 2023-1073 QPC du 1er décembre 2023

#JURISPRUDENCE #PROCEDURE

A partir de quand court le délai de recours contre un contrat pour les membres de l'assemblée délibérante ?

Le point de départ du délai de recours en contestation d'un contrat formé par les membres de l'organe délibérant part du jour de la séance. C'est ce que rappelle la Cour administrative d'appel de Nantes en estimant que les membres « sont réputés avoir eu connaissance de ce contrat s'ils ont été mis à même, à l'occasion de cette séance, de s'informer des principales caractéristiques de celui-ci, soit au moins l'objet du contrat et l'identité des parties contractantes ». Les juges d'appel estiment que « cette connaissance, dès lors qu'elle est équivalente aux mesures de publicité mentionnées au point 2, déclenche le délai de recours contentieux de deux mois. »

CAA de Nantes, 4ème chambre, 13 novembre 2023, n°22NT01435

#JURISPRUDENCE #RH

L'évaluation professionnelle est obligatoire même si l'agent refuse de se présenter aux entretiens

C'est ce que rappelle la Cour administrative d'appel de Paris dans une décision rendue fin octobre : « la circonstance, à la supposer établie, que l'intéressée aurait refusé de se présenter aux entretiens professionnels, n'est pas de nature à exonérer l'administration de cette obligation et ne faisait en tout état de cause pas obstacle à ce que son supérieur hiérarchique évalue sa manière de servir ». En l'absence d'évaluation, l'administration commet une faute engageant la responsabilité de l'État.

CAA de Paris, 2ème chambre, 25 octobre 2023, n°21PA02972

#JURISPRUDENCE #COLL TERR

Le transfert de compétence implique la substitution dans l'ensemble des droits et obligations y compris lorsque ces dernières trouvent leur origine dans un événement antérieur

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État qui n'a pas souscrit à la proposition du rapporteur public exposée dans ses conclusions.

Le requérant avait demandé au tribunal administratif de condamner une commune à l'indemniser en réparation des préjudices résultant des inondations de son habitation. Le tribunal a accueilli sa demande. Sur appel de la commune, la cour administrative d'appel a mis hors de cause la commune et a condamné la communauté d'agglomération, devenue compétente, en lieu et place de ses communes membres, pour assurer le service public administratif de la gestion des eaux pluviales urbaines, à réparer le préjudice subi par l'intéressé.

La communauté d'agglomération condamnée s'est pourvue en cassation, en vain, le Conseil d'État jugeant que « le transfert de compétences par une collectivité territoriale à un établissement public de coopération intercommunale, effectué sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, implique la substitution de plein droit de cet établissement à la collectivité dans l'ensemble de ses droits et obligations attachés à cette compétence, y compris lorsque ces obligations trouvent leur origine dans un événement antérieur au transfert ». Par suite, la Cour a suffisamment motivé son arrêt et n'a pas commis d'erreur de droit en jugeant « que la communauté d'agglomération de la Provence Verte a été substituée à la commune de Pourrières dans les obligations attachées à la compétence du service public de gestion des eaux pluviales en raison du transfert de cette compétence ».

CE, 28 nov. 2023, n° 471274, Lebon T.

#JURISPRUDENCE #ARE

Pas d'ARE pour le fonctionnaire territorial en disponibilité d'office après son refus d'emploi correspondant à son grade sauf motif légitime

Cette décision du Conseil d'État permet de rappeler les conditions de rémunération du fonctionnaire territorial qui, après un détachement, sollicite sa réintégration. Lorsqu'aucun emploi n'est vacant, il appartient à sa collectivité d'origine de le maintenir en surnombre pendant une durée d'un an. Pendant cette période, le

Conseil d'État rappelle que le fonctionnaire « reçoit une rémunération et se voit proposer tout emploi vacant correspondant à son grade ».

Lorsque ce même fonctionnaire refuse un emploi correspondant à son grade, il est placé en position de disponibilité d'office et ne peut alors prétendre au bénéfice de l'ARE « dès lors qu'il ne peut être regardé comme ayant été involontairement privé d'emploi, à moins qu'il ne justifie son refus par un motif légitime ».

CE, 29 novembre 2023, CCAS de Jarville-la-Malgrange, n°470421

#JURISPRUDENCE #CITIS

L'accident survenu, un jour de télétravail, sur la pause méridienne est-il imputable au service ?

Avec le développement du travail, se pose la question des accidents imputables au service survenant à domicile. En l'espèce, le tribunal administratif de Rennes a eu à juger de l'imputabilité d'un accident survenu sur la pause méridienne.

Le TA juge à cette occasion que « le temps de pause n'est comptabilisé comme du temps de travail effectif que pour autant que l'agent a l'obligation, à raison de fonctions spécifiques, d'être joint à tout moment afin d'intervenir immédiatement pour assurer son service et ne peut dès lors, pendant cette période, vaquer librement à ses occupations personnelles ».

En l'espèce, un agent s'est coupé le doigt lors de sa pause déjeuner à 12h05 alors qu'il avait déclaré une plage de travail de 7h45 à 11h55. En conséquence, le TA de Rennes juge que l'accident de travail ne peut être regardé comme étant intervenu durant son temps de travail dès lors que l'agent n'allègue pas avoir exercé des fonctions spécifiques nécessitant qu'il puisse être joint à tout moment afin d'intervenir immédiatement pour assurer son service.

TA Rennes, 6e ch., 21 nov. 2023, n° 2200546

#FINANCES LOCALES

Pas d'obligation de certification des comptes des collectivités territoriales en vue

La cour des comptes a adressé un référé au Gouvernement dans lequel elle défend la nécessité d'instaurer une obligation de certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements de taille importante.

Ce référé, daté du 27 septembre 2023, fait suite à la communication par le Gouvernement au Parlement de son bilan de l'expérimentation de « dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements » dont la principale recommandation « est de conserver un caractère facultatif à la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, sans changement par rapport à la situation actuelle. » ce qui inclut la certification.

Par un courrier du 6 décembre 2023, Madame Dominique Faure, ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité affirme qu'il ne s'agit pas d'un

renoncement au cadre exigeant qu'est la certification des comptes en mettant en exergue le déploiement quasiment intégral en 2024 de la M57 et la généralisation du compte financier unique en vue de l'exercice 2026 considérés comme des étapes clés vers une possible démarche de certification.

Selon la ministre, l'objectif général d'amélioration des comptes publics est partagé par tous, mais ne se réduit pas à la seule certification, de nombreux autres leviers étant mis en place pour renforcer la transparence. Elle indique aussi que l'expérimentation a « montré l'importance du temps nécessaire pour la mise en œuvre d'une démarche de certification, alors qu'elle a pourtant été conduite avec des collectivités volontaires, particulièrement préparées ».

Référé de la Cour des comptes du 27 septembre 2023

Réponse de Madame Dominique Faure, ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité datée du 6 décembre 2023

#LAICITE

La DGAFP publie un guide de la laïcité dans la fonction publique

Ce guide, préfacé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, se veut être un outil à destination des encadrants et aux services en charge des ressources humaines.

Il est constitué de deux parties, la première revient sur la notion de laïcité et la seconde est composée de cas pratiques sur la façon dont est vécue au quotidien la laïcité dans la fonction publique : « une autorisation spéciale d'absence peut-elle être délivrée pour célébrer une fête religieuse ? », « un agent peut-il bénéficier d'un aménagement de son temps de travail pour pratiquer son culte ? ».

Guide de la laïcité dans la fonction publique 2023

#CONSULTATION

Le Sénat a consulté les élus locaux jusqu'au 22 décembre

Jusqu'au 22 décembre, le Sénat ouvrait sa plateforme de consultation des élus locaux avec trois objectifs :

- faire un premier bilan de l'application des recommandations de son rapport de 2018 en six tomes sur le statut de l'élu local ;
- recueillir les réactions sur les huit recommandations de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat sur le régime indemnitaire des élus locaux ;
- identifier les attentes des élus sur les conditions de l'exercice du mandat local d'une part, et la réussite de l'après-mandat, sujet trop peu exploré, d'autre part.

Nous surveillerons avec attention les résultats de cette consultation.

Solidarités



LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL : 14 propositions fortes remises au Gouvernement

Article de

Claude Roméo

Directeur départemental honoraire
Enfance-Famille Seine Saint Denis
Ancien Président de l'ANDASS



Depuis plusieurs années la situation du travail social a connu un effort de définitions et de requalifications des professionnels qui l'exercent. En revanche, ils sont passés à côté d'une dimension centrale que la crise sanitaire va faire émerger, celle de la qualité du travail et du sens qui lui est donné au quotidien.

Le travail demeure une question centrale qui s'articule avec la vie personnelle et familiale, vecteur d'épanouissement, porteur de sens, et pourvoyeur d'un salaire décent.

C'est l'objectif que s'était fixé le livre blanc du travail social après le livre Vert en 2022.

Après un an de travail, le livre blanc a été remis au gouvernement le 5 décembre 2023 en présence de 5 ministres venus à la cité du refuge (gérée par la Fondation de l'armée du salut) créée par Le Corbusier, pour sa présentation officielle.

Son contenu a provoqué enthousiasme et espoir chez les travailleuses sociales (terme utilisé car 9 professionnelles sur 10 sont des femmes, afin d'éveiller les consciences sur la question du genre) tant on y retrouve les préoccupations auxquelles elles sont confrontées.

Des sessions de 5 journées rassemblant jusqu'à 700 participants, 42 auditions, 40 heures d'échanges entre personnes accompagnées, professionnelles, étudiants, formateurs, universitaires ont eu lieu auxquelles se sont ajoutées des contributions d'organismes, membres du HCTS.

La qualité du travail produit explique l'intérêt de ce livre blanc adopté à la quasi-unanimité.

Comme le rappelle Mathieu KLEIN, Président du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) dans l'éditorial du livre « *rappelons d'une manière simple et objective, que sans les travailleuses sociales plus de 1 million dans les EHPAD, les crèches, maisons de solidarités, lieu d'accueil de l'enfance protégée où au domicile auprès des personnes en situation de handicap, il n'y a pas de politique d'État providence, il n'y a pas de solidarité !* »

Aurore BERGÉ, Ministre des solidarités et des Familles a répondu « *ma conviction est que l'action sociale est un formidable outil de transformation sociale et non un empilement de dispositifs de textes, de réglementations, de protocole, de contractualisation où d'appels à projet* ». Elle a également annoncé la création d'un institut du travail social.



5 jours plus tard, elle livre le fond de sa pensée en annonçant des mesures répressives comme la condamnation de parents d'enfants mis en cause à des travaux d'intérêt général. Cette attitude lui a valu, dès la mise en place de la Commission Parentalité, une réaction de ses 2 Présidents qui ont tenu à déclarer « ils sont animés par le soutien à la Parentalité, notre angle, c'est la prévention ». 2 autres membres de la Commission ont démissionné pour protester contre les annonces de la Ministre.

De son côté Daniel GOLDBERG, Président de l'Uniopss porte un jugement sur les déclarations des Ministres : « j'apprécie tous les mots de compassion, mais la compassion n'est pas l'action ».

Quant à l'Association nationale des assistants sociaux (ANAS), très déçue par l'incompréhension du gouvernement sur ce que revêt le travail social, elle redoute « la catastrophe à venir pour ce secteur qui perd des forces vives ».

Selon Mathieu Klein, le mot crise n'est pas assez fort vu la colère des professionnels après les 14 propositions arrêtées par l'instance consultative à l'issue des travaux.

14 RECOMMANDATIONS FACE À UN CONSTAT DE CRISE DE L'ATTRACTIVITÉ.

Le livre blanc est une alerte pour les Pouvoirs Publics. Jamais ce secteur n'a connu une crise aussi intense tant par les difficultés de recrutement que par la baisse d'intérêt des jeunes générations qui se détournent des écoles de formation. Le travail social « est dans une situation de rupture », comme l'a dénoncé le Conseil national de protection de l'enfance (CNPE) en réclamant un plan Marshall.

50 000 postes vacants, 150 000 départs en retraites annoncés d'ici 2025 au sein de 35 000 établissements du travail social ! C'est une baisse des services rendus aux Français. Ce fut le cas en 2022 dans les EHPAD ou dans les crèches avec des maltraitances et des fermetures d'établissements dues aux postes non pourvus, où à la protection de l'enfance où des délais d'attente atteignaient 12 mois pour une mesure éducative décidée par la justice.

Cette situation perdure. La Première Ministre avait annoncé au Congrès des Départements de France « un temps fort entre le gouvernement et les Présidents des Conseils Départementaux ». Il a eu lieu le 12 Décembre et la Secrétaire d'État à l'Enfance a reporté sa réponse en Juin 2024, proposant d'ici là d'organiser des groupes de travail similaires aux thèmes évoqués dans le livre blanc comme celui sur l'attractivité des métiers !

Sur ce sujet le livre pose 5 constats qui vont de la perte de sens à la bureaucratisation du travail social, l'accroissement des normes des procédures et des dispositifs. Il oppose les conditions d'une autonomie d'action professionnelle à l'incontournable problématique des conditions de travail et de formation par une consolidation des connaissances et l'articulation des instituts de formations et des Universités.

L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS...UNE URGENCE !

Pour retrouver une attractivité, il invite à une revalorisation rapide des salaires qui ont faiblement évolués depuis les années 2000 et restent hétérogènes dans le secteur. Ainsi les travailleuses sociales du privé possèdent un salaire globalement plus défavorable que celles du public. Il devient urgent « d'agir et structurer l'environnement par la mise en place d'une convention collective unique et étendue. (CCUE) et d'un comité de métiers du travail social ».

Je défends que les salaires des travailleurs sociaux soient identiques à ceux envisagés pour les enseignants : pas de salaire à moins de 2000 € mensuels.

Autre question, celle des ratios d'encadrement qui, insuffisants, engendrent un recours aux intérimaires ou aux CDD pour remplacer les professionnels absents avec des coûts supplémentaires et la discontinuité dans les accompagnements, aggravant encore des conditions de travail difficiles.

Le livre blanc note qu'en 2020 plus de 4,5 millions de journées ont été perdues dans les EHPAD et services à domicile, soit une moyenne de 12 jours d'absence par salarié pour cause d'accidents de travail.

Un autre aspect concerne le collectif de travail qui s'appuie sur les enjeux professionnels et éthiques. Il imagine des espaces de paroles où les professionnelles peuvent reprendre collectivement le sens de l'action.

Cela implique d'élargir l'espace classique de la supervision ou de l'analyse des pratiques professionnelles. Les transformations positives du management seraient ainsi capables de soutenir des espaces collectifs de délibérations susceptibles de réguler les désaccords et passer ainsi d'un espace de décision solitaire à des espaces collectifs de travail. Passer de l'impuissance au pouvoir d'agir !

Mon expérience à l'ASE m'a montré que l'on doit en finir avec l'isolement des éducateurs cités en référence au collectif de travail, comme si les enfants étaient confiés à une personne alors qu'ils sont confiés à un service sous la



responsabilité du Président du Conseil Départemental. Je vais même plus loin en pensant, comme à l'hôpital, expérimenter des staffs quotidiens permettant une décision collective face à des situations complexes. La même proposition pourrait concerner les autres services du travail social et ainsi souligner la responsabilité collective de chaque professionnel.

ATTIRER LES JEUNES VERS LES METIERS DU SOCIAL

Le livre blanc consacre un chapitre au besoin d'attirer et former une nouvelle génération de travailleurs sociaux. Comment donner l'envie, au-delà des stéréotypes de genre et de représentation sur l'aspect vocationnel des métiers, de s'engager dans les professions d'accompagnement social. C'est un défi qui nécessite de reconsidérer le rôle essentiel des professions du secteur social et médico-social auprès des personnes en situation de vulnérabilité et d'organiser une communication à grande échelle, par les plateformes des acteurs de l'orientation.

Cela interpelle les enjeux de la formation et des recherches sur le sujet avec la création d'un observatoire des emplois et des compétences pour améliorer la lisibilité et la structuration du paysage des certifications professionnelles.

Autre sujet abordé, le genre, qui reste minoritaire dans le secteur du travail social. Pourtant l'intégration du genre permet de penser et de reconnaître la place et le rôle du « Care », c'est à dire des activités de soin dans le projet de travail social de la société d'aujourd'hui.

La formation initiale et continue constitue un levier essentiel pour accompagner la transformation de l'intervention sociale en améliorant les relations entre le monde professionnel et les établissements de formation.

L'objectif est de construire un parcours académique complet allant jusqu'au doctorat et mieux travailler la question des

passerelles depuis les autres métiers. La valorisation des acquis de l'expérience permettrait de diversifier les voies d'accès du travail social.

Je préconise depuis plusieurs années, de proposer des formations rémunérées sous forme de bourses contre une obligation de servir 3-4 ans après le diplôme, comme viennent de le faire les Départements du Nord et de la Seine Saint Denis. C'est une condition du maintien des professionnels sur le territoire.

Alors quelles conclusions tirer de ce livre blanc ?

Une réaction de Roland GIRAUD, un des animateurs du livre est que « la suite dépendra de la capacité du gouvernement d'agir en interministériel et celle des acteurs d'agir ensemble au-delà des chapelles, comme ils ont su le faire avec le livre blanc ». Encore faut-il qu'il ne rejoigne pas les placards du Ministère !

Mathieu KLEIN a annoncé la constitution d'un Comité de suivi du livre blanc. « Il s'agit de préparer, d'améliorer et d'anticiper les conditions nécessaires pour se projeter dans un nouvel horizon émancipateur du travail social, à la hauteur de son potentiel, et construire des solutions durables par-delà les réponses immédiates de la gestion de l'urgence ».

Les 5 Ministres présents ont reçu les propositions du HCTS. On attend maintenant du Gouvernement, comme des collectivités, des associations ou des partenaires sociaux que le livre blanc soit la feuille de route et que les propositions qu'il contient soient discutées dans chaque territoires. Ces métiers représentent ceux du lien et de l'accompagnement social et méritent d'être mieux reconnus, valorisés et rémunérés.



Livre blanc sur l'attractivité des métiers du travail social



Le secteur du travail social connaît actuellement une crise d'attractivité d'une intensité sans précédent, accentuée par les répercussions de la crise sanitaire.

Cette problématique, déjà présente depuis un certain temps, s'est accélérée, plaçant le travail social dans une situation de rupture. Les pouvoirs publics sont alertés, car 71 % des établissements du secteur font face à des difficultés de recrutement, entraînant un vide de 30 000 postes.

Cette réalité se traduit par une détérioration de la qualité des accompagnements, malgré des besoins sociaux massifs, créant un écart croissant entre les ambitions des politiques publiques et les conditions réelles de travail sur le terrain.

Actuellement, plus d'un million de professionnelles œuvrent quotidiennement dans le secteur du travail social, jouant un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la société, en collaboration avec d'autres acteurs tels que les professionnels de la santé, de l'éducation, de la médiation sociale, et bien d'autres.

Le livre blanc du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) se positionne comme un outil de soutien à un projet politique en faveur des métiers du lien et de l'accompagnement dans une société inclusive. Il plaide en faveur d'un travail social à la hauteur de son potentiel, visant à construire des solutions soutenables et durables plutôt que de se limiter aux réponses palliatives et à la gestion de l'urgence.

Méthode et lignes directrices du livre blanc :

Le document compile des éléments issus des Entretiens du Livre Blanc, des travaux de groupes nationaux du HCTS, de la commission éthique et déontologie du travail social, des comités locaux du travail social et du développement social, ainsi que des contributions d'organisations membres du HCTS. Il marque une évolution significative sur au moins quatre points inédits.

1. Centrer sur le sens et la qualité du travail :

- o Positionnement du sens et de la qualité du travail au cœur de l'attractivité des métiers du lien et de l'accompagnement.
- o Interrogation sur la féminisation massive pour valoriser les compétences professionnelles des travailleuses sociales.
- o Consécration de l'innovation sociale comme levier d'attractivité.
- o Interrogation des effets des transitions numérique, démographique et écologique sur le travail social actuel et futur.

2. De l'attractivité des métiers à l'attractivité des organisations :

- o Appel à la revalorisation salariale comme premier acte de reconnaissance.
- o Proposition de construction d'un nouveau cadre conventionnel harmonisant les conditions de rémunération.
- o Promotion des organisations participatives pour réintroduire du sens et de l'efficacité dans le travail social.
- o Plaidoyer pour une meilleure adéquation entre politiques publiques, moyens alloués et organisation du travail.

3. Du pouvoir d'agir à l'initiative professionnelle :

- o Appel à libérer du temps pour redonner des marges de manœuvre aux travailleuses sociales.
- o Mise en avant du retour au cœur du métier et de l'autonomie d'action professionnelle.
- o Plaidoyer pour une action sociale plus préventive, participative et inclusive.
- o Reconnaissance de la temporalité dans l'accompagnement comme critère de qualité.

4. Susciter l'intérêt et renouveler l'image des métiers :

- o Observations sur le vieillissement des professionnels et la nécessité d'attirer une nouvelle génération.
- o Appel à une campagne de communication à grande échelle pour améliorer l'image du travail social.
- o Proposition de réformes dans la formation initiale et continue pour répondre aux besoins de mobilité et de développement des compétences.
- o Promotion de la création d'un observatoire des emplois et des compétences dédiées au secteur social.

5. Impact des transitions numérique, démographique et écologique :

- o Analyse des opportunités et des risques liés aux outils numériques dans le travail social.
- o Plaidoyer pour une transition inclusive dans la société de longévité.
- o Rôle du travail social dans la transition écologique et la nécessité de converger les politiques de solidarité et environnementales.

Conclusion :

La crise d'attractivité actuelle exige des mesures immédiates et une vision à long terme. La revalorisation des métiers du travail social implique des changements structurels et un choix politique affirmé en faveur de la reconnaissance de ces métiers. Les mesures urgentes doivent s'articuler avec une vision anticipatrice pour sortir l'action publique et le travail social des logiques de réaction et de réparation. Il est impératif d'impulser un nouvel élan collectif, avec l'engagement des pouvoirs publics et des acteurs locaux, afin de réaffirmer la dimension fondatrice du travail social dans le modèle de solidarité de la société.

Les flux migratoires internationaux vers les pays de l'OCDE et les résultats des immigrés sur le marché du travail atteignent des niveaux records



L'immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, avec 6,1 millions d'entrées en 2022, connaît une hausse de 26 % par rapport à 2021 et atteint son plus haut niveau depuis au moins 2005. En 2022, 15 des 38 pays de l'OCDE ont enregistré leur plus haut niveau d'immigration à caractère permanent de ces 15 dernières années. La hausse de l'immigration de travail est l'un des facteurs à l'origine de cette situation, étant donné que les travailleurs étrangers ont contribué à réduire les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les pays de l'OCDE.

Les demandes d'asile dans l'OCDE ont aussi atteint un niveau record. Plus de deux millions de nouvelles demandes ont été déposées dans les pays de l'OCDE en 2022, soit bien plus que le précédent record de 1,7 million enregistré en 2015, et quasiment le double du niveau de 2021. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de demandes aux États-Unis et en Europe.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a provoqué l'exode de millions de réfugiés ukrainiens dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne et la Pologne comptent le plus grand nombre de réfugiés venus d'Ukraine en termes absolus, tandis que l'Estonie, la République tchèque et la Lituanie en accueillent le plus grand nombre en pourcentage de leur population.

« L'immigration à caractère permanent et les demandes d'asile dans les pays de l'OCDE ont atteint des niveaux inédits l'année dernière, sous l'effet de l'intensification des migrations pour raisons humanitaires et de l'immigration régulée de travailleurs, accompagnés des membres de leur famille. En raison principalement des tensions sur les marchés du travail et des pénuries importantes de main-d'œuvre et de compétences dans de nombreuses économies de l'OCDE, les résultats des immigrés sur le marché du travail sont aussi les meilleurs jamais enregistrés, les nouvelles entrées de travailleurs étrangers et le taux d'emploi des immigrés ayant tous deux augmenté », a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias Cormann. *« Parmi les immigrés, les taux d'emploi des hommes et des femmes ont progressé, mais les mères immigrées restent*

confrontées à des difficultés spécifiques. Des mesures spéciales contribueraient à stimuler leur taux d'activité, par exemple en facilitant un accès rapide aux services de garde d'enfants ».

L'intégration et les perspectives des immigrés sur le marché du travail se sont améliorées, dans un contexte de tensions sur les marchés du travail de l'OCDE. Le taux d'emploi des immigrés a atteint 72,3 % dans les pays de l'OCDE en 2022, rattrapant presque celui de la population née dans le pays. Parmi les immigrés, les taux d'emploi ont augmenté à la fois pour les hommes et pour les femmes.

La hausse des nouvelles entrées de travailleurs étrangers et du taux d'emploi des immigrés est liée à des pénuries généralisées de main-d'œuvre et de compétences dans les pays de l'OCDE. L'immigration de travail figure donc en bonne place parmi les priorités des pouvoirs publics. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Australie et l'Espagne, prévoient de modifier en profondeur les cadres juridiques applicables.

L'édition de cette année des Perspectives consacre un volet spécial aux difficultés que rencontrent les femmes immigrées. Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'écart de taux d'emploi entre les genres est deux fois plus marqué chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. Les mères immigrées sont largement pénalisées sur le marché du travail, par rapport à la fois aux femmes immigrées sans enfant et aux mères nées dans le pays. En moyenne dans l'OCDE, l'écart de taux d'emploi entre les mères immigrées et les mères nées dans le pays s'élève à 20 points de pourcentage.

Il y a beaucoup à gagner à tenir compte de la dimension de genre dans les stratégies d'intégration des immigrés. Dans les pays de l'OCDE, si l'écart de taux d'emploi entre les genres qui est observé chez les immigrés était ramené au niveau de celui observé chez les personnes nées dans le pays, 5,8 millions de femmes immigrées supplémentaires seraient pourvues d'un emploi.

Travail social : la crise d'attractivité impose un engagement d'ampleur pour sauver notre système de solidarité

Notre pays est une grande puissance, forte notamment de ses politiques de solidarités qui sont l'un des ingrédients fondamentaux du ciment républicain. Face aux crises internationales, aux évolutions de notre population – telles que le vieillissement –, face au défi des transitions notamment écologiques qui vont peser plus fortement sur certaines catégories que d'autres, ce ciment ne cesse de nous abriter, de nous tenir ensemble, mais aussi de garantir notre développement.

Les solidarités constituent moins une dépense qu'un investissement, pour maintenir notre pays sur le chemin du progrès, dans tous les domaines.

Ces solidarités, ce sont concrètement des mécanismes de redistribution, des normes protectrices, mais ce sont avant tout une force incarnée. Des centaines de milliers de travailleurs et surtout de travailleuses sociales, des différents métiers, des différents secteurs, qui sont chaque jour les visages de l'accueil, de l'écoute, de l'ouverture des droits, du soin et de l'accompagnement, et, plus généralement, du prendre soin dans nos moments de vulnérabilité. Ces moments qui peuvent concerner chacun d'entre nous directement, ou au sein de notre cercle familial et intime, dans nos désormais longs parcours de vie.

Aujourd'hui, cette première ligne de notre système de solidarité, cette fabrique permanente de lien social est dans une situation de rupture grave.

Depuis dix ans, les diagnostics sur la situation du travail social se sont multipliés, toujours plus alarmistes. Jamais dans leur histoire les secteurs social, médico-social, sanitaire et du lien social n'ont connu pareille crise d'attractivité, se traduisant par des difficultés majeures de recrutement et une baisse d'intérêt significative des jeunes générations qui se détournent des écoles de formation.

L'actualité et les rapports qui se succèdent donnent un écho visible mais sectoriel à cette crise : ici les Ehpad qui souffrent du manque de personnel pour assurer une prise en charge minimale de qualité à nos parents. Là le rapport accablant sur les crèches où des situations de maltraitance, par manque de personnel, sont avérées. Ici encore, les acteurs de la protection de l'enfance qui réclament un plan Marshall. Et ceux du handicap qui ne sont pas assez nombreux pour pouvoir proposer un accompagnement à toutes celles et ceux en attente d'une structure spécialisée près de chez eux.

Les études des têtes de réseaux parlent de 50 000 postes vacants dans les métiers du social, du médico-social et du soin, ou encore de 10 % des postes vacants de manière pérenne en protection de l'enfance. Ces postes vacants, ce sont autant de pertes de chance pour les personnes concernées de sortir de la pauvreté, de la maladie, de l'exclusion, de la vulnérabilité.

Un effort considérable doit enfin être porté pour la reconnaissance matérielle réelle de ces professions, pour signifier le tribut de la Nation à ces tisserands du quotidien, mais surtout pour rendre les métiers et les carrières du travail social attractifs et faire venir les talents nécessaires.

Sans action en direction de ces métiers, nous sommes condamnés à l'effondrement de toute possibilité d'améliorer nos politiques sociales. Quelle réalité par exemple à la volonté d'un meilleur accompagnement des personnes en insertion vers l'emploi sans travailleurs sociaux nombreux et formés, et disposant de financements nécessaires pour soutenir leurs actions ?

Au-delà de cette réponse d'urgence par la revalorisation des métiers, nous pensons que le travail social au sens large peut être un puissant vecteur de transformation durable de notre

société : organiser une transition écologique et solidaire pour tous, œuvrer à l'égalité femme-homme. Pour soutenir les professionnels du travail social dans ce rôle, il faut redonner à ces métiers des marges d'autonomie d'action, de confiance et d'innovation qui placent les travailleurs sociaux en position de faire ce à quoi ils aspirent avec la plus grande force : porter leur pleine attention aux personnes accompagnées, en ayant le temps d'élaborer avec elles, leur projet de vie et d'autonomie qui fonde pour tous le sens et la dignité de l'existence.

Il y a urgence à impulser un nouvel élan collectif que seul l'engagement conséquent et dans la durée des pouvoirs publics peut permettre afin de redonner dans notre société la valeur qu'ils méritent aux métiers sociaux, médico-sociaux et sanitaires, comme à ceux de l'intervention sociale et aux professionnels qui les exercent.

Signataires :

- Pascal Brice, Président de la FAS ;
- Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental de la Gironde ;
- Daniel Goldberg, Président de l'Uniopss ;
- Marcel Jaeger, Président de l'Unaforis ;
- Mathieu Klein, Maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy ;
- Marylise Léon, Secrétaire Générale de la CFTD ;
- Alain Raoul, Président de Nexem.



Actualités Solidarités

« Pack autonomie majeur » contesté

Élisabeth Borne lors du troisième comité interministériel pour l'enfance a présenté un « Pack autonomie jeune majeur » qui comprend « coup de pouce financier, cérémonie à la majorité, généralisation du mentorat et du parrainage ».

Ces dispositions se traduisent, notamment, par la suppression du pécule versé aux 18 ans des jeunes placés au profit d'une aide unique de 1500 €.

Rappelons que le système actuel permet de verser un "pécule" pour tous les enfants placés dont les parents sont éligibles à l'allocation de rentrée scolaire. Cette allocation de rentrée scolaire est mise sur un compte à la caisse des dépôts que le jeune peut récupérer à sa majorité. Par exemple, avec le barème de 2023 un enfant placé cotise : - de ses 6 ans à 18ans : 4588 € - de ses 10 ans à 14 ans : 1658 € - de ses 12 ans à 18 ans : 2562 €

Cela laisse de côté les enfants pupilles, les enfants dont les parents ont été déchus des droits parentaux, les MNA (mineurs non accompagnés) ou les enfants dont les parents ont un revenu conséquent.

Les nouvelles dispositions peuvent sembler aller dans le bon sens, mais en réalité comme on le constate avec les chiffres ci-dessus de nombreux jeunes vont voir leur pécule diminuer.

Aussi ce dispositif est accusé d'être injuste, mal ficelé, peu clair.

Lyes Louffok, le militant pour les droits des enfants s'offusque : « Il y a des trahisons qui ne se pardonnent pas, celle-ci en est une. Faire les poches aux enfants placés est indigne des fonctions de Charlotte Caubel. Plus que la révolte, c'est un dégoût profond qui m'envahit. Rends l'argent ! » sur les réseaux sociaux

Laurence Rossignol, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes ajoute : « cette mesure est inacceptable, l'avoir proposée telle quelle révèle une impréparation. »

Le collectif Cause Majeur, évoque une réforme «louable» mais dénonce un système où de nombreux jeunes se «retrouveraient perdants».

MDPH : nette amélioration du service rendu aux usagers

Une semaine après la présentation de la stratégie interministérielle "Bien Vieillir pour bien vivre ensemble", le projet de loi sur le Grand Âge prend forme avec des engagements désormais consacrés dans la loi et un calendrier précis. L'annonce du gouvernement prévoit la présentation du projet de loi dès cet été, avec l'objectif d'une adoption définitive avant la fin de l'année 2024.

La Ministre à l'origine du projet, affirmant une méthode de co-construction parlementaire, s'engage à impliquer l'ensemble des groupes politiques, les associations d'élus locaux et tous les acteurs du secteur dans l'élaboration de cette loi ambitieuse.

Plusieurs mesures cruciales sont prévues pour améliorer la vie des personnes âgées en France :

- **Utilisation renforcée du "fichier canicule"** : Les communes pourront intensifier leur utilisation de ce fichier pour identifier les personnes fragiles et lutter contre l'isolement social.

- **Droit de visite sanctuarisé** : Garanti dans tous les établissements de santé et médico-sociaux, ce droit permettra aux proches de rendre visite à leurs aînés sans entraves.

- **Service public départemental de l'autonomie** : La création d'un guichet unique, humain, dans tous les territoires pour faciliter l'accès aux services liés à l'autonomie.

- **Simplification des démarches administratives** : Pour les personnes âgées, handicapées et leurs aidants, afin de faciliter leur quotidien.

- **Carte professionnelle pour les aides à domicile** : Une reconnaissance officielle de leur profession pour faciliter leur travail.

- **Création d'un fonds de soutien** : Doté de 100 millions d'euros, ce fonds financera la mobilité des professionnels à domicile et la compensation des frais de transport.

- **Renforcement de l'habitat inclusif** : Pour offrir plus de solutions entre le domicile et l'EHPAD, favorisant ainsi un environnement adapté aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Première réunion de l'instance de dialogue entre l'État et les Départements.

Sous la co-présidence de Charlotte Caubel, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance, et François Sauvadet, Président de Départements de France.

L'agenda crucial était centré sur les défis actuels du système de protection de l'enfance.

François Sauvadet a souligné la nécessité d'un engagement concret et d'une stratégie à court, moyen et long terme, notamment dans les domaines de la politique migratoire, de la santé mentale, de la protection judiciaire et des faits de délinquance.

L'État et les Départements se sont engagés à mettre en œuvre des dispositifs spécifiques, chacun dans son domaine, en s'appuyant sur des données partagées avec l'expertise de France Enfance Protégée.

Cinq chantiers ont été identifiés, allant de l'amélioration de la prise en charge des jeunes confiés à l'ASE à la gouvernance financière. La coordination de ce programme de travail sera assurée par Florence Dabin (Maine-et-Loire), Vice-Présidente Enfance de Départements de France et Présidente de France Enfance Protégée.

Des groupes de travail paritaires seront constitués, impliquant administrations, associations gestionnaires, représentants des jeunes et experts. Les conclusions de ces travaux seront partagées avant l'été. François Sauvadet a salué l'engagement de Charlotte Caubel et a souligné que le débat sur une éventuelle recentralisation des compétences des Départements dans ce domaine est derrière nous, affirmant que l'État souhaite être aux côtés des Départements.

Attractivité en berne pour les Aides à Domicile : Un défi crucial dans le secteur des services à la personne

Les discussions animées lors du salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, à Paris, ont mis en lumière le déficit persistant d'attractivité des métiers d'aide à domicile. Alors que les besoins de prise en charge des personnes âgées augmentent, les acteurs du secteur ont souligné les limites de leurs efforts, entravés par un manque de financements publics.

Enjeux de recrutement cruciaux :

La perspective de l'entrée en dépendance des baby-boomers et les départs en retraite des aides à domicile créent des tensions de recrutement croissantes. Malgré les efforts déployés, la montée en attractivité de ces métiers ne progresse pas assez rapidement.

Défis financiers pour les acteurs du secteur :

Les organisations telles que le réseau ADMR, avec près de 25 000 postes non pourvus, font face à des défis majeurs malgré leurs 94 000 salariés et 85 000 bénévoles. Les accords de rattrapage salarial et les efforts sur les conditions de travail ne suffisent pas à rendre ces emplois plus attractifs, principalement en raison de contraintes économiques.

Projet de loi "Bien vieillir" :

Le projet de loi "Bien Vieillir" propose des aides financières pour soutenir les départements offrant des rémunérations attractives et expérimente une tarification globale des services d'autonomie à domicile. Cependant, l'absence de financements adéquats soulève des inquiétudes quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Appel aux pouvoirs publics :

Les acteurs du secteur, tels que la fédération CFTC Santé Sociaux, appellent les pouvoirs publics à fournir les financements nécessaires pour permettre une véritable avancée. Les politiques de formation, notamment l'apprentissage, sont considérées comme des leviers essentiels pour améliorer la rémunération et la fidélisation des salariés.

Développement de l'apprentissage :

La Fédération des particuliers employeurs souligne l'importance de l'apprentissage dans la branche et anticipe 135 000 créations nettes de postes d'assistants de vie d'ici 2030. Malgré les efforts, le report de l'avance immédiate du crédit d'impôt est considéré comme malheureux, compromettant le statut et les droits collectifs des salariés.

Un défi majeur pour l'emploi :

Le secteur des services à la personne reste ouvert à relever le défi de l'emploi, mais le manque d'attractivité des métiers d'aide à domicile demeure un obstacle majeur. Les acteurs du secteur attendent des actions concrètes des pouvoirs publics pour garantir l'avenir de ces professions cruciales.

Hausse du RSA en 2024 : Appel Urgent à la Concertation pour Préserver l'Équilibre Financier des Départements

Départements de France exprime son vif mécontentement face à la revalorisation de 4,6 % du RSA prévue par le Gouvernement dans le Projet de Loi de Finances 2024, sans aucune concertation. Alors que cette augmentation est basée sur l'inflation constatée, les conséquences financières pour les départements (soit 500 millions de dépenses supplémentaires) sont négligées par l'État, qui semble considérer les départements comme une source infinie de financement pour ses politiques sociales.

Injustice financière :

François Sauvadet, Président de Départements de France, souligne que cette augmentation, près du double de l'inflation prévisionnelle, n'est plus adaptée à la situation actuelle. Il met en évidence le déséquilibre flagrant où l'État refuse d'ajuster les dotations des départements tout en imposant des charges financières croissantes.

Appel à une discussion budgétaire sérieuse :

Départements de France exhorte à une discussion budgétaire avec le Gouvernement, soulignant l'urgence de cette situation. La non-indexation des dotations aux départements sur l'inflation a déjà entraîné une perte de plus de 1,3 milliard d'euros au cours des deux derniers exercices budgétaires.

Impact dévastateur sur les finances départementales :

La conjonction de la non-indexation, de la baisse des recettes liées aux droits de mutation (DMTO), et des dépenses imposées depuis 2022 aboutira à une perte massive de près de 7,5 milliards d'euros pour les budgets départementaux en 2024 par rapport à fin 2021. Les départements, déjà fortement contraints par des dépenses sociales imposées, se retrouvent dans une situation délicate, entraînant un effet ciseaux qui menace de les asphyxier.

Demande d'équité dans l'affectation des dépenses nouvelles :

Jean-Léonce Dupont, Président du Calvados et de la Commission Finances et Fiscalités

locales de DF, demande l'équivalent d'un article 40 pour toutes les dépenses nouvelles imposées aux collectivités. L'association souligne que le département, en plus de son rôle social, est un acteur clé de la solidarité territoriale, soutenant l'équilibre entre l'urbain et le rural, essentiel pour offrir un avenir à tous les Français.

Rappel historique :

Départements de France rappelle que cette situation rappelle celle de 2008, mais avec des implications plus graves, notamment en raison de la dépendance accrue des départements vis-à-vis des dotations de l'État. L'association appelle à une réflexion profonde sur la manière dont les dépenses nouvelles sont imposées aux collectivités, mettant en garde contre les risques de paralysie des départements.

MonSenior

Entreprise agréée ESUS, MonSenior a comme mission de répondre au défi de l'attractivité des métiers du soin et proposer une solution alternative au maintien à domicile et à l'EHPAD pour l'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap, en particulier en milieu rural.

MonSenior propose une innovation sociale dans le cadre légal de l'accueil familial.

L'entreprise s'appuie en effet sur un dispositif contrôlé et encadré par les conseils départementaux permettant à un professionnel de prendre soin d'héberger et d'accompagner au sein de son foyer jusqu'à 3 personnes en perte d'autonomie. MonSenior intervient sur 2 volets :

- la coordination sociale : promotion du métier d'accueillant familial, suivi du parcours des candidats jusqu'à l'obtention de leur agrément, formation continue, mise en place d'une filière de remplacement permettant le répit des professionnels, accompagnement des demandes de séjour et mise en relation, suivi administratif et humain des séjours...

- l'immobilier : MonSenior conçoit, construit et opère des maisons d'accueil familial, logements chaleureux, adaptés et non stigmatisants partagés par les accueillants et leurs proches et les accueillis.

Aujourd'hui, MonSenior collabore avec succès avec plusieurs conseils départementaux de la région AURA.

Etude sur les trajectoires des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),

Fin 2022, 2,1 millions de personnes percevaient le RSA (chiffres de la DREES) L'étude, réalisée pour la première fois, se concentre sur les trajectoires sur dix ans des allocataires du RSA, couvrant la période 2011-2020. Parmi ceux âgés de 16 à 49 ans fin 2010, un constat majeur est que 20 % d'entre eux ont continué à percevoir le RSA chaque année entre 2011 et 2020.

En revanche, deux sur cinq ont connu des entrées et sorties répétées, tandis que deux sur cinq ont quitté définitivement le dispositif au cours de cette période. Ce panorama souligne la diversité des situations des bénéficiaires du RSA, avec des réalités allant de la stabilité à des mouvements plus fréquents.

Une tendance significative qui émerge de l'étude est que la durée de perception du RSA est étroitement liée à son ancienneté. Les bénéficiaires plus anciens ont tendance à rester plus longtemps dans le système. Cette corrélation peut résulter de caractéristiques moins favorables dès l'entrée dans le RSA, telles qu'une santé dégradée ou des qualifications moindres. De plus, une persistance plus marquée dans le RSA est observée en outre-mer, où 33,6 % des bénéficiaires ont perçu l'allocation chaque année pendant la décennie, comparé à 19,5 % en métropole.

L'étude met également en lumière l'impact positif d'une activité salariée sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA. Ceux qui avaient une activité salariée fin 2010 ont des parcours moins persistants dans le RSA que ceux sans emploi. Seuls 8 % ont continué à percevoir l'allocation chaque année entre 2011 et 2020, tandis que 23 % des bénéficiaires sans emploi étaient dans cette situation. Ces résultats renforcent l'idée d'une orientation rapide des bénéficiaires vers l'emploi, comme le prévoit la future loi Plein emploi.

Les pratiques d'orientation varient considérablement d'un département à l'autre. En fin 2022, 41 % des bénéficiaires ont été orientés vers Pôle emploi, 32 % vers les services sociaux départementaux, et 27 % vers d'autres organismes sociaux. Cependant, des disparités notables subsistent, avec moins de 26 % dans un quart des départements orientés vers Pôle emploi, et plus de 52 % dans un autre quart. Ces différences ne s'expliquent pas uniquement par les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires, selon la Drees.

Enfin, l'étude souligne l'importance d'une analyse approfondie des facteurs de sortie du RSA sans emploi. Des travaux ultérieurs de la Drees se concentreront sur la compréhension des "facteurs de sortie", notamment les changements dans la situation familiale, la perception de nouvelles ressources, ou le non-recours potentiel lié à la "lassitude".

Minima sociaux

En 2022, les minima sociaux ont totalisé 30,6 milliards d'euros, représentant 1,2 % du PIB, avec une baisse de 3,1 % par rapport à 2021 en termes réels.

À la fin de 2022, 4,3 millions de personnes bénéficiaient de ces minima sociaux. La Drees a révélé de nouveaux chiffres fin novembre 2023, indiquant l'existence de douze minima sociaux, dont le RSA, l'AAH et l'ASS représentaient 97 % des dépenses et 96 % des bénéficiaires.

Les dépenses de l'AAH ont rattrapé celles du RSA pour la première fois, atteignant 11,97 milliards d'euros chacune, avec une diminution de 7,3 % pour le RSA et une augmentation de 1,1 % pour l'AAH en 2022. Le nombre d'allocataires du RSA a diminué de 2,3 %, tandis que celui de l'AAH a augmenté de 3,4 %. La hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAH devrait se poursuivre, en raison de la déconjugalisation de l'allocation depuis octobre 2023.

Les dépenses moyennes par allocataire s'élèvent à 788 euros par mois pour l'AAH et 527 euros pour le RSA. La prime d'activité a également connu une nette hausse de 3,7 %, avec 4,8 millions de foyers bénéficiaires fin 2022.

Contrats Locaux des Solidarités : cadre défini pour les Départements et les Métropoles

Les négociations des pactes et contrats locaux des solidarités entre l'État et les départements ainsi que les métropoles sont en cours. Deux instructions interministérielles fournissent des détails sur les modalités et les attentes de cette contractualisation.

Publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité, une instruction décrit les modalités de mise en œuvre des nouveaux pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les Départements pour la période 2024-2027.

Ces contrats, liés au Pacte des solidarités défini au niveau national, abordent trois axes majeurs : la lutte contre la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels, et la transition écologique et solidaire. Le soutien financier de l'État s'élève à 260 millions d'euros en 2024, avec 90 millions dédiés aux solidarités et 170 millions pour la réforme France Travail. Le co-financement de chaque action à hauteur de 50 % par l'État est maintenu.

Le contrat signé entre l'État et les Départements englobera les engagements financiers respectifs et l'ensemble des fiches actions. Il sera complété d'un pacte signé par l'ensemble des partenaires associés au diagnostic territorial, favorisant une gouvernance commune en préfiguration du comité départemental pour l'emploi prévu par la future loi Plein emploi.

En comparaison avec la contractualisation précédente, les co-contractants ne sont plus contraints par des « mesures sociales obligatoires » ni d'« initiatives départementales ». Ils sont désormais libres de choisir les actions les plus adaptées à leur territoire en cohérence avec les compétences de la collectivité signataire et les attentes de chaque axe.

Un référentiel national a été élaboré pour chaque axe, couvrant la lutte contre la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels, et la transition écologique solidaire. Ces référentiels serviront de guide, avec la possibilité d'autoriser exceptionnellement des actions en dehors des référentiels.

Les contrats locaux des solidarités débuteront théoriquement le 1er janvier 2024, avec une approbation en assemblée délibérante et une signature par la collectivité et l'État au plus tard fin mars 2024. Un pas vers une collaboration renforcée entre l'État, les départements, et les métropoles pour répondre aux enjeux sociaux majeurs sur le territoire national.

Références : Instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 et Instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/DIPLP/2023/168 du 27 octobre 2023.

Réaction d'associations à la décision de restriction de l'accueil des MNA

Après que plusieurs départements (Territoire de Belfort, Vienne, Jura, Ain...) ont annoncé leurs intentions de restreindre l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ou des jeunes se prétendant tels, cinq associations jugent « inadmissible que les services de l'État, et en particulier les préfetures, informées de ces décisions illégales, ne les aient pas rappelés à l'ordre dans un premier temps puis, dans un second temps, saisi les tribunaux administratifs ».

« Face à ces violations manifestes des droits de l'enfant », Gisti, Infomie et Ligue des droits de l'homme, notamment, déclarent avoir saisi elles-mêmes la justice contre les décisions de l'Ain et du Territoire de Belfort, « et restent vigilantes à toutes les tentatives des départements de manquer à leurs obligations ».

De son côté le conseil d'administration de la Cnape rappelle, dans une motion, « quelques principes fondamentaux » de la République ainsi que plusieurs dispositions légales s'imposant aux départements en matière de protection de l'enfance.

La fédération dénonce « fermement » ces annonces de conseils départementaux qui, « s'agissant des mineurs non accompagnés, signent le passage d'une nécessaire mise à l'abri à une injuste mise à l'écart de la protection de l'enfance, pour la seule raison que ces enfants n'ont pas eu la chance de naître en France ».

Elle exhorte « l'État et les départements à agir de concert, de toute urgence, pour garantir la protection de l'ensemble des mineurs » arrivant sur le territoire.

01. Ain

Le Département de l'Ain suspend temporairement la prise en charge des MNA arrivant directement sur son territoire et tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme

Confronté depuis des mois à une augmentation massive d'arrivées de mineurs non accompagnés (MNA), le Département de l'Ain n'est actuellement plus en capacité d'en accueillir. Malgré l'ouverture de plus de 150 places d'hébergement en 2023, le Département ne dispose plus de solutions, ni temporaires, ni pérennes. Aussi, après une première alerte en septembre dernier, le Département de l'Ain se voit donc aujourd'hui

d'hui dans l'incapacité de répondre à toutes ses obligations légales. A partir du 1er décembre 2023 et pour une période d'au moins trois mois, Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain, a décidé de suspendre l'accueil des "arrivées directes" de MNA en espérant toutefois, continuer à faire face aux réorientations de la cellule nationale du ministère de la Justice.

02. Aisne

Ogenie.fr pour les seniors



Le site est un module de recherche simplifiée qui permet de découvrir les initiatives locales proches de chez soi. Il suffit de renseigner son adresse et de préciser le périmètre de recherche et il est possible d'accéder à toutes les offres à proximité. Les offres sont regroupées par thématiques.

Convivialité, transports, loisirs et culture, informatique et accès aux droits, activité physique, ateliers prévention.

08. Ardennes

Formation pour les professionnels en charge des MNA

Co-construite par la Direction Enfance Famille et l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne, cette formation répond à des besoins préalablement identifiés par les professionnels intervenant auprès des MNA. Elle réunit à la fois des agents du Département travaillant en protection de l'enfance, des structures prestataires et des organismes spécialisés dans la santé et la Maison des Ados.

Une formation à la croisée des enjeux de l'interculturel, du politique, de la réglementation et de la santé : approche géopolitique des parcours migratoires, cadre juridique et réglementaire des MNA, impact du déracinement, communication interculturelle ou encore posture éducative. Tous ces apports sont délivrés par des intervenants au profil varié comme une anthropologue, un docteur en droit public, une psychologue clinicienne ou une médiatrice interculturelle.

26. Drôme

Après la visite de Charlotte Caubel, la Présidente demande des engagements.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme: « cette visite et les échanges avec les acteurs de la protection de l'enfance ont permis à la Ministre d'entendre les inquiétudes légitimes des acteurs de la protection de l'enfance et l'urgence à trouver des solutions adaptées à chaque histoire de vie. A l'image du lieu de vie Les Androns, des solutions existent mais demandent des moyens supplémentaires. La Ministre a déclaré qu'elle serait attentive aux projets portés par le CDPE et je m'en réjouis mais veux rappeler aussi la nécessité et l'urgence pour l'État de créer des places en /TEP et /ME car trop d'enfants sont encore sans solutions. Nous demandons la mise en place d'un véritable plan Marshall pour l'enfance, avec des décisions fortes autour de l'attractivité des métiers, des MNA ou des places en établissement. Il faut protéger la protection de l'enfance ! »

29. Finistère

Les foyers de Brest et de Loperhet pour les MNA doivent ouvrir en mars 2024

Le Finistère comme les autres départements connaît une forte recrudescence d'arrivée de Mineurs Non Accompagnés (MNA), plus 130 en 2023, soit un total de 643.

Les deux foyers (de 50 à 60 places chacun) sont destinés à accueillir des MNA en attente d'évaluation, et ceci plutôt que dans 4 hôtels. Ceci permettra une économie substantielle : 17 000 euros la place en foyer contre 24 000 à l'hôtel, soit une économie globale estimée entre 800 000 et 1 million d'euros.

33. Gironde

Les « Rendez-vous avec votre MDPH »

L'objectif de ce cycle de conférences est d'apporter aux personnes concernées par le handicap une information claire et compréhensible sur le fonctionnement de la MDPH, le circuit d'un dossier de demande, les différentes prestations auxquelles elles pourraient prétendre, les évolutions de dispositifs et solutions qui impactent leur vie quotidienne.

Cette initiative donne ainsi corps à l'engagement pour une Gironde 100 % inclusive, initié par le Département. Les actions de cette démarche visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans toutes les étapes de leur vie, afin de lutter contre les ruptures de parcours et leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté.

34. Hérault

Mise en place du Comité départemental de services aux familles (CDSF).

Il a pour missions de mettre en œuvre la stratégie de coopération et de coordination du second schéma directeur des services aux familles.

Cette instance est composée de représentants du Conseil départemental, de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, des associations familiales, des professionnels de l'enfance et de la famille, et des usagers.

Le CDSF développe des actions et des projets visant à soutenir les familles dans leur rôle éducatif, en leur proposant des activités collectives, des formations, etc.

Le CDSF contribue enfin à sensibiliser les acteurs locaux à la cause des familles touchées par des vulnérabilités comme le handicap par exemple, en favorisant le dialogue, la concertation et la mobilisation.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Soutenir la parentalité et accompagner les familles dans leurs transitions
- Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et les ruptures de liens
- Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Développer l'offre de services de proximité et de qualité pour les familles.

41. Loir-et-Cher

Le conseil départemental a reçu le prix territorial La Gazette-GMF pour son action en faveur de l'aide sociale à l'enfance.

Ce prix récompense le « Club de la parole », conseil de vie sociale représentant les 1 200 jeunes confiés aux services de la protection de l'enfance dans le département.

Le Loir-et-Cher est un des premiers départements à avoir mis en place un tel dispositif au plan national. Attentif à améliorer la qualité des accompagnements des jeunes accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), il étoffe et développe ses politiques départementales menées en protection de l'enfance en s'appuyant sur les préconisations et recommandations formulées par les jeunes du Club de la parole » déclare Florence Doucet, vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance.

Centrée sur la parole des enfants, cette instance a pour objectif de leur permettre d'être acteur de leur parcours. Par petits groupes, les membres ont mené un travail de réflexion approfondi autour des thèmes de la vie dans leurs lieux d'accueil et de leurs parcours au sein de l'aide sociale à l'enfance. Leurs propositions, très concrètes, ont été déclinées en recommandations relayées auprès du Comité de pilotage.

41. Loir-et-Cher

Nouveau maillage de l'action sociale au cœur des territoires.

Restructuration en profondeur, tant sur le fond que sur la forme des services d'action sociale

Sur la base d'un diagnostic des vulnérabilités et des ressources du territoire, l'implantation des services médico-sociaux a été mise en adéquation avec les besoins des habitants dans une logique de complémentarité des services publics. Ainsi, initialement implantés sur cinq maisons départementales de cohésion sociale (MDCS), les services d'action sociale proposés au public seront désormais implantés en plus grande proximité des loir-et-chériens sur douze sites qui deviendront des maisons des solidarités (MDS) ainsi que des antennes. L'objectif est d'être présent au plus près des populations, notamment les plus fragiles, selon la logique du dernier kilomètre, dans les aires de Mondoubleau, Fréteval, Vendôme, Mer, Veuzain-sur-Loire, Blois, Bracieux, Selles sur Cher, Montrichard, Romorantin, Lamotte Beuvron et Salbris.

45. Loiret

Un appel à candidatures pour permettre aux acteurs de participer aux décisions (PA/PH) de la collectivité

En tant qu'instance consultative, le CDCA permet à tous les acteurs impliqués dans les dispositifs structurants dédiés aux personnes âgées et ou en situation de handicap de participer activement en donnant leur avis sur les décisions prises et à venir. Pour pouvoir intégrer cette instance, il faut candidater.

Le CDCA, composé de 85 membres, est désigné pour une période de 3 ans. Sa principale mission est de garantir la participation effective des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et au suivi des politiques d'autonomie mises en place dans le Loiret. Collèges constituants du CDCA :

- Formation Personnes âgées (PA)
- Formation Personnes en situation de handicap (PH)
- Collège commun aux deux formations (PA et PH)

Les candidats doivent être membre d'une association ou d'une structure représentative.

49. Maine-et-Loire

Deuxième vie pour les véhicules de service.

Remis au profit des demandeurs d'emploi Citroën C1, Peugeot 107, Renault Kangoo... au total et depuis 2011, 195 véhicules du Département ont fait l'objet d'un don à une association agissant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. En 2023, ce dispositif a permis d'étoffer la flotte automobile de l'Association ASPIRE, Angers Mob Services, Solidarauto et SOLIPASS.

Ce sont toutes des structures développant des services de mobilité à moindre coût pour les personnes en recherche de travail. L'objectif à terme est de créer un réseau d'une trentaine de sites relais sur tout le Maine Et Loire pour la mise à disposition de plus de 200 véhicules thermiques et électriques, du deux-roues à la voiture, avec ou sans permis.

52. Haute-Marne

Le Département débloque un fonds d'urgence de 130 000€ pour les associations de solidarité alimentaire

En 10 ans, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a triplé et atteint désormais 2,4 millions de personnes en France.

En Haute-Marne, cinq structures assurent la distribution alimentaire sur le territoire avec plus de 2 millions de repas distribués chaque année. Il s'agit des Restaurants du Cœur, du Secours Catholique, du Secours Populaire, de la Croix Rouge et de la Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse.

L'organisation de la distribution repose essentiellement sur la bonne volonté des près de 800 bénévoles qui s'engagent au sein de ces structures.

Le Département a voté 130 000 € qui se décomposent ainsi une aide exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € par association et une aide en investissement de 16 000 € par association pour les aider à acquérir du matériel ainsi qu'à organiser et distribuer de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire.

59. Nord

RSA. « Réussir sans attendre ».

Depuis cinq ans, le Département du Nord et Pôle emploi organisent durant toute une semaine des événements à l'intention des allocataires du RSA. Intitulée « Réussir Sans Attendre ».

Cette opération a pour ambition de mettre en lien bénéficiaires du RSA, entrepreneurs, organismes de formation et services publics avec un seul objectif : le retour vers l'emploi. Plus de 10 000 allocataires du RSA ont été préparés à participer à l'une des 1 700 actions organisées. 270 partenaires se sont engagés dans l'opération dont des entreprises (Alstom, Renault, Auchan, Eiffage, Ramery, Candia etc.) et des acteurs publics (FEPEM, Société du Canal Seine Nord Europe, CPAM, MEDEF etc.). A l'issue de la semaine, les participants repartiront avec un emploi, une formation ou un coup de pouce vers l'emploi. L'édition 2022 a permis à près de 2 500 personnes de sortir du RSA.

Cette action s'inscrit dans la politique de retour à l'emploi, priorité du mandat de Christian Poiret, président du Département du Nord : pour la première fois, le nombre de foyers bénéficiaires est passé sous la barre des 90 000 en octobre 2023. Depuis 2016, ce sont près de 27 000 foyers qui sont sortis du RSA.

69. Rhône

Signature entre le Département et le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Convention relative au financement de nouvelles actions départementales à destination des personnes en situation de handicap.

435 000 € vont ainsi être alloués à différentes actions autour du recrutement et du maintien dans l'emploi des agents du Département du Rhône en situation de handicap, dont 178 000 € seront pris en charge par le département et 257 000 € par le FIPHFP.

Cette convention s'appuie sur un plan d'actions qui se déploie sur plusieurs niveaux : au niveau du recrutement, le Département du Rhône va pouvoir structurer son travail en réseau auprès des partenaires ESAT, CAP emploi...) afin de disposer d'une politique de recrutement adaptée (recrutement sans CV, immersion professionnelle...) et de permettre une amélioration de la visibilité des offres auprès du public.

86. Vienne

Exposition « Il faut être courageux pour exposer sa différence ».



Cette exposition a été réalisée avec quatorze volontaires vivant avec une maladie mentale. Elle a été réalisée par l'Agence de communication audiovisuelle Zébrelle en collaboration avec l'association Les Ateliers Cord'âges et quatorze adhérents volontaires pour exposer leurs différences. Elle invite à déstigmatiser les personnes atteintes de troubles psychiques et à déconstruire les idées reçues sur la santé mentale.

86. Vienne

Suspension de l'accueil des MNA.

S'estimant débordés par l'afflux croissant de mineurs non accompagnés (MNA), la Vienne annonce limiter, ou suspendre, l'accueil de ces jeunes étrangers. Après le Territoire de Belfort, dès septembre, l'Ain et donc la Vienne l'ont annoncé en novembre, avant le Jura en décembre.

90. Territoire de Belfort.

Jardins partagés.

Initié par la Maison départementale de l'environnement du Territoire de Belfort en 2016, le Réseau départemental des jardins partagés vise à proposer à des publics spécifiques des activités de jardinage afin de favoriser le lien social et la solidarité, l'accès à une alimentation saine, l'éducation à l'environnement ou encore la formation des jeunes et des adultes.

Ce réseau rassemble une quinzaine de structures et de collectifs dont des habitants, des Maisons de quartier, des établissements de soins, des organismes d'insertion, des associations, des établissements scolaires, des maisons de retraite, etc.

Cela concerne 7 projets de jardins partagés.

90. Territoire de Belfort

Signature d'une convention de partenariat entre Pôle Emploi et le Département dans le cadre de l'Académie des métiers de l'autonomie.

Lancée en septembre 2022 dans le cadre du Schéma unique des solidarités 2022-2026 du Département, l'Académie des métiers de l'autonomie est un dispositif de coordination entre les acteurs de l'autonomie (services d'aide à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées) et les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Pôle Emploi est un partenaire incontournable pour travailler sur les profils des personnes à mobiliser dans le cadre du projet de l'Académie des métiers.

Les objectifs de cette convention sont, notamment, d'établir un diagnostic territorial partagé de l'emploi et des besoins en recrutement des secteurs santé et médico-social et de développer l'attractivité du secteur en accompagnant l'accès à l'emploi et à la formation.

La convention de partenariat prévoit, notamment, l'immersion des conseillers Pôle Emploi dans les structures partenaires.

L'Académie des métiers de l'autonomie propose également des formations aux professionnels de l'autonomie pour leur apprendre à communiquer positivement sur leur métier, accueillir dans de bonnes conditions les stagiaires et nouvelles recrues mais aussi repérer les bons profils. En tant que professionnels actifs, ils sont les premiers ambassadeurs des métiers de l'autonomie sur le Territoire.

Accès aux soins et démographie médicale

Proposition de loi de Frédéric Valletoux sur l'accès aux soins.

Elle a été définitivement adoptée par le Parlement, lundi 18 décembre, malgré les réserves de la gauche. Cette mesure vise à lutter contre les déserts médicaux et à renforcer la responsabilité des praticiens tout en évitant d'irriter le secteur. Les débats tendus ont abouti à un vote final au Sénat, avec 241 voix pour et 81 contre.

Soutenu par le gouvernement, le texte cherche à améliorer l'accès aux soins sur tout le territoire. Frédéric Valletoux, député Horizons et ancien président de la Fédération hospitalière de France, a souligné que la proposition, bien que partielle, était pragmatique et concrète, visant à décloisonner et territorialiser le système de santé.

La mesure évite toute régulation coercitive de l'installation des médecins, une préoccupation des syndicats médicaux. Certains articles

jugés vexatoires ont été critiqués, mais le Parlement a choisi "la confiance plutôt que la contrainte", selon Corinne Imbert, sénatrice Les Républicains.

La répartition de la permanence des soins entre l'hôpital public et les cliniques privées a été examinée, offrant une grande liberté d'organisation aux établissements, tout en permettant à l'ARS d'intervenir en cas de carence. Les médecins, vigilants sur les décrets d'application, soulignent la nécessité d'éviter toute forme d'obligation qui pourrait compromettre les négociations conventionnelles.

L'adhésion automatique des médecins aux CPTS a été écartée, mais le texte élargit les compétences des infirmiers avec la création du statut "d'infirmier référent". Le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, a salué l'ambition du texte pour améliorer l'accès aux soins, tandis que la gauche, déçue, a dénoncé l'absence de mesures de régulation de l'installation des praticiens.

S6. Vienne

Un bus de dépistage bucco-dentaire pour aller vers les personnes les plus vulnérables et faciliter l'accès aux soins



Cette unité dentaire mobile s'adresse principalement aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux personnes en situation de précarité accueillies ou hébergées dans des établissements sociaux ou médico-sociaux. Tourné vers le dépistage et l'accès aux premiers soins, le bus de dépistage bucco-dentaire n'est pas un cabinet dentaire mais renforce la passerelle entre la prévention et le soin, permettant d'engager un suivi avec des orientations personnalisées vers des cabinets dentaires.

Créée en 2009, l'association AOSIS regroupe 90 chirurgiens-dentistes (actifs ou retraités) qui réalisent des vacations régulièrement pour permettre l'accès aux soins bucco-dentaires des populations les plus fragiles.

Compte tenu de la démographie médicale en baisse dans le département de la Vienne et de la multiplication des déserts médicaux dans les zones rurales, l'association a créé en 2022 un bus de prévention et de dépistage dentaire afin d'aller vers les patients, d'établir un climat de confiance et de réaliser un premier bilan bucco-dentaire.

23. Creuse

Opération séduction auprès des Internes en médecine



Le Département de la Creuse a reçu les étudiants internes en médecine en Creuse, à l'occasion de leur soirée d'accueil.

Cette cérémonie, organisée à l'Hôtel du Département, dans le cadre du Plan Santé, est une première action collective menée avec les Centres Hospitaliers de Guéret et de Bourgneuf, et en collaboration étroite avec la Faculté de médecine de Limoges e

et l'ordre des médecins. Elle a rassemblé de nombreux internes et praticiens autour des élus des différents territoires.

Placé sous le signe de la convivialité, ce temps d'accueil a été l'occasion de favoriser les échanges entre professionnels de santé, de faire découvrir et de promouvoir la Creuse auprès de ces étudiants pour leur donner envie de s'y installer.

26. Drôme

Accueil d'internes en médecines.

L'accès au logement est une problématique majeure pour les étudiants en médecine, c'est pourquoi les deux collectivités ont mis en place une "Maison des internes" à Montélimar.

La Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre Mouton et le maire de Montélimar, Julien Cornillet ont officialisé ce partenariat avec la signature d'une convention à la mairie de Montélimar.

Ce dispositif créé en 2019 s'inscrit dans le plan de redynamisation de l'offre de soins du Département de la Drôme, qui vise notamment le maintien et l'installation de médecins généralistes.

84. Vaucluse

Développement de la télémedecine



Ophthalmologie : à l'hôpital du Pays d'Apt, on consulte et on transmet aux experts.

La question de l'accès aux soins est devenue un enjeu majeur des territoires, particulièrement en Vaucluse. Sur Apt, les besoins de santé autour de la vue sont plus que jamais nécessaires. Cette zone du Vaucluse compte un nombre important de personnes de plus de 60 ans mais ne dispose que d'un seul spécialiste.

Face à ce constat, le Département de Vaucluse et la Région SUD PACA ont financé l'achat de matériels ophtalmologiques.

Cet investissement permet de doter le Centre Hospitalier du Pays d'Apt d'un centre de télémedecine spécialisé dans l'ophtalmologie.

41. Loir-et-Cher

Ma Box Rempla, la solution imaginée par le Loir & Cher pour recruter ses médecins.

Une solution d'accueil clé en main pour aider les jeunes professionnels de santé à trouver un remplacement en médecine générale ou spécialisée... en Loir & Cher évidemment.

Ma Box Rempla : une solution simple mais géniale. Il suffisait d'y penser ! Les jeunes praticiens rencontrés par Be LC lors de salons, congrès ou autres événements "santé" rencontraient tous les mêmes difficultés : une offre de remplacements peu lisible, pas de relations avec les praticiens qui cherchent des remplaçants, un besoin de logement pour un temps limité, l'envie de profiter un peu, eux aussi, de leur jeunesse après le dernier patient mais manque de temps pour se renseigner sur ce qu'il y a à faire autour de leur futur cabinet...

48. Lozère

Convention entre La CPTS Terre des Souces Lozère EST et le Centre Hospitalier François Tosquelle

La CPTS Terre des Souces Lozère EST et le Centre Hospitalier François Tosquelle ont signé une convention définissant les termes de leur collaboration dans le cadre d'un programme de télé expertise entre les professionnels de santé libéraux et psychiatres de l'hôpital.

Cette téléexpertise permettra aux médecins généralistes lozériens de solliciter, à distance par messagerie sécurisée, l'avis d'un psychiatre du CH François Tosquelle face à une situation médicale donnée relevant de la psychiatrie pour l'un de leur patient.

L'objectif de cette collaboration à l'initiative des professionnels du territoire est de faciliter les échanges entre la ville et l'hôpital afin d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des patients lozériens sur l'ensemble territoire, répondant ainsi aux exigences de la psychiatrie de secteur.



Une nouvelle technologie dont le Vaucluse se veut le précurseur au niveau régional.

Concrètement, les patients peuvent, dès à présent, bénéficier rapidement d'une consultation réalisée par un orthoptiste, au sein du Centre Hospitalier d'Apt.

Les clichés sont, ensuite, envoyés à Atlas Vision pour être étudiés dans trois centres d'ophtalmologie, basés à L'Isle-sur-la-Sorgue et Carpentras.

Ces centres regroupent huit médecins spécialistes de la pathologie et chirurgie de l'œil ainsi qu'une équipe paramédicale dédiée (optométristes, orthoptistes, secrétaires médicales, coordinateur en santé). Ainsi, les pathologies jugées lourdes seront plus rapidement décelées et les spécialistes pourront intervenir sans attendre.

▶▶▶ ÉVÈNEMENT ◀◀◀

TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

Accès aux soins



13 JUIN 2023



9h00 /12h00

Vendôme

Le Minotaure

Rue César de Vendôme

41100 Vendôme

MERCI À NOS PARTENAIRES



Actualités Sécurité Civile

La crise des sapeurs-pompiers volontaires en France : des effectifs en baisse et des défis croissants

Alors que la France a salué l'héroïsme des sapeurs-pompiers mobilisés lors des récents incendies de forêt, une réalité préoccupante se dessine : la France a perdu plusieurs dizaines de milliers de sapeurs-pompiers volontaires au cours des trois dernières décennies

En 2005, le pays comptait 204 000 pompiers volontaires, un chiffre qui a depuis chuté à 197 000, selon les données officielles les plus récentes. La baisse totale des effectifs s'élève à 7 000, mais en remontant à 1995, la France avait 30 000 pompiers volontaires de plus qu'aujourd'hui.

Cette diminution des effectifs est particulièrement préoccupante, car les sapeurs-pompiers volontaires représentent actuellement les trois quarts des effectifs totaux, tandis que les professionnels et les militaires ne constituent que 54 000 membres. Les volontaires jouent un rôle essentiel, assurant 80 % des missions dans les zones rurales. Toutefois, selon la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, il en faudrait 50 000 de plus pour répondre aux besoins actuels.

Plusieurs facteurs expliquent cette crise des effectifs. Tout d'abord, le manque de récompense financière constitue un obstacle majeur. En tant que bénévoles, les sapeurs-pompiers volontaires ne perçoivent qu'une indemnité de 8,08 euros par heure, ce qui est disproportionné par rapport aux risques qu'ils prennent. De plus, les volontaires comblent les lacunes laissées par la réduction des effectifs de pompiers professionnels.

Les employeurs rencontrent également des difficultés à libérer les volontaires de leur travail pour des interventions. Par ailleurs, la suppression d'environ un tiers des centres de secours au cours des trente dernières années a mécaniquement réduit le recrutement de pompiers volontaires, en particulier en zone rurale.

Face à cette crise persistante, les autorités devront relever le défi de rendre le volontariat plus attractif, que ce soit par des incitations financières, une meilleure reconnaissance ou des réformes organisationnelles, afin de garantir la sécurité et la protection des citoyens.

Opposition de l'AMF à toute modification de la règle de financement des SDIS

Rappelons que la participation des communes et intercommunalités ne peut augmenter plus que l'indice des prix à la consommation.

En conséquence les hausses importantes prévues retomberont sur les budgets départementaux.

26. Drôme

Le SDIS s'appuie sur les bénévoles « Bons Samaritains »

Les Bons Samaritains (plus de 2 000 dans la Drôme) permettent de gagner du temps en attendant les secours en étant géolocalisés.



41. Loir-et-Cher

Convention Département/ UDSP

Il s'agit de la mise en place d'une aide incitative exceptionnelle afin d'encourager et de soutenir l'engagement des jeunes Loir-et-Chériens au service de leurs concitoyens. D'une valeur de 41 euros, cette aide s'adresse à chaque jeune inscrit dans l'une des sections locales de l'UDSP 41, remboursement de la moitié des frais d'inscription fixés à 80 €.



59. Nord

Nouveaux véhicules pour le SDIS

Afin d'assurer des conditions matérielles favorables à l'exercice de leurs missions et de garantir un maillage territorial efficace, 66 véhicules seront affectés aux Centres d'incendie et de secours du Nord par Christian Poirer, président du Département du Nord et Jacques Houssin, président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord.

Parmi ces véhicules figureront des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, des véhicules de soutien sanitaire, des véhicules de reconnaissance des risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques ou encore des véhicules de recherche et d'intervention.

Le montant total des véhicules et matériels affectés s'élève à près de 7 millions d'euros.

95. Val-d'Oise

Nouveau Centre départemental de supervision

L'un des premiers de France. Il permet le raccordement et le visionnage centralisé des caméras du Val-d'Oise et celles des communes et intercommunalités qui s'associent à la démarche. En 2024, 300 caméras seront déployées aux abords des collèges et de 79 sites départementaux. Une vingtaine de collectivités rejoindront le centre départemental d'ici 2024. 4 millions d'euros investis par le Département.



Actualités Attractivité Territoriale

23. Creuse

La Creuse a son Monopoly !

L'agence de communication BM Services a créé, en partenariat avec le Conseil départemental, la version personnalisée du célèbre jeu Monopoly aux couleurs du territoire. Disponible en édition limitée, sur internet et dans des points de vente partenaires.

Fidèle aux règles du jeu traditionnel, le Monopoly Creuse propose un tour de la Creuse en 40 cases. La boîte de jeu a été entièrement personnalisée aux couleurs du territoire.

Les 22 cases, initialement réservées aux rues de Paris, ont été attribuées aux chefs-lieux de cantons et aux villages emblématiques du département. Les 4 gares ont été remplacées par les sites touristiques : le parc animalier Les Loups de Chabrières, le lac de Vassivière, Thermes & Spa Évaux-les-Bains et la Cité internationale de la tapisserie.

Les compagnies des eaux et d'électricité ont laissé la place à deux musées : l'Hôtel Lépinat et l'Espace Monet Rollinat.

D'autres lieux emblématiques figurent sur les cases Chance et Caisse de Communauté, comme la Tuilerie de Pouligny, la fresque historique de Bridiers, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, le restaurant et parc de loisirs Le Chalet des Pierres Jaumâtres, les Tours de Crocq et le Scénovision de Bénévent-L'Abbaye.

Le centre du plateau présente la Creuse sous différentes facettes : une touche gastronomique avec le gâteau Le Creusois, son patrimoine architectural et culturel à travers la fontaine des Trois Grâces de Guéret ou la forteresse de Crozant, sa biodiversité avec l'étang des Landes, ses loisirs proposés par le Chalet des Pierres Jaumâtres ou encore France Bleu, la 1ère radio dans la Creuse.



51. Marne

Made in Marne

Présentée au grand public il y a maintenant plus de 2 ans, Made in Marne fédère 81 porteurs de la marque et plus de 300 produits et gammes, Made in Marne donne du sens à vos achats.

Le label permet en effet d'identifier les productions et savoir-faire qui valorisent le territoire ainsi que ceux qui s'investissent pour une consommation plus éthique et responsable.

Le Comité d'agrément a retenu 7 nouveaux ambassadeurs, quatre dossiers ont été rejetés, ne se montrant pas en cohérence avec les critères de la charte d'agrément.

80. Somme

Le Département lance un concours photo pour mettre en valeur les paysages de la Somme

Le Conseil départemental de la Somme lance jusqu'au 24 mars 2024 son premier concours photo sur le thème « La Somme et ses paysages ». Sur la base de 5 thématiques, ce concours invite les Samariens à porter un regard original, esthétique, émouvant voire décalé sur leur département.

81. Tarn

Lancement de Tarn Attractivité, nouvelle agence dédiée à la promotion touristique et gastronomique du Tarn

Tarn Attractivité, rapprochement du Comité Départemental du Tourisme, d'Agropoint et de Loisirs Accueil Tarn, est la nouvelle agence départementale dédiée au tourisme, à l'agroalimentaire et aux savoir-faire.

Son but : renforcer les interactions et améliorer la visibilité et la promotion de notre territoire.

86. Vienne

« LA VIENNE » : la nouvelle marque de destination touristique du département

Cette marque a pour vocation de fédérer tous les acteurs touristiques derrière une bannière commune distinctive, pour valoriser tous les atouts du territoire.

Le département de la Vienne s'est positionné ces trente dernières années comme une destination touristique grâce à des investissements structurants, portés ou accompagnés par le dé-

partement de la Vienne, au premier rang desquels figurent le Parc du Futuroscope ou Center Parcs.

Les ateliers de réflexion ont permis de faire ressortir une promesse : « une multitude d'expériences uniques à partager, pour se retrouver soi et ses proches » - et une ambition, celle de « faire de la Vienne LA destination par excellence en France qui rassemble petits et grands ».

Les acteurs touristiques se sont également accordés sur la réappropriation du nom « La Vienne », un nom capable de fédérer.

Le développement d'une nouvelle marque de destination touristique autour du nom « La Vienne » s'inscrit dans la stratégie du schéma de développement touristique.

La marque sera présentée au grand public lors du salon Proxi'Loisirs, salon du tourisme dans la Vienne, qui aura lieu les 16 et 17 mars prochains au Palais des congrès du Futuroscope.

90. Territoire de Belfort

Centenaire

Afin que le Territoriens gardent en souvenir cette année unique, le Département édite l'ouvrage « Mémoires d'un Centenaire ». Objet de mémoire, document d'archives, ce livre de 221 pages se veut également être un véritable objet d'art avec son sa couverture métallisée marquée à chaud.

A l'image de l'année festive, l'ouvrage faisant la part belle aux photographies et illustrations est structuré en plusieurs parties

Lancé par le Département du Territoire de Belfort, le Centenaire a dépassé toutes les espérances. Communes, entreprises, associations, mais aussi habitants ont oeuvré aux côtés du Département pour créer l'évènement. Ce 100e anniversaire a fait rayonner tout le Territoire du Lion au-delà de ses frontières.



Cybercriminalité : les collectivités ont raison d'avoir peur !



Tous vulnérables !

Co-fondé par Étienne LENGEREAU, maire de Montrouge et Hugues ANSELIN, Président du cabinet Fursac, Anselin et Associés, le Cercle des élus locaux s'est réuni mardi 5 décembre dernier lors de leur apéro-débat consacré au thème de la cybersécurité.

Car pour les élus locaux désormais, la question n'est plus de savoir s'ils seront attaqués un jour par des pirates informatiques, mais de savoir quand ?

Animée par le Président du Cercle des élus locaux et maire de Montrouge, Etienne

Lengereau, la rencontre a été l'occasion pour Eric Berdoati, maire de Saint-Cloud et vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, de partager son expérience d'une violente cyberattaque qui a failli déstabiliser sérieusement sa ville en 2022. C'est parce qu'il a été hyper-réactif, qu'il a su mobiliser très vite des experts capables d'identifier fichiers et données sensibles qu'Eric BERDOATI a pu sauver les meubles et limiter la facture à 100 000 euros.

Aux élus du Cercle, il a conseillé de répartir les risques en ne mettant pas « tous leurs œufs dans le même panier » et aussi « de ne jamais baisser la garde, ni la vigilance ».

Confrontés à une demande croissante de dématérialisation de leurs services de la part de leurs citoyens usagers, les élus locaux se savent de plus en plus démunis face à des cyber-criminels qui ne reculent devant rien.



Au travers d'échanges nourris et concrets, la soirée du Cercle des élus Locaux a pu ainsi soulever quelques pistes pour endiguer un fléau porté par des individus insaisissables de plus en plus agiles et intrusifs.

À ceux qui demandent des rançons, Eric BERDOATI a conseillé de ne rien céder. Aux élus qui n'ont pas les moyens de se payer des systèmes de défense efficaces, Denis Larghero, maire de Meudon, a préconisé de mutualiser les efforts à l'échelle intercommunale pour organiser et muscler la résistance.

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

Actualités Environnement et Écologie

Présentation du futur Plan Loup, réaction des départements alpins:

« une réorientation à approfondir et à accélérer »

Suite à la mobilisation des filières pastorales et des élus des principaux territoires concernés, au premier rang desquels se situe le massif alpin qui concentre plus de 80 % des attaques de loups, la présentation des grandes orientations du futur Plan Loup nous conduit à exprimer un certain nombre de remarques et recommandations à l'adresse du gouvernement:

Si cette présentation contient un certain nombre d'avancées bienvenues, utiles et conformes aux propositions que nous avions défendues, ces orientations devront être complétées avant finalisation du document applicable pour répondre efficacement et sans tarder à la réalité de la pression désastreuse subie par les filières pastorales.

I - Les principales annonces à saluer :

- la réforme du comptage des loups pour « restaurer la confiance » ;
- la création d'un statut du chien de troupeau pour mieux protéger juridiquement leurs propriétaires ;
- l'assouplissement des procédures de tir à déclencher à titre préventif ;
- l'accélération et la simplification des procédures d'indemnisation en intégrant les pertes indirectes.

II - les mesures à compléter et à accélérer :

La démarche de gestion de ce dossier souffre encore de grandes imprécisions et insuffisances concernant le calendrier de mise en œuvre des mesures de régulation renforcée :

- la mesure consistant à engager la procédure de révision du statut d'hyper-protection de l'espèce canis lupus, décisive pour la résolution de cette crise, doit faire l'objet d'un traitement en urgence et prioritaire à l'échelle européenne, puis nationale;

- le taux de prélèvement doit être significativement augmenté (et non pas de 1 ou 2 %) dès la mise en œuvre du nouveau Plan Loup, sans attendre la révision évoquée ci-dessus et en application du principe de « flexibilité » cher au ministre Fesneau.

Il n'est pas envisageable ni acceptable de faire attendre les éleveurs encore deux ou trois années supplémentaires pour organiser une régulation efficace de la population lupine indispensable à la préservation du pastoralisme !

Madame Éliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Monsieur Jean-Marie Bernard, Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Monsieur Charles-Ange Ginesy, Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes

Madame Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Monsieur Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental de l'Isère

Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil départemental

01 Ain

Perl'01 (Performance Energie Ressources Logement)

Maison départementale de l'Habitat et du Cadre de vie, Groupement d'intérêt public (GIP) est constitué. Elle regroupe 6 organismes : ADIL de l'Ain, Agence Locale de L'Énergie et du Climat de l'Ain - ALEC 01, SOLIHA AIN, Caue Ain, l'agence départementale d'ingénierie et Codal de l'Ain.

Les objectifs sont : de faciliter et améliorer les démarches des Aindinois dans les domaines de l'habitat et du logement en offrant un point d'information unique d'apporter une assistance technique aux collectivités et aux acteurs du développement local, en matière de définition et de conduite de projets sur les questions de l'habitat et de l'aménagement durable de leur territoire.

06. Alpes-Maritimes

Labellisation de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne

Suite aux ravages des tempêtes Alex et Aline dans les Alpes-Maritimes, l'État a approuvé la stratégie de reconstruction résiliente de la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF).

Le ministère de la Transition écologique s'engage aux côtés des collectivités pour une reconstruction résiliente, soutenant financièrement cette initiative via le fonds Barnier et un appel à projets STePriM.

La stratégie élaborée par la CARF, avec le soutien du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE), prévoit un investissement de 33,5 millions d'euros sur six ans.

Cette stratégie, composée de 55 actions, couvre divers risques tels que les pluies torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de blocs rocheux, les séismes, les avalanches, les incendies de forêt et la végétation.

23. Creuse

Améliorer et adapter l'habitat : le Département s'engage en faveur de la rénovation et de l'adaptation du parc de logement privé

Depuis 2015, le Département de la Creuse, en concertation et aux côtés de l'État et les intercommunalités creusoises, s'est engagé dans la mise en œuvre et le cofinancement, de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) destinés à encourager l'amélioration de l'habitat privé avec, comme double ambition : la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Le Département a d'abord assuré ces missions en régie en constituant une équipe pluridisciplinaire en son sein, mais avec l'idée de rapidement organiser cette offre d'accompagnement via la création d'une structure dédiée au portage, au suivi et à l'animation de dispositifs (PIG mais pas exclusivement) en faveur de l'amélioration du parc de logements privés.

C'est ainsi qu'a été constitué, entre le Conseil départemental et les intercommunalités, le Groupement d'Intérêt Public, Creuse Habitat, en décembre 2019 ; GIP qui porte dorénavant le suivi-animation des 2 PIG pour le compte du Conseil départemental.

Au-delà du soutien financier apporté aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) pour les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le Département octroie également des aides aux travaux de sortie d'insalubrité et de rénovation énergétique (aide exceptionnelle mise en place en 2021) et favorise l'aboutissement des dossiers complexes grâce au dispositif du Fonds d'Avance départemental pour l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, le GIP a également noué des partenariats avec la CAF, la MSA, les Caisses de retraite et la Fondation Abbé Pierre pour compléter, au mieux, son offre d'accompagnement.

Creuse Habitat vient par ailleurs d'obtenir l'agrément de l'État, « Mon Accompagnateur Renov », dans le cadre de la mise en place des nouveaux dispositifs du service public France Renov et intervient ainsi désormais dans la mission d'accompagnement technique, administratif et financier de l'ensemble des ménages souhaitant améliorer leur logement éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

17. Charente-Maritime

Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre

Depuis 2000, le Département de la Charente-Maritime a initié en partenariat avec la Chambre d'Agriculture un dispositif d'aide à la plantation d'arbres pour la restauration des paysages ruraux : le Programme EVA (Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre). Ce jour, 270 mètres de haies bocagères ont été plantées dans le cadre d'un projet agricole, porté par l'EARL Les Acacias à Saint-Pierre-la-Noue.

Les 360 arbres et arbustes plantés vont ainsi permettre de renforcer des corridors écologiques (mise en continuité des haies, bosquets existants et brises vents), grâce à une grande variété d'espèces : chêne, cormier, merisier, orme, noisetier, érable, prunier...

À ce jour ce sont près de 625 km de haies et 39 hectares de bosquets qui ont été plantés en Charente-Maritime grâce au Programme EVA, soit 834 000 arbres et arbustes plantés. Le budget du Département pour la saison 2023-2024 du Programme EVA est estimé à 500 000€ pour 50km plantés et 66 000 végétaux plantés.

26. Drôme

Avec 339 000 ha, la forêt représente plus de la moitié de la surface du département. La filière forêt-bois compte plus de 2 400 emplois, de la sylviculture au transport en passant par la transformation, et un réalise un chiffre d'affaires de 260 M€ par an.

A l'ère des transitions environnementales, alors que les nouvelles réglementations imposent une utilisation accrue du bois pour les constructions neuves, cette ressource constitue un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire, son développement et son adaptation au changement climatique par le potentiel de séquestration du carbone qu'elle recèle.

Face à ces enjeux, le Département a mis en place une stratégie pour continuer à structurer et développer cette filière. Cette stratégie a notamment pour ambition de conforter la filière bois locale dans les transitions en cours, maintenir une activité économique en milieu rural et encourager les propriétaires à gérer leurs forêts durablement.



45. Loiret

Le Département et GRDF lancent une enquête auprès des entreprises

En partenariat avec les fédérations professionnelles et les chambres consulaires, sur une nouvelle solution moins émettrice de carbone pour le ravitaillement des flottes de véhicules. L'objectif, d'ici fin 2024, est d'implanter des stations multi-énergies à Mardié sur la RD2060.

Ayant pour ambition de développer les mobilités durables sur son territoire à travers l'élaboration de son schéma des mobilités, le Département du Loiret encourage le développement de stations « multi-énergies », dont le GNV/BioGNV (Gaz Naturel Véhicule).

L'objectif est de consolider l'ajout de pistes GNV/BioGNV à l'emplacement des stations actuellement exploitées Total Energies et Shell existantes, sur la RD2060 à Mardié. émissions de CO2 par rapport au diesel.

69. Rhône

Reboisement de la forêt départementale de Brou

Cette forêt est répartie sur 7 territoires communaux du Beaujolais, couvre 440 hectares de surfaces boisées publiques appartenant au Département du Rhône, dont 420 hectares possèdent un fort enjeu de production.

Répertoriée au titre des espaces naturels sensibles (ENS), elle se compose majoritairement de plantations de résineux, dont le douglas et le sapin.

En 2021 et 2022, le Département s'est porté acquéreur de deux propriétés distinctes d'une surface totale d'environ 17 hectares sur la commune de Dième, autour du lieu-dit les Roches Blanches.

En cet automne 2023, le Département a choisi de reboiser environ 8 hectares de cette surface dont le bois a été récolté en coupe rase, suite au choix de gestion des précédents propriétaires.

A la fin du printemps 2023, des travaux de préparation du sol ont eu lieu permettant ainsi au Département, assisté de l'ONF, de réaliser ces travaux de plantations dès cet automne.

A terme, ces plantations pourront atteindre les grandes fonctions de la forêt : écologique, culturelle, protection (érosion, filtration, microclimat et qualité de l'air) et de production de bois.

Avec 1 800 hectares de massifs forestiers, le Conseil départemental est le premier propriétaire foncier du Rhône.

Au cœur du territoire rhodanien, la forêt représente un milieu naturel et économique diversifié que le Département et ses partenaires préservent au quotidien.

84. Vaucluse

Dispositif départemental « 50 000 arbres »

Le Département a mis en place un dispositif de conseil, d'accompagnement technique et de subventionnement en nature des collectivités désirant végétaliser leur territoire.

« 50 000 arbres en Vaucluse » se traduit dans les villes et les villages par la plantation d'essences adaptées au climat.

A Velleron, sur six sites choisis par la Ville, ce seront 91 arbres et 210 arbustes qui seront plantés. Le Département prend à sa charge un peu plus de 50% des 28 000 euros que représente l'acquisition de ces végétaux.

A l'origine, en 1999, le Conseil départemental avait pris une délibération prévoyant la plantation de 10 000 arbres aux abords des routes, notamment pour remplacer les platanes alors décimés par la maladie du chancre coloré. Un objectif atteint en 2012 puis renouvelé de 10 000 végétaux supplémentaires.

Le seuil des 20 000 arbres étant lui aussi atteint en 2021, le Département a donné un nouvel élan à cette ambition en fixant la barre à 50 000 arbres avant la fin du mandat en 2028.

86. Vienne

Contrat chaleur renouvelable thermique

Pour relever le défi de la transition énergétique, le Département lance le Contrat Chaleur Renouvelable Thermique (CCRT) en partenariat avec l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique).

Il permettra aux entreprises, aux collectivités, aux gestionnaires de patrimoine et aux copropriétaires du territoire de bénéficier d'aides pour l'accompagnement de projets de chaleur renouvelable thermique et pour l'installation des équipements.

91. Essonne

L'Essonne, premier département à s'engager avec ENGIE pour aider ses habitants à mieux maîtriser leur consommation d'électricité

Cet accord porte sur la promotion du service gratuit Mon Pilotage Elec d'ENGIE, solution permettant de piloter à distance ses radiateurs électriques et ainsi de mieux maîtriser sa consommation d'électricité : campagne de communication commune.

Concrètement, Mon Pilotage Elec propose aux Essonnais équipés d'un compteur communicant Linky et d'au moins trois radiateurs électriques de suivre la consommation de leurs radiateurs grâce à des boîtiers, et de les piloter à distance et en temps réel via une application mobile ou web. Ils peuvent ainsi programmer la température de chacune de leur pièce, jour par jour et heure par heure, en fonction de leurs habitudes, ou activer en un clic des modes préprogrammés applicables à l'ensemble du logement ou à chaque pièce.

Actualités Mobilité

Pistes cyclables

En dépit des efforts importants réalisés par les collectivités, notamment les départements, la France reste à la traîne (voir carte élaborée à partir d'OpenStreetMap dont les données sont consultables et téléchargeables en accès libre sur OpenCycleMap)

L'Europe du Nord est bien mieux pourvue en pistes cyclables, particulièrement la Belgique et les Pays-Bas.

Se pose la question de la poule et de l'œuf, ainsi en Belgique, au Pays-Bas ou au Danemark, le nombre de cyclistes est bien plus important qu'en Europe méditerranéenne ! En d'autres termes : ce sont les pistes cyclables qui font les cyclistes ou les cyclistes qui entraînent cette forte densité de pistes ?

Dans ces deux pays il y a très peu de bandes cyclables ou de voies partagées, mais une séparation nette entre cyclistes et automobilistes (ce qui évite des problèmes et des accidents).

Quelques observations et explications :

En 2017, la France disposait de 15 120 km d'itinéraires aménagés. En 2030 l'objectif est d'atteindre 22 780 km.

Les espaces urbains sont globalement mieux équipés en pistes cyclables.

Le relief et la densité de population expliquent en partie la situation actuelle et la domination de certains pays.

Les itinéraires EuroVélo ne sont pas représentés sur cette carte, soit parce qu'ils sont encore en projet ou en cours de construction, soit qu'ils sont composés de voies non dédiées aux cyclistes. Une EuroVélo-route désigne un itinéraire cyclable traversant plusieurs pays européens, avec une longueur minimum de 1000 km et une signalétique spécifique matérialisée par un numéro sur un fond de drapeau européen.

19. 23. Corrèze et Creuse

RAS le POLT

Préoccupation des élus départementaux devant les « dégradations continues et répétées des services ferroviaires. Les incidents multiples, comme l'annulation de trains, perturbent la vie quotidienne.

Une fois de plus, nous appelons la SNCF et l'État à prendre leurs responsabilités et des mesures urgentes pour résoudre ces problèmes. Ces services ont une influence directe sur la qualité de vie et l'économie creusoise.

Les demandes sont toujours les mêmes : 14 aller-retours par jour, avec un calendrier de régénération tenue à l'horizon 2025, et un direct Paris-Limoges en moins de trois heures.

Le Conseil départemental de la Creuse s'engage à travailler sans relâche avec toutes les parties prenantes pour instaurer des changements durables et positifs.

Les élus départementaux disent non au déclassement de nos territoires ruraux. »

Le département de la Corrèze ajoute : « Face à l'incurie du Gouvernement et de la SNCF, qui multiplient les promesses sans les tenir, le Département de la Corrèze est bien déterminé à maintenir et à renforcer la pression sur les décideurs, avec pour mots d'ordre :

"NON au mépris et au déclassement de notre territoire !" et "OUI à un RER métropolitain performant !"

34. Hérault

Restauration écologique de voie verte.

Le Département engage une politique volontariste d'entretien des itinéraires déjà aménagés, tout en encourageant l'émergence de techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Ainsi, la rénovation de la voie verte au nord de l'étang de Thau entre Balaruc les Bains et Bouzigues s'inscrit dans cette perspective double d'entretien et d'innovation durable.

Ce chantier d'entretien consiste à renouveler l'ancienne piste cyclable dégradée par le chiendent (plante) qui pousse en bord de voie.

Pour ce projet, le département a retenu deux procédés originaux pour la réalisation des travaux, avec pour point commun, la valorisation des coquilles d'huitres de Bouzigues

• Un revêtement innovant Decovia®, avec des enrobés à froid à base de latex, dont une section sera également réalisée avec des coquilles d'huître recyclées (2ème phase du chantier programmée au printemps 2024).

01-38. Ain/ Isère

Nouveau franchissement du Rhône : les élus locaux associés à la réflexion



Les Présidents des Département de l'Isère et de l'Ain, Jean-Pierre Barbier et Jean Deguerry, ont présenté aux maires, aux présidents des Communautés de communes et aux représentants des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) les résultats des études d'opportunité et de faisabilité d'un nouveau franchissement routier du Rhône.

Ces études permettent de faire un constat simple : si aucun pont n'est aménagé au-dessus du Rhône entre les ponts de Loyettes et de Lagnieu, le trafic, déjà intense dans ce secteur géographique, pourrait connaître une augmentation de la congestion allant de 20 à 60 % d'ici 20 ans. En effet, il y est attendu un très fort développement, avec le projet d'extension du Pôle industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), les projets de construction de 2 nouveaux EPR à la centrale du Bugey et le projet de Rhônergia.

Afin d'éviter une telle congestion dans un avenir proche, le Département de l'Isère et de l'Ain ont présenté aux élus du territoire les différents scénarii possibles pour l'implantation d'un nouveau franchissement du Rhône, les associant ainsi à la réflexion. Tous les scénarios portent sur la construction d'un nouveau pont routier et modes doux.

02. Aisne

Fin des travaux sur le Pont de Vaux.



Ce chantier d'envergure (4,32 M€) est la plus ambitieuse réhabilitation d'ouvrage d'art menée par le Conseil départemental depuis 20 ans.

Une bonne nouvelle pour tous les Laonnois, et plus largement les Axonais, qui empruntent nombreux cet axe stratégique de la ville préfecture. Si le pont n'a jamais présenté de risques structurels, certaines parties montraient des signes d'usure qui nécessitaient une réhabilitation en profondeur.

L'occasion également d'adapter l'ouvrage d'art aux nouvelles modalités de transports, puisqu'une piste cyclable de 3 mètres de large, séparée de la chaussée principale, permettra désormais aux cyclistes d'emprunter le pont en toute sécurité, sans conflits d'usages avec les automobilistes ou les piétons.

Le coût global de l'opération est de 4 320 000 € TTC dont 3 475 000 € financés directement par le Département de l'Aisne. L'opération bénéficie des participations financières suivantes :

- Fonds européens (au titre des financements ReactEU) 405 000 €
- Ville de Laon (réfection de l'éclairage public et plus-values architecturales) à hauteur de 310 000 €
- SNCF (réfection de l'étanchéité et produit de protection des bétons du pont-route) à hauteur de 130 000 €.

4-5. Loiret

Nouveau franchissement du Rhône : les élus locaux associés à la réflexion



Le Département du Loiret a réuni à CO'Met 300 Loirétains, acteurs locaux et nationaux (entreprises, associatifs, experts des mobilités, élus locaux...) pour une journée de réflexion inédite sur le futur des déplacements à l'échelle du département, sous toutes ses formes : vélo, covoiturage, cars à haut niveau de service, trains légers automatisés...

Le Département du Loiret est initiateur d'un schéma des mobilités comprenant d'ici 2040 le développement du réseau cyclable (+800 km) et la création d'un maillage dense de « points nœuds multimodaux » réunissant plusieurs services de mobilité : parking de covoiturage, emplacements sécurisés et station de réparation vélos, arrêt de bus, espace d'attente et de co-working avec internet... Un des objectifs du schéma est de développer trois lignes de covoiturage sur le territoire Loirétain, dont une entre l'Est du Département et Orléans, le long de l'axe ligérien qui regroupe des forts niveaux de trafics.

Quels sont les investissements nécessaires pour faire la transition et réduire la dépendance à la voiture individuelle ?

Quelles solutions innovantes sont adaptées aux besoins du Loiret ?

Tout au long de cette journée des intervenants nationaux et locaux référents dans ce domaine se sont succédé pour faire part de leurs réflexions prospectives et d'exemples concrets réussis.

50. Manche

Voies cyclables

À Saint-Sauveur-Villages dans le centre-Manche, une partie de la RD535 ne sera plus accessible aux voitures, à l'exception des riverains, à partir du 10 novembre. La Manche compte s'appuyer sur le réseau existant des petites routes de campagne pour les transformer en voies cyclables.



69. Rhône

Les collectivités du territoire s'engagent en faveur d'une mobilité durable



Conscient des enjeux de la transition écologique sur son territoire, le Département a impulsé la signature d'une charte d'engagement avec l'ensemble des EPCI du Rhône. Les 12 intercommunalités, accompagnées par la FRTP AURA*, Routes de France AURA et le Cerema Centre-Est, s'engagent en faveur d'une gestion durable des infrastructures routières et des mobilités.

En tant que principaux gestionnaires du réseau routier, les collectivités locales s'unissent autour de 6 engagements communs.

Développer une infrastructure bas carbone et valoriser les pratiques vertueuses en matière de réalisation et d'entretien (chantiers bas carbone)

Adapter les interventions sur les infrastructures en fonction de leur environnement

Adapter les infrastructures au changement climatique.

Préparer les infrastructures aux nouveaux usages et concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité dans le respect de la diversité des usages.

Partager les pratiques, mutualiser les expérimentations et se forger une culture commune.

Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens et amélioration de la sécurité routière

80. Somme

Véloroute Vallée de la Somme.

Dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale », le Conseil départemental de la Somme va poursuivre l'aménagement de la Véloroute Vallée de Somme dans la traversée d'Abbeville le long du boulevard Voltaire, entre le pont de la gare et le pont d'Hocquet. Les travaux débuteront le 4 décembre 2023, pour une durée d'environ 4 mois. Abbeville, une escale à haut niveau de service sur le parcours de la Vallée idéale L'aménagement de la Véloroute dans la traversée d'Abbeville a pour ambition d'inscrire Abbeville, 2e ville du département et porte d'entrée de la Baie de Somme, comme l'une des escales majeures sur le parcours aménagé le long du fleuve, de la source à la Baie (Saint-Quentin à Saint-Quentin).

Cette opération, emblématique du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale », comprend des travaux lourds pour aménager un itinéraire qualitatif le long du fleuve, ouvert à tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, pêcheurs ou encore joggeurs.

Prévus en deux phases, dont une a déjà été réalisée en 2021 du chemin du Pâtis au pont de la gare, ces travaux accordent une large place à la biodiversité et au paysage : végétalisation des berges, radeaux flottants, plantations...

81. Tarn

Le contournement de Gaillac ouvert à la circulation

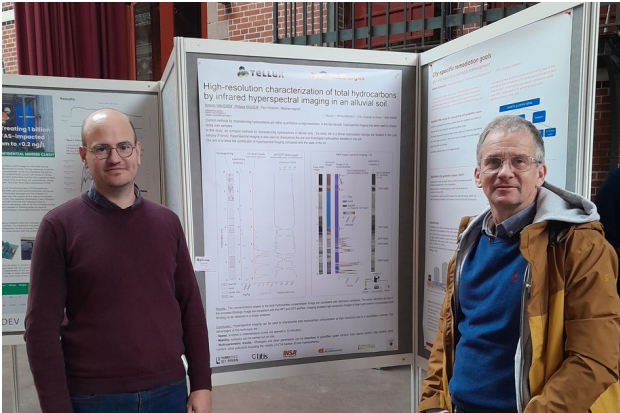
Les travaux sur le chemin Toulze (RD18) sont désormais achevés. Le revêtement de la chaussée a été entièrement rénové et l'accent a été mis sur la sécurité des accès riverains.

Le Département a investi 6 millions d'euros pour rénover les 6 km de cet axe.



Tellux partage ses avancées au NICOLE Fall Workshop 2023, en partenariat avec Total Energies

Le 25 octobre dernier, Tellux a marqué sa présence au NICOLE Fall Workshop 2023 à Malmö, en Suède, un rendez-vous incontournable pour les acteurs engagés dans la réhabilitation des sites et sols pollués.



Antonin Van Exem, fondateur de Tellux (à gauche) et Philippe Kassem, Senior Advisor-Contaminated Site Management-Total Energies (à droite), au NICOLE Fall Workshop 2023

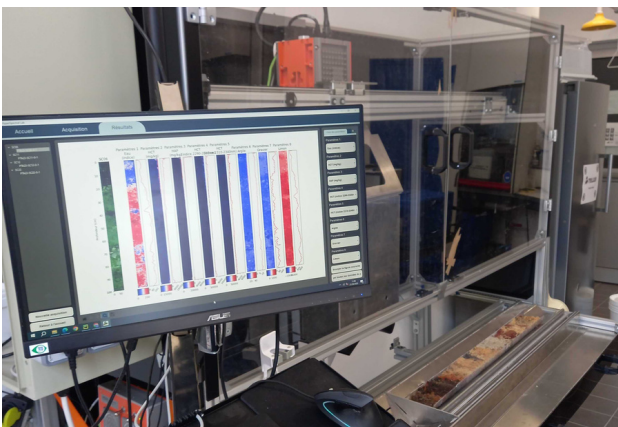
Cet événement, qui a rassemblé des professionnels de divers secteurs tels que l'immobilier, les infrastructures de transport et l'exploitation minière, a été l'occasion pour Antonin Van Exem, fondateur de Tellux, de partager les avancées significatives réalisées par l'entreprise dans le domaine de la caractérisation des sols par imagerie hyperspectrale et intelligence artificielle.

La collaboration fructueuse entre Tellux et Total Energies a été mise en lumière lors de cet événement. Antonin Van Exem a pris la parole pour présenter un projet de recherche et développement réalisé en partenariat avec ce géant de l'énergie.

L'objectif de ce projet était de tester l'efficacité de l'HyperScan sur le terrain, en réalisant une caractérisation des paramètres physiques et chimiques des sols.

Concrètement, les équipes de Tellux ont déployé leur expertise en utilisant l'HyperScan pour passer plusieurs dizaines de mètres linéaires de carottages sous la caméra hyperspectrale. Les résultats obtenus ont ainsi permis d'ouvrir de nouvelles perspectives quant à la compréhension approfondie des sites caractérisés.

Le choix de Total Energies d'opter pour un test grandeur nature de l'HyperScan sur site témoigne de la confiance accordée à Tellux pour relever des défis complexes liés à la caractérisation des sols.



La technologie HyperScan développée par Tellux pour caractériser les sols

Les deux entreprises ont su instaurer une collaboration dynamique, mettant en commun leurs ressources et leur savoir-faire pour atteindre des résultats concrets.

Au-delà de la simple démonstration technologique, la collaboration entre Total Energies et Tellux se poursuit avec l'objectif de créer un outil sur mesure qui sera adapté aux besoins spécifiques des industriels et de leurs partenaires environnementaux.

Grâce aux retours techniques et opérationnels des différents acteurs du groupe Total Energies, les équipes de Tellux avancent dans le développement d'un HyperScan rapidement déployable, facilement utilisable, robuste, donnant un résultat précis et instantané.

L'importance de cette avancée technologique réside dans son potentiel à transformer la manière dont nous abordons la gestion des sites pollués.

La caractérisation précise des sols grâce à l'HyperScan offre une meilleure compréhension des contaminants présents, ouvrant ainsi la voie à des stratégies de réhabilitation plus efficaces et ciblées.

Les implications de cette avancée ne se limitent pas au secteur industriel.

Les collectivités territoriales, en tant que parties prenantes essentielles dans la gestion environnementale, voire propriétaires de terrains contaminés comme des anciennes friches industrielles, peuvent également tirer profit de ces développements.

Une caractérisation précise des sols fournit des données cruciales pour la planification urbaine, la gestion des risques environnementaux et la préservation des ressources naturelles.

Tellux, en tant qu'acteur innovant dans le domaine de la caractérisation des sols, se positionne comme un partenaire clé pour les collectivités territoriales cherchant à améliorer leur gestion environnementale et à aménager leur territoire et revaloriser des fonciers abandonnés dans un objectif de Zéro Artificialisation Net.

La technologie avancée HyperScan offre non seulement une détection précise des polluants, mais également une compréhension approfondie de la composition des sols, favorisant ainsi des initiatives de développement durable et de préservation des écosystèmes locaux.

La participation de Tellux au NICOLE Fall Workshop 2023 a renforcé sa position en tant qu'acteur significatif dans le domaine de la caractérisation des sols. En partageant son expérience et en échangeant des idées avec d'autres leaders du secteur, Tellux contribue activement à stimuler l'innovation et à promouvoir des pratiques plus durables.

Vous souhaitez en savoir plus sur leurs technologies ? Vous rencontrez des défis de pollution des sols dans vos projets d'aménagement ?

Contactez-les pour en discuter :
02 76 78 72 85
contact@tellux.fr



Conduire les grandes transitions sur les territoires

Gilles Lagarde
&
Jean-Marie Martino



L'invité du mois : Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

N Débutant sa carrière en 1996 comme professeur des universités en économie à Saint-Etienne puis Aix-Marseille, Jules Nyssen a consacré ses premiers travaux au rôle de l'innovation, de la recherche et de la formation dans la croissance économique. En 1998, il rejoint le cabinet de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour suivre la mise en place du volet université-recherche du contrat de plan État-Région, avant d'être nommé en 2004 directeur général des services de la Région. Il exerce ensuite les mêmes fonctions à la mairie de Montpellier de 2008 à 2014.

Inscrit comme avocat au barreau de Marseille, il fonde en 2015 le cabinet ANAKENA, conseil à l'interface public-privé. À la même époque, il est également chargé par le skipper Kito de Pavant de superviser le montage financier et juridique de son projet de course au large pour le Vendée

Globe 2016-2017. En 2016, l'architecte montpelliérain François Fontès, qui venait de racheter la moitié des parts de l'Agence Jean Nouvel, le nomme président exécutif de l'agence pour conduire sa restructuration.

Jules Nyssen revient à la fonction publique territoriale en rejoignant le CNFPT en mars 2017 en qualité de directeur de la délégation Nord-Pas-de-Calais puis, en parallèle à partir de 2018, de l'INSET de Dunkerque. En octobre 2018, Hervé Morin le recrute comme délégué général de Régions de France, afin de représenter les Régions auprès du Gouvernement, du Parlement et des instances européennes.

Après quatre années passées à Régions de France, Jules Nyssen décide de s'engager en faveur des enjeux de la transition énergétique et présente sa candidature à la présidence du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), à

laquelle il est élu par l'assemblée générale du Syndicat en juillet 2022 par 75 % des voix. Le SER compte plus de 460 adhérents et représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables, à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Il milite pour le développement de ces énergies indispensables à la souveraineté énergétique de la France et à la neutralité carbone que notre pays s'est engagé à atteindre d'ici 2050.

De par son parcours très diversifié et très ancré dans les territoires, il nous a paru indispensable de donner la parole, ce mois-ci, à ce spécialiste reconnu des transitions énergétiques, placé au cœur des défis que nos collectivités doivent relever.

Bonne lecture !
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

7 questions pour comprendre la conduite des grandes transitions



Quelle est votre vision des enjeux de transition ?

Une transition, littéralement le passage d'une situation à une autre, est rarement un fait totalement exogène à l'être humain et qui, systématiquement, s'imposerait à lui comme les météorites ont pu entraîner la disparition des dinosaures, ou comme les grands cycles climatiques ont pu engendrer des nécessités d'adaptation des espèces avant l'ère industrielle.

Ce qui est donc intéressant, dans les transitions, c'est qu'elles sont souvent imposées à nos sociétés humaines par les changements de leur environnement qu'elles ont elles-mêmes

engendrés. Les vecteurs de ces changements sont très souvent d'origine scientifique et technologique, et découlent de notre volonté de mieux comprendre le monde, et de mieux le maîtriser. Mais ce faisant, on décuple les capacités humaines (santé, productivité, capacité de calcul, intelligence, etc.) et on crée toute une série d'interactions nouvelles à laquelle la société doit s'adapter.

Le premier enjeu dans la « gestion » des transitions, me semble-t-il, c'est donc d'avoir conscience que leurs causes, pour une large part, sont endogènes. Il ne s'agit pas uniquement de

« réagir », mais aussi « d'agir ».

Dans le domaine du climat, c'est exactement ce qui se passe quand on cherche à combiner une stratégie d'atténuation et une stratégie d'adaptation. Atténuer, c'est agir sur les causes, et c'est quelque part bien moins facile à court-terme que s'adapter. Car on pense encore trop souvent que la technologie est sans limite et qu'elle amènera toujours des solutions. Or, il est permis de douter que ce soit si simple...

Le message que je voudrais porter ici est que la première étape pour emmener un groupe ou une société humaine dans une transition, c'est faire la pédagogie des causes, et rappeler à chacun qu'il peut être acteur de son destin. Non à la fatalité en quelque sorte !

Quelles sont les stratégies de transitions engagées par votre collectivité ?

L'organisation dont j'ai la charge aujourd'hui est un syndicat professionnel dont la mission historique est de promouvoir le déploiement des énergies renouvelables en France. Cette mission s'exerce traditionnellement au travers d'un travail de lobbying auprès des pouvoirs publics et des parlementaires pour négocier un cadre réglementaire adapté à ce développement, sans qu'il soit forcément relié à une vision plus macro-économique fondée sur un besoin identifié et une stratégie énergétique partagée dont l'objet serait de mettre en œuvre la « transition énergétique », un des moyens d'action contre le réchauffement climatique et la conquête de la souveraineté énergétique.

Par ailleurs, jusqu'à une époque très récente, le débat énergétique en France s'est confondu avec le débat sur l'électricité, et sur le mythe que notre parc nucléaire nous donnait à la fois l'autonomie énergétique et un bilan carbone déjà optimisé. Or, c'est oublier que l'électricité ne compose que 25 % de notre consommation finale d'électricité qui est par ailleurs composée à plus de 60 % d'énergies fossiles toutes importées qui ne nous assurent ni autonomie, ni décarbonation.

Il aura fallu la guerre en Ukraine pour que se révèlent des éléments qui étaient déjà à l'œuvre de façon plus souterraine : l'insécurité énergétique (approvisionnement et prix, y compris de l'électricité) liée aux soubresauts géopolitiques internationaux et la montée en puissance des dégâts liés à l'accélération du changement climatique, conséquence des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre. C'est ce qui a conduit à la création en 2022 d'un ministère de la transition énergétique de plein exercice chargé de mettre en œuvre la future stratégie française énergie climat.

Dans le volet « production d'énergie » de cette stratégie, les énergies renouvelables jouent un rôle central. Mais il n'est pas certain que l'opinion publique en ait bien saisi le sens et la nécessité.

En effet, nos concitoyens ont été tellement habitués à un système de production énergétique peu visible au quotidien (18 centrales nucléaires et des fossiles importés) que l'utilité des renouvelables apparaissait peu évidente. On peut ajouter à cela que dans un contexte de stagnation de la consommation d'électricité depuis plus d'une décennie, les énergies renouvelables électriques ont été vues par certains comme une concurrence dangereuse au nucléaire ce qui a conduit à semer dans l'opinion toute une série de contre-vérités sur leur valeur ajoutée...

La principale transition que doit opérer le Syndicat des énergies renouvelables dans ce contexte, c'est de faire évoluer son action en la tournant davantage vers l'opinion publique, pour faire de la pédagogie, et rendre les énergies renouvelables « désirables. » Le syndicat complète donc son activité de lobbying par une activité d'influence qui le fait entrer plus fortement dans le débat public.

Enfin, le besoin de développement des énergies renouvelables passe par les territoires. Vu l'ampleur des enjeux, les objectifs ne pourront jamais être atteints sans que ces énergies soient intégrées au cœur des stratégies territoriales portées par les élus locaux. Il ne s'agit pas d'imposer, mais de faire et de convaincre. Seules les collectivités locales pourront donner l'impulsion nécessaire. Seule leur agilité permettra d'accélérer le déploiement des projets et

l'émergence de solutions innovantes. Seule leur proximité avec la population pourra convaincre les plus réticents. Il faut donc qu'elles soient aussi pleinement bénéficiaires des retombées locales qui sont importantes (partage de la valeur, portage par des SEM ou des SPL, sécurité des approvisionnements énergétiques, résilience des tarifs, retour fiscaux, emplois, etc.). Ceci impose un positionnement nouveau pour nos adhérents sur le terrain qui complète les missions de notre syndicat. Celui-ci doit essayer de se positionner en pédagogue auprès des élus locaux en leur apportant un appui technique, une vision des enjeux, et un partenariat équilibré. Et il doit en conséquence rappeler aussi au gouvernement que cette dynamique ascendante des collectivités locales est essentielle et souvent plus efficace que les injonctions descendantes. C'est le sens de la lettre ([d'atténuation et une stratégie d'adaptation. Atténuer, c'est agir sur les causes, et c'est quelque part bien moins facile à court-terme que s'adapter. Car on pense encore trop souvent que la technologie est sans limite et qu'elle amènera toujours des solutions. Or, il est permis de douter que ce soit si simple...](#)) que j'ai adressée récemment à l'ensemble des maires de France.

La communication vis-à-vis du grand public et le renforcement de l'ancrage territorial : telles sont les deux grandes transitions auxquelles est confrontée notre organisation.

Quel est le projet en particulier que vous avez choisi de nous présenter ?

Dans ce cadre, le Syndicat des énergies renouvelables a décidé d'engager une campagne de communication à l'attention du grand public. Intitulée *l'Équipe de France des Renouvelables*, cette campagne (<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/lequipe-de-france-des-enr/>) cherche à présenter les énergies renouvelables, issues des forces de la terre, du soleil, du vent ou de l'eau, comme *puissantes par nature* pour rappeler qu'elles constituent une ressource naturelle que notre planète produit chaque jour. Il n'y est question ni de moyens de production, ni même d'enjeu énergétique global. C'est une première étape destinée à associer des images à une expression générique « énergies renouvelables » qui est très désincarnée.

Constituée de spots télévisuels, de vidéos en ligne et de publications sur les réseaux sociaux, cette campagne a été conçue pour être intemporelle et utilisable par chacun de nos adhérents dans sa propre stratégie de communication. C'est une vraie nouveauté pour un syndicat comme le nôtre et son coût représente environ 25 % de notre budget annuel. C'est donc un effort important consenti par nos adhérents qui ont accepté, après un vote en assemblée générale, de verser une contribution exceptionnelle pour financer le projet.

Dans ces conditions, on mesure le travail de conviction qu'il a fallu mener pour définir un objectif, un concept et des messages qui conviennent à tout le monde, dans une organisation qui représente les 12 filières d'énergie renouvelables, et qui devait apprendre à se projeter collectivement vers l'extérieur. Mené au sein d'un groupe de travail dédié, composé des responsables

de communication de nos adhérents, le projet a été un grand facteur de cohésion. Les messages ont été testés sur un large panel d'adhérents avant d'être validés. Et les sondages que nous avons réalisés à la suite de la campagne montrent que ces choix ont été judicieux et les objectifs atteints auprès du public.

Quel est votre rôle en tant que président dans ce projet ?

Dans cette série d'interviews, la question s'adresse habituellement aux DGS. J'ai exercé longtemps cette fonction, placée sous l'autorité d'un président. À présent, je me trouve dans la fonction politique de président, et je peux compter sur l'appui d'un délégué général de très grande qualité. Il est important ici de préciser que si l'équipe de permanents n'est que de 23 personnes, notre structure est dotée d'un conseil d'administration de 30 membres, dont 15 présidentes ou présidents de commissions, et comporte plus de 500 adhérents. La vie démocratique interne est très intense. L'articulation du rôle du président et du délégué général dans cette configuration n'est donc pas si différente de ce que l'on peut connaître dans une collectivité locale. La réussite d'un projet tel que celui que je viens de décrire repose donc avant tout sur leur parfait alignement et le respect du partage des rôles.

Au président de faire valider politiquement un objectif et une stratégie pour l'atteindre, au délégué général de mettre en œuvre les moyens pour y parvenir. Le tout dans une confiance absolue, car l'émergence des bonnes idées n'est jamais le fait d'un individu isolé, et découle de la confrontation des opinions. C'est pourquoi la naissance de ce projet, même s'il faisait partie de mes engagements de campagne, doit beaucoup au collectif, et en particulier aux discussions organisées par moi-même et le délégué général avec la directrice de la communication et l'ensemble du comité de direction.

Enfin, pour que le délégué général puisse avancer dans la mise en œuvre, que la directrice de la communication puisse animer le groupe de travail dédié, la manifestation par le président du soutien politique permanent au projet et aux orientations retenues à chaque étape d'avancement est évidemment essentielle.

Quels enseignements en tirez-vous en matière de conduite des projets de transition ?

Rien n'est jamais impossible et la force du collectif est toujours impressionnante de créativité. J'évoquais au début de ce propos le fait que chacun pouvait être acteur de son destin. Eh bien, au départ de ce projet, il pouvait y avoir beaucoup de scepticismes, beaucoup de réticences à engager des moyens considérables dans cette aventure. Mais à partir d'un groupe humain, et de la richesse des interactions qui s'y opèrent, on voit émerger le monde des possibles. Ce qui semblait contraint se débloque. Bien sûr, rien n'est simple. Mais on voit qu'il existe des solutions. Et dès lors, le cercle vertueux est enclenché. C'est un peu comme si une fenêtre s'ouvrait soudain. La dynamique est lancée.

Mais je le répète, pour qu'elle ne s'enlise pas, il faut une conduite politique et stratégique sans aucune faille. Le rôle du leader est incontournable. Mais lorsque les conditions sont réunies, je crois que c'est une immense satisfaction collective et individuelle, quelle que soit la position de la personne dans l'organisation. Et le rôle du manager, c'est de mettre cette récompense en perspective.

Pensez-vous que l'on conduit des projets de transition comme des projets plus classiques de modernisation ou de changement ?

Je pense que les méthodes managériales générales sont les mêmes. Mais si l'on admet qu'une « transition » est quelque chose de bien plus radical qu'un « changement », au sens où il s'agit d'une rupture plus que d'une continuité, alors la question du sens devient primordiale.

Tout le monde peut comprendre qu'on modernise un système informatique, qu'on facilite le télétravail, qu'on cherche à améliorer la productivité d'une organisation ou la qualité d'un service rendu ou d'une politique publique. Mais la transition est bien plus questionnante pour ceux qui doivent la mettre en œuvre. Est-elle légitime ? Quel est son objectif ? Pourquoi changer ce qui fonctionnait bien ? Il s'agit de sortir de sa zone de confort. C'est souvent essentiel, y compris parfois pour survivre. Mais ce n'est pas toujours le penchant naturel des individus et il faut donc guider les équipes, ou le collectif, expliquer sans relâche, et créer les conditions de la confiance. Cette confiance ne doit pas être aveugle, elle doit être critique, elle ne doit pas fermer le dialogue, ce n'est pas un blanc-seing, mais elle est le ciment de la réussite.

Quel impact cette démarche a sur vos collaborateurs au sein de votre collectivité ?

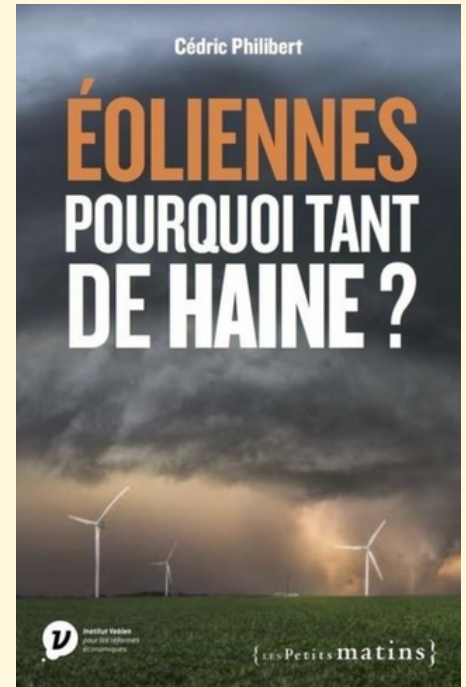
A condition que la gestion des transitions n'entraîne pas un bouleversement permanent de l'organisation - car tout le monde a aussi besoin de repères, la démarche est extrêmement productive. Elle conduit chacun à sortir de son couloir de nage, à interagir avec les autres. Dans une période marquée par l'ampleur (parfois excessive) du télétravail, cette démarche crée du liant, redonne du corps à un collectif. Elle est créatrice de sens. Et cela a un effet positif y compris vis-à-vis de l'extérieur. Même si je n'aime pas l'expression, la « marque employeur » en tire profit. La bonne gestion des transitions permet à une organisation, quelle qu'elle soit, de rester attractive, innovante dans son environnement, et donc d'attirer les talents qui permettront d'entretenir cette dynamique. C'est très vertueux !

Conseil de lecture

Quelle est la lecture que vous souhaitez recommander en matière de transition ?

Revenons aux énergies renouvelables. Au risque d'être un peu provocateur tant le sujet peut faire polémique, je vous recommande la lecture du livre de Cédric Philibert « Éoliennes pourquoi tant de haine ? » (Éditions Les Petits Matins – février 2023 – 18 €). L'auteur a travaillé 20 ans à l'agence internationale de l'énergie et il est chercheur associé à l'Institut Français des Relations Internationales. Sa parole est donc sérieuse et adossée à des arguments opposables techniquement et scientifiquement.

Contrairement à ce que son titre suggère, il ne s'agit pas d'un plaidoyer pour les éoliennes, mais d'un livre assez accessible sur les enjeux du mix énergétique de demain, qui replace le rôle que doivent y jouer les énergies renouvelables en général. Il cherche à démentir un certain nombre de fausses informations pour ramener le débat dans l'espace de la rationalité. Son objet n'est pas de faire aimer les éoliennes, mais peut-être de contribuer à éclairer la réflexion de chacun pour réussir la transition énergétique. Très bonne lecture !



Introspection du mois : « Esprit d'équipe, es-tu là ? »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.



Lorsque **l'esprit d'équipe** est présent, vécu par tous, et chèrement défendu, c'est le « Graal » pour tout manager cherchant l'harmonie de son équipe. Les coéquipiers sont heureux d'être ensemble, de se retrouver et manifestent un sentiment d'appartenance. Une fierté s'en dégage et gare à ceux qui pourraient la critiquer.

Les résultats sont là, comme par évidence. Les acteurs de l'équipe réfléchissent plus au prochain moment de convivialité qu'à la problématique du jour.

Vu de l'extérieur cela donne envie, c'est parfois beau à regarder, c'est fluide, nous avons l'impression d'en faire partie, tellement le positif s'exprime !

Pour en arriver à ce stade, beaucoup d'éléments ont été échangés, discutés, négociés, vécus... Chacun a mis de « l'eau dans son vin », s'est remis en cause. Certains ont osé affirmer leurs idées quand d'autres ont accepté de mieux prendre en compte les arguments de leurs collègues.

Le point crucial qui fait la différence entre une véritable équipe et un groupe de personnes, se situe dans **le nombre et la qualité des feed-back** entre les membres. Chaque coéquipier donne et reçoit du feedback — *le Journal des Départements. Novembre 2022.*

Quant au leader, il guide, oriente, anime, écoute, arbitre, recadre, recentre et porte son avis sans l'imposer. **Il ou elle observe plus l'unité que les individus.** La cohérence de l'équipe (stade ultime de la performance) est fragile. Un grain de sable peut enrayer le bon équilibre : une remarque, un non-respect d'engagement, un sentiment d'injustice, un mail mal écrit ou mal interprété...

Il ne suffit pas d'avoir réalisé un saut à l'élastique, d'avoir préparé un coq en pâte avec un chef cuisinier ou fabriqué un radeau à partir de deux citernes et trois bouts de ficelle pour engendrer un esprit d'équipe !

L'esprit d'équipe se façonne jour après jour. Il est nécessaire que chacun ait besoin des autres : compétence, expertise, aide, entraide... Les coéquipiers vont devoir apprendre à travailler collectivement, à trouver l'intérêt d'agir ensemble.

Plusieurs clés sont indispensables pour la réussite de l'équipe :

- Un mode de fonctionnement facilitant son efficacité.
- La contribution de tous les membres à unifier leur énergie vers le but commun.

- Une manière de communiquer avec simplicité les informations utiles, de partager et d'échanger des idées, réflexions, doutes, satisfactions....
- La participation de tous à relever les défis et surmonter les obstacles.
- Le respect des engagements.

Avec deux ingrédients majeurs :

- La **confiance** que les personnes entretiennent entre elles.
- Le **plaisir** que les équipiers prennent à se retrouver et à agir comme un tout.

Malgré cela, certaines équipes fonctionnent mieux dans la durée que d'autres. Pourquoi ? Plusieurs réponses possibles. Pour nous, qui avons accompagné de nombreux groupes, ce qui fait vraiment la différence se situe dans la capacité de chaque acteur de l'équipe à s'occuper de son équipier, l'aider, le défendre et l'encourager.

L'esprit d'équipe, c'est **un sentiment que nourrissent les équipiers** les uns vis-à-vis des autres ! Toutes les dimensions d'empathie pour comprendre son collègue, de volonté à se dire les choses avec honnêteté, permettent l'envie profonde de faire gagner l'équipe et non les individualités.

Alors, à notre avis, **manager une équipe consiste à se mettre au service de son équipe** et non le contraire : chercher le meilleur chez chacun, favoriser la synergie des différences et veiller à la cohésion de l'ensemble. Ainsi vous vous procurez un maximum de chance d'atteindre cet esprit si cher à votre collectif.

Meilleurs vœux à tous les entraîneurs et leurs coéquipiers.

Nominations Novembre 2024



Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

08. Ardennes

Aurélié MARQUES nommée responsable du service accueil, orientation et parcours.

Aurélié Marques a été Conseillère en économie sociale et familiale au CCAS de Charleville Mézière (2003-2015),
Conseillère ESF à la mairie de Sedan (2016-2018),
Elle était Conseillère technique au Conseil départemental des Ardennes depuis 2019.

22. Côtes-d'Armor

Carine BOUSQUET nommée référente technique action sociale / développement social et insertion

Carine Bousquet est titulaire du diplôme d'État de service social et du DEASS, travail social à l'École normale sociale. Elle a été :
Assistante sociale à la mairie de Gennevilliers (2004-2008),
Assistante sociale au conseil départemental des Hauts-de-Seine (2008-2012),
Assistante sociale au CCAS de Nanterre (2017-2021).
Elle était assistante sociale au Conseil départemental des Côtes-d'Armor depuis 2021.

30. Gard

Anne DEUR nommée référent fonctionnel cartographie des achats..

Anne Deur est titulaire d'un BTS Vente et production touristique à l'IFC Provence et d'un Bachelor of Arts à l'University of Westminster. Elle a été :
Animatrice du groupement de commandes denrées alimentaires pour les EPLE (2017-2019) au Conseil départemental du Gard.
Elle était chargée du contrôle des opérations comptables au Conseil départemental du Gard depuis 2019.

37. Indre-et-Loire

Stéphanie BONNET nommée DGS



Stéphanie Bonnet est titulaire d'un DESS droit et interventions sanitaires et sociales des collectivités locales. Elle a été :
Adjointe au chef du service logement (2006-2008),

chef du service habitat (2009-2014) directrice de la petite enfance et de la santé (2014-2016) au Conseil général d'Indre-et-Loire.
Elle était DGA Solidarités Secrétaire Générale au Conseil départemental d'Indre-et-Loire depuis 2018.

40. Landes

Vincent GALIBERT nommé responsable du nouveau pôle coordination générale des politiques publiques et transversalités



Vincent Galibert est titulaire d'un master Affaires publiques à Sciences Po. Il a été :
Directeur du groupement d'intérêt public village landais Alzheimer (2019-2021)
Chargé des grands projets sociaux et référent égalité femmes-hommes (2019-2021) au Conseil départemental des Landes ?
Il était chargé de la promotion de l'égalité femmes-hommes au Conseil départemental des Landes depuis 2021

48. Lozère

David BIANCHI nommé directeur de Cabinet

David Bianchi est titulaire d'un Master 1 et Master 2 de Droit public à l'Université de Nîmes. Il a été :
Juriste stagiaire à l'Agence technique départementale du Gard (2019)
Collaborateur de groupe politique au Conseil départemental du Gard (2019-2021)
Collaborateur de Cabinet au Conseil départemental de la Lozère (2021-2023)
Il était directeur de la communication, de la logistique et de l'événementiel au Conseil départemental de la Lozère depuis 2023.

50. Manche

Thibault PERROTTE nommé responsable de la mission logement.



Thibault Perrotte est titulaire d'un master 1, intervention sociale et sociologie et d'un master 2 direction des politiques et dispositifs d'insertion, de médiation et prévention, sociologie à l'Université de Rennes 2. Il a été :

Chargé de mission développement social local (2017),
chargé de mission vie sociale (2018) au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
Coordonnateur en insertion social et de parcours au Conseil départemental de la Manche (2019-2022)
Directeur du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Villa Myriam » au CCAS de la ville de Saint Lo (2022).
Il était référent logement au Conseil départemental de la Manche depuis 2022.

59. Nord

Stéphanie OPRCHAL nommée Responsable adjoint CRIP métropole de Lille.

Stéphanie Oprchal est titulaire d'un DEAS Travail social à l'EPSS de Cergy. Elle a été :
Chef de service adjointe protection / prévention (2019-2023), chef de service protection (2020-2023) au Conseil départemental des Yvelines
Elle était chargée de mission MNA au Conseil départemental des Yvelines depuis 2023

60. Oise

Valérie STOLLE nommée directrice adjointe emploi et insertion.

Valérie Stolle est titulaire d'un DESS management des équipes et est ingénieur maître, management à l'université Polytechnique Hauts-de-France. Elle a été :
Ingénieur RH au Groupe La Poste (2001-2002)
Chargée de reclassement chez Jacques Lorenzi Conseil est (2002-2003)
Consultante chez Fordis RH (2003-2005)
Chargée de mission gpec (2005-2007), chef de bureau (2007-2009), directeur adjoint RH (2010-2014), DRH (2015), chef de projets animation du dispositif RSA (2015-2018), chargée de modernisation, du numérique et de la communication (2018-2021) au Conseil départemental de l'Oise.
Elle était Déléguée départementale au SPIE de l'Oise au Conseil départemental de l'Oise depuis 2021.

66. Pyrénées-Orientales

Cécile VAUDE nommée responsable du service recrutement

Cécile Vaude a été Chargée de mission communication interne (2013-2022) au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Elle était directrice adjointe des Maisons sociales de proximité au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2022.

67 – 68. Collectivité européenne d'Alsace

Thierry PICHON qui était directeur général adjoint a été nommé directeur de cabinet du conseil régional Grand Est.



76. Seine-Maritime

Jean-Claude MEFFRE nommé responsable de l'unité orientation et contrôle des parcours BRSA

Jean-Claude Meffre est titulaire d'une maîtrise de sociologie politique et d'un DEA de sociologie politique, sociologie. Il a été :

Responsable insertion Utas Dieppe (2008-2011), référent thématique insertion Utas Rouen (2011-2016) au Conseil départemental de Seine-Maritime
Chargé de mission insertion à IDEFHI (2016-2018)
Chargé de mission RSA au Conseil départemental de Seine-Maritime (2018-2020)

Il était responsable de l'unité accompagnement social et insertion au Conseil départemental de Seine-Maritime depuis 2021.

77. Seine-et-Marne

Emmanuel GAGNEUX nommé DGA Solidarités

Emmanuel Gagneux est ancien élève de l'ESSEC Business School. Il a été :

Contrôleur de gestion secteur « PUBLIC Finance3 chez Dexia (2007-2008)
Chef de projet instruments financiers et assurance à EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) (2008-2010)

Directeur général adjoint des solidarités au Conseil départemental de l'Ariège

Directeur Général adjoint, directeur de la solidarité et de la santé publique au Conseil départemental de la Haute-Saône (2014-2018)

Directeur général adjoint délégué aux politiques sociales au Conseil départemental de l'Eure (2018-2021).

Il était Directeur Général adjoint Solidarités au Conseil départemental de l'Oise depuis 2021.

78. Yvelines

Vincente FREIDA est nommée responsable du pôle prévention au sein de la DGA Enfance, famille, santé



Vincente Freida est titulaire d'un BTS Opticien Lunetier à l'institut et centre d'Optométrie et d'un master 2 Responsable en management et direction des Ressources humaines au Groupe IGS Formation continue. Elle a été :

Directrice de magasin (1995-2000), responsable recrutement (2000-2012), responsable emploi et gestion des carrières (2012-2017), responsable RH Business partner (2017-2018) chez Grandvision France.

Responsable Ressources humaines au Conseil départemental des Yvelines (2018-2021)
Elle était responsable du pôle RRH/ Head of HRBP département au Conseil départemental des Yvelines depuis 2021.

78. Yvelines

Sonia BARTEGI nommée Responsable du pôle accompagnement social et du logement.

Sonia Bartegi a été :

Assistante sociale (2010-2019), coordinatrice logement (2019). Au Conseil départemental des Yvelines

Elle était cadre référent logement pour le territoire de Saint-Quentin et cheffe de service Action sociale au Conseil départemental des Yvelines depuis 2019



91. Essonne

Nadia LAPORTE-PHOEUN nommée directrice Autonomie et MDPH.

Nadia Laporte-Phoeun est titulaire d'un master 2 Management public territorial à l'Université Paris-Saclay et diplômée de l'École des hautes études en santé publique. Elle a été :

Inspectrice de l'action sanitaire et social à la préfecture du Val de Marne (2001-2008)
Chef de service « instruction des demandes et du pôle ressources » (2008-2010) puis directrice de la Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne.

Directrice de l'autonomie au Conseil départemental du Val-de-Marne (2013-2021).*

Elle était directrice de la protection de la santé et de l'autonomie à l'ARS Nouvelle Aquitaine depuis 2022.

91. Essonne

Amira KADDOUR nommée Chef du secteur connaissance et gestion du patrimoine

Amira Kaddour est ingénieur, Génie de l'Eau et Génie civil à Incheon University (Korea) et Ingénieur Génie de l'eau à Polytech Nice-Sophia. Elle a été :

Ingénieur Etudes et travaux (2014-2015), chargée d'opération assainissement (2015-2018) au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres.

Chargée d'opération de VRD. A la mairie de Vitry-sur-Seine (2018-2020)

Elle était ingénieure programmation travaux et modernisation au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2020.

94. Val-de-Marne

Nathalie ZABA nommée assistante socio éducative exceptionnelle.

Nathalie Zaba a été :

Chargée d'intervention sociale à France Horizon (2013-2016)

Assistante socio-éducative au Conseil départemental de Seine-et-Marne (2016-2019)

Référente sociale à la mairie de Noisy-le-Grand (2019-2020)

Assistante socio-éducative à la ville de Paris (2020)

Elle était travailleur social auprès des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés au Conseil départemental de Val-de-Marne depuis 2020

Départements de France

Création d'une 16e commission consacrée au tourisme. Sa présidence a été confiée à Jean-Louis MASSON, Président du Département du Var.

Fédération des EPL

Philippe Laurent, maire de Sceaux, vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et président de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) a été désigné nouveau président de la FedEpl. Prenant le relais de Patrick Jarry, maire honoraire de Nanterre, Philippe Laurent est élu pour trois ans.

Arnaud LOPEZ nommé au Bureau de l'European Social Network (ESN)

Il y représentera l'ANDASS

Jean-Luc BŒUF, Directeur Général des Services du Département de la Marne

a été décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur par le GCA Pascal Ségura, de l'inspection générale de la Gendarmerie Nationale IGGN, et en présence notamment de Jean-Marc Roze, président du conseil départemental de la Marne, du sénateur Christian Bruyen.

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Élus départementaux :

- Mme Geneviève Bergé, Conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques, Présidente de la commission exécutive d'une maison départementale des personnes handicapées ; Chevalier
- M. Gérard Chéron, conseiller départemental de l'Eure, maire de Breteuil-sur-Iton ; Chevalier
- M. Serge De Carli, conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle, maire de Mont-Saint-Martin ; Chevalier
- Mme Monique Dorgueille, vice-présidente du conseil départemental de la Marne, en charge du handicap ; Chevalier

Personnel administratif :

- M. Nicolas Martrenchard, directeur général des services du Conseil départemental de Savoie ; Chevalier

- Mme Monique Dorgueille, vice-présidente du conseil départemental de la Marne, en charge du handicap ; Chevalier
- Mme Karine Francllet, maire d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), conseillère départementale du canton d'Aubervilliers ; Chevalier
- M. Gérard Mayaud, vice-président du conseil départemental de l'Indre, ancien maire de Chaillac ; Chevalier
- M. Jean-Marc Perrin, conseiller départemental des Bouches-du-Rhône, délégué aux marchés publics et délégations de service public ; Chevalier
- M. Jacques Rigaud, vice-président du conseil départemental de l'Hérault, ancien maire de Ganges ; Chevalier

Divers :

- M. Norbert Page-Relo, ancien directeur général des services du conseil départemental de Vaucluse ; Officier

Actualités Ressources Humaines

Lancement d'une formation pour protéger les agents publics face aux violences.

Un nombre croissant d'agents publics est confronté aux violences et à l'intensification des agressions sur leurs lieux de travail. Comment prévenir ces situations ? Comment réagir en cas d'intimidations, de menaces ? Dans le cadre du plan de protection des agents publics piloté par Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) présente aujourd'hui une nouvelle formation destinée aux agents et leurs managers.

Cette formation, en ligne, s'adresse en particulier aux agents de guichet des administrations (direction générale des finances publiques, agents d'accueil dans les mairies et les hôpitaux, etc.) et des opérateurs publics (caisse d'allocation familiale, Pôle Emploi...)

Cette formation, conçue avec les administrations et opérateurs de services publics, s'articule autour de 9 modules intégrant des témoignages d'agents, d'encadrants et de responsables de prévention, etc. :

- Tous les acteurs ont un rôle à jouer. Quelle mobilisation de l'ensemble des parties prenantes ? Quelles réponses organisationnelles ?
- Mieux prévenir, mieux protéger : quelles évolutions juridiques ? Quelle protection fonctionnelle pour les agents ?

- Les agents publics ont des devoirs vis-à-vis des usagers... et inversement ! Les agents doivent être respectés. Comment organiser le respect mutuel ?
- Comment réagir en cas de menaces et d'agressions ?
- Jamais Seuls, soutenir les agents : comment favoriser dialogues et échanges sur les violences et les agressions ?

34. Hérault

Le Département s'engage pour l'inclusion des personnels LGBT+

Le président Kléber Mesquida a signé la « Charte d'engagement LGBT+ » proposée par l'association « L'Autre Cercle ». Le Département entend ainsi réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion de ses agents de la communauté LGBT+ et lutter contre toutes les formes de discrimination.

En signant cette Charte d'engagement en faveur de l'inclusion des personnels LGBT+, le Département poursuit ainsi son engagement, en tant qu'employeur, à mener des actions de sensibilisation et de formation, lutter contre les violences et les discriminations et porter des politiques RH inclusives.

41. Loir-et-Cher

Le conseil départemental a reçu le prix « santé au travail et démarche participative ».

Lors de la collecte des poubelles sur les aires d'arrêts des routes de Loir-et-Cher, les agents de la direction adjointe de l'Entretien routier de la direction des Routes et Mobilités du conseil départemental ont constaté qu'ils étaient confrontés à des risques professionnels d'ordre sanitaires (sacs poubelles déchirés par les rongeurs, risques infectieux provoqués par les souillures ...) ou physique (troubles musculo-squelettiques en raison de sacs lourds et difficiles à extraire des réceptacles de collecte ...). Près de 200 tonnes de déchets sont en effet ramassés le long des routes départementales chaque année.

A la suite d'une démarche participative basée sur le retour d'expériences de terrain des agents on a pu créer et tester plusieurs prototypes, afin de concevoir un modèle plus ergonomique, écoresponsable, fabriqué à base d'éléments recyclés (comme des panneaux de signalisation routière reformés) et moins coûteux pour la collectivité. Après plusieurs expérimentations, un modèle permettant une diminution tangible des risques professionnels a été intégralement créé par les agents eux-mêmes en atelier. Débuté en 2021, le remplacement des 300 poubelles se poursuit progressivement sur toutes les routes départementales au fil des dégradations.

Marketing territorial : on ne peut pas plaire à tout le monde.

Avertissement : ce texte va contenir des propos qui risquent de heurter des convictions ! En effet, alors que la mission naturelle d'un élu est, semble-t-il, de faire en sorte d'être au service de toute une population, je vais évoquer ici le fait que, lorsqu'il s'agit de marketing territorial, l'objectif n'est plus l'unanimité, mais l'adaptation à une seule cible.

Pour le dire clairement, sur les questions d'attractivité, l'enjeu est d'abord de trouver quelles sont les cibles qu'un territoire doit avoir en tête, non pas pour répondre à ses propres désirs - ses propres fantasmes parfois - mais bien pour créer du lien, diffuser de l'information et assurer sa promotion uniquement vers celles et ceux qui seraient, à priori, les plus enclins à entendre et à apprécier les discours de ce territoire. En somme, celles et ceux qui sont « faits » pour le dit territoire.

Et cela suppose des renoncements qui pourront sembler douloureux car, non, tous les territoires ne peuvent pas être tentants pour tout le monde ! Pourtant, admettre que son territoire possède des caractéristiques, des atouts et donc des arguments qui, peut-être, ne parlent qu'à certains, est un grand pas vers la réussite d'une démarche. Et c'est aussi un rappel d'une évidence dans le domaine du marketing qui, décidément, répond à des principes plus larges que ceux du domaine de la seule communication. Car, si nous revenons à un peu de théorie, on va noter que nombres de définition évoquent le fait que le marketing « *détermine les marchés cibles que l'entreprise est la mieux placée pour servir* » (Philip Kotler). **Principe limpide : on ne se lance que si on a les moyens de gagner, en fonction de ce que l'on est, et en fonction de l'adéquation pertinente entre ses aménités et des cibles qui y seront plus sensibles que d'autres.**

Dans *Les 22 lois du marketing* (Dunod), les deux auteurs, Al Ries et Jack Trout, évoquent en particulier la « loi de l'esprit » ou « *ce qui compte, c'est d'être le premier dans l'esprit des clients* ». Entendre : être non pas le premier à proposer quelque chose, mais être le premier dans l'échelle de valeur et de perception de vos cibles. Sous-entendu, le choix d'une cible peut donc, doit donc, être intimement lié à l'analyse préalable de cette perception. L'ensemble étant renforcé par cette autre loi, « *le marketing n'est pas une bataille de produits, mais de perceptions* ». De tout cela va en découler une troisième, celle « de l'échelle » : « *vous devez adapter votre stratégie à la position que vous occupez sur l'échelle mentale de vos cibles* ».

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication.



Vous l'avez compris, qu'il s'agisse d'attraction résidentielle, touristique ou économique, pour ne citer que les principales, **un territoire n'a de chance de mener une stratégie d'attractivité efficace que s'il choisit ses cibles en fonction à la fois de leur correspondance avec ses propres atouts, et en fonction de la perception qu'ont ces mêmes cibles de ce territoire.**

Une autre loi du marketing paraît alors incontournable, celle du « sacrifice », ou « **pour gagner, il faut se fixer des limites** ». Les auteurs précisent « *il faut résister à trois tentations : la multiplication des produits, l'extension de la cible et le renouvellement stratégique continu [...]. La loi du sacrifice pourrait aussi vous poser quelques problèmes. Offrir tout à tout le monde est un rêve que caressent la plupart des entreprises. S'il vous reste le moindre doute là-dessus, allez vous promener dans les allées de n'importe quel supermarché. Vous y verrez proliférer les tailles, les parfums, les formes, les variantes ... [...] Et la cause du mal est douloureusement évidente : personne ne se résout à choisir une cible précise et à s'y tenir.* ».

Le chanteur Renaud aimait à rappeler que « *C'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme. Mais elle prend pas la femme qui préfère la campagne.* ». Pour autant, Ries et Trout savent moduler leurs propos en précisant « *ne confondons pas cible et marché. La « cible » de votre campagne de pub, ce ne sont pas que les consommateurs qui achèteront effectivement votre produit* ». Ne parler qu'à certaines cibles ne revient pas à dire que d'autres ne seront pas également sensibles à vos propos et au charme de votre territoire. Si Pepsi a longtemps ciblé uniquement les teen-agers, des personnes plus âgées (mais sans doute toujours un peu adolescents dans leur tête) ont quand même acheté ce soda. Et des seniors n'hésitent pas à s'habiller dans des magasins a priori pour « jeunes ». Certainement parce que ces magasins ne promettent pas des vêtements adaptés aux « vieux », ce qui ferait sans doute fuir ces aînés, ainsi que les plus jeunes. Au contraire, ils permettent à ces « vieux » (dont je fais partie) de se croire encore plein d'avenir.



Illustration : Gabriella Clare Marino © Unsplash

Évolution du contenu de l'attractivité territoriale entre 2019 et 2023 : mise en perspective des think tank de la Chaire A&NMT et de ses territoires partenaires

Article de

Christophe Alaux
Directeur de la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (A&NMT)

Laura Carmouze
Directrice adjointe de la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (A&NMT)



La Chaire Attractivité & Nouveau Marketing Territorial (A&NMT) est une Chaire de territoire, au service de l'inspiration des élus et des managers chargés de l'attractivité territoriale, hébergée par l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale d'Aix Marseille Université. La vocation d'une Chaire universitaire est de faire se rencontrer des enseignants-chercheurs, des professionnels, et des étudiants pour faciliter une réflexion transversale et collective sur un sujet donné. Dans le cadre de ses missions en collaboration avec ses 37 territoires partenaires et fondateurs, la Chaire A&NMT a impulsé une dynamique de Think Tanks dès 2019. L'idée est donc de faire un état des lieux de l'évolution des thématiques traitées dans ces groupes de réflexion pour prendre du recul sur la perception de l'attractivité territoriale sur les quatre dernières années.

Pourquoi des Think Tanks ?

L'idée de créer des Think Tanks a été soumise aux territoires fondateurs et partenaires de la Chaire lors du comité d'orientation en février 2019. Les thématiques ont été déterminées lors d'un vote, et ont fait l'objet d'un atelier lors du Place Marketing Forum (PMF) de la même année à Lille. Ce même procédé a été renouvelé de 2020 à 2023, et se poursuivra en 2024. L'objectif est d'apporter des éléments opérationnels d'inspiration, de la prospective et des pistes de réflexion tout au long de l'année aux territoires sur les thématiques qui les intéressent le plus fortement. Il s'agit donc de pérenniser une réflexion scientifique sur des thématiques régulières autour d'un événement annuel, le PMF, mais aussi en marge en fonction des demandes des territoires qui les portent, en partenariat avec la Chaire.

Think Tank "Santé, durabilité, bien-être"

- Date de création : 2019
- Leadership : Département de l'Isère et Région Auvergne Rhône Alpes (2019-2023) - Département de l'Aveyron et Département de la Loire (2023 et plus)



Nouveaux modèles et enjeux du marketing territorial
Mise en perspective du tourisme durable et responsable



Réflexion autour des destinations responsables via le tourisme bienveillant et inclusif



Approche multidimensionnelle et multisectorielle de la santé comme pilier des stratégies d'attractivité



Avantages et inconvénients de l'altitude et du thermalisme sur la santé et le bien-être des acteurs du territoire

Focus sur les tendances explorées en 2023

La récente enquête sur les pays les plus heureux du monde « World Happiness Report 2022 » réalisée par les Nations-Unies classe plus de 150 pays selon leur niveau de bonheur. Cette préoccupation se traduit désormais dans plusieurs disciplines émergentes comme l'économie du bien-être ou la géographie du bien-être. Comment apprécier les atouts santé et bien-être d'un territoire au-delà d'indicateurs orientés vers la composante matérielle de la qualité de vie ? Quelle place accorder à la santé comme levier d'attractivité territoriale ? Experts, chercheurs et praticiens ont partagé les résultats d'études scientifiques et les exemples de pratiques inspirantes dans une perspective pluridisciplinaire. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le Journal des départements n°19 p. 34 ou les rubriques consacrées du site Internet de la Chaire: Santé, durabilité et bien-être et Place Marketing Forum

Think Tank "Gouvernance et partenariats"

- Date de création : 2019
- Leadership : Métropole du Grand Nancy (2019-2022), Agence d'attractivité de Toulouse Métropole (2019 et plus), Département de Seine et Marne (2022 et plus)



Mobilisation des acteurs du territoire au service de l'attractivité résidentielle
Focus sur l'intelligence collective



Partenariat villes, porteurs de projets, propriétaires fonciers et citoyens grâce à une plateforme pour une gouvernance digitale horizontale



Atelier co-construire l'attractivité endogène avec les citoyens
Mise en perspective d'une gouvernance horizontale



Nouvelles formes de gouvernance : réseaux d'ambassadeurs, d'entreprises, de producteurs locaux, RSE et ESS

Focus sur les tendances explorées en 2023

Le principe d'un projet d'attractivité collectif et transversal ressort du manifeste du marketing territorial. Quels que soient les modes de gouvernance et de partenariats adoptés par les territoires (gouvernance en mode projet, création d'une organisation de branding, structures en holding ou structures fusionnées), l'objectif de transversalité demeure. Il s'agit donc ici, après avoir abordé la participation des habitants et les partenariats innovants lors des deux derniers Think Tanks, de partager des expériences françaises et internationales pour illustrer les stratégies et les outils opérationnels mis en œuvre pour favoriser cette transversalité entre les différents secteurs de l'attractivité. Les cas de la holding d'Hambourg Marketing, de l'agence fusionnée de Toulouse Métropole ou de l'agence inter-territoriale et inter-sectorielle des Pyrénées ont été explorés. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter les contenus consacrés à la thématique de ce think tank sur le site de la Chaire attractivité et nouveau marketing territorial: [Gouvernance et partenariats](#)

Think Tank "Métropole"

- Date de création : 2022
- Leadership : Métropole Grand Lyon, Métropole Européenne de Lille

Focus sur les tendances explorées en 2023

Les aires métropolitaines ont été pionnières dans la mise en œuvre des démarches de marketing territorial (Amsterdam, Berlin, Lyon, etc.). Elles font constamment évoluer leurs pratiques autour des fondamentaux du marketing territorial : nouveaux indicateurs, nouveaux classements et outils de comparaison des métropoles à l'échelle nationale et internationale, pratiques collaboratives entre grandes métropoles internationales. Différents intervenants, issus du monde professionnel et du monde de la recherche, interviendront afin de partager leurs expertises sur ces enjeux majeurs. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le Journal des départements n°21 p. 94

Think Tank "Événementiel"

- Date de création : 2023
- Leadership : Agence d'attractivité de Toulouse, Agence Hello Lille

Ce groupe de réflexion s'intéresse aux impacts des événements accueillis sur les territoires en élargissant l'analyse des retombées économiques aux impacts environnementaux, sociaux, notamment sous l'angle de l'héritage. L'événementiel sera abordé sous le prisme de la culture, du sport, du tourisme, et du tourisme d'affaires. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le Journal des départements n°26 p. 73 ou la rubrique dédiée du site Internet de la Chaire ANMT: [Événements et MICE](#)

Rendez-vous au Place Marketing Forum 2024 à Caen

Ces think tanks vont se poursuivre en 2024 lors de la 12e édition du Place Marketing Forum les 25 et 26 avril prochain au MOHO de Caen. L'événement itinérant des professionnels de l'attractivité et du marketing territorial est organisé chaque année par la Chaire ANMT. En 2024, il sera co-organisé avec la Manche, la Normandie, Le Calvados et Caen La mer : 300 professionnels, experts français et internationaux, étudiants et chercheurs y sont attendus pour échanger sur les meilleures pratiques et préfigurer les sujets de demain. Le thème central du Forum sera axé sur la RSE avec le développement des marques employeurs territoriales, les pratiques de recrutement et d'ancrage de tous les talents. L'attractivité au service de la qualité de vie du territoire sera mise en avant avec le tourisme régénératif. La RSE sera également mise à l'honneur avec les pratiques managériales responsables mises en œuvre par les organismes chargés de l'attractivité.

Les thématiques des 4 think tanks sont en cours d'élaboration. Venez les découvrir !!

Pour plus d'informations sur le programme et les intervenants de l'événement, rendez-vous sur : placemarketingforum.com

 GROUPE
DELBO PRESSE

delbopresse.com 

Objectif Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité" afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires



Actualités Collèges, Jeunesse

Écrans et enfants : les poisons lents dans nos écoles ou comment nos enfants apprennent l'art de la distraction !

Bien sûr, distribuer des tablettes ou ordinateurs donne une allure branchée, une pratique adoptée par de nombreuses collectivités. Et pourtant ! Attention écrans, poison progressif dans divers domaines !

1. Défi de l'Attention :

Le documentaire "Hyper Connecté - Le Cerveau en Surcharge" révèle que le temps de concentration d'un enfant devant un écran est limité à 45 secondes.

Réalité qui entraîne une augmentation significative des troubles du déficit de l'attention.

Une attention hypersollicitée, dispersée, incapable de se fixer, toujours à la recherche de sources de divertissement. Dans une salle de classe, même sans ordinateur, les élèves ont de plus en plus de mal à rester concentrés sur un cours, s'agitant et cherchant une stimulation.

2. Décryptage de la Réussite :

Des chercheurs ont mis à l'épreuve l'efficacité de logiciels éducatifs pour mémoriser une carte géographique, un texte de sciences et effectuer des calculs. Les élèves, répartis en trois groupes, ont utilisé un logiciel d'apprentissage, pratiqué avec un stylo et du papier, ou n'ont eu aucun apprentissage.

Résultats surprenants : les élèves ayant eu accès au logiciel affichent des performances inférieures à ceux n'ayant reçu aucun apprentissage pour la géographie et les sciences. Le seul avantage est constaté pour le calcul, mais les élèves ayant utilisé un apprentissage papier-crayon s'en sortent tout aussi bien (Étude Lorant-Royer, Spiess, Goncalves, Lieury).

3. Addiction évidente :

Expérience universelle : rien de tel qu'un écran pour occuper les enfants.

Études alarmantes : dès l'âge de 2 ans, les enfants des pays occidentaux cumulent près de 3 heures d'écran par jour. Entre 8 et 12 ans, ce chiffre grimpe à près de 4 h 45, et entre 13 et 18 ans, ils frôlent les 6 h 45 quotidiennes.

Ces usages cumulés représentent annuellement environ 1 000 heures pour un élève de maternelle, dépassant le volume horaire d'une année scolaire.

Michel Desmurget souligne les effets néfastes sur le développement, l'apprentissage, la concentration, le sommeil, l'obésité et le langage, mettant en lumière une corrélation énorme entre le temps passé sur les écrans et la réussite scolaire.

4. Dégradation du langage :

Au sein d'une famille qui dialogue, les enfants entendent de 12 000 à 15 000 mots par jour, une statistique qui diminue de moitié avec l'utilisation des écrans.

Cette disparité explique peut-être pourquoi les enfants d'aujourd'hui commettent six fois plus de fautes qu'en 1987 pour la même dictée.

Nicolas Carr Internet nous rend-il bête ? Robert Laffont

Michel Desmurget La fabrique du créatin digital

Cédric Biagini, Lecture numérique : la guerre de l'attention, L'assassinat des Livres, L'Échappée .

Baisse des effectifs dans les collèges.

À la rentrée 2023, les statistiques révèlent une poursuite de la tendance à la baisse des effectifs scolaires, touchant désormais non seulement le premier degré, mais également le collège.

Les chiffres de la Depp indiquent que 6,34 millions d'élèves étaient inscrits dans les écoles publiques et privées sous contrat du premier degré, enregistrant une diminution de 82 900 élèves par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 1,3 %. Cette tendance concerne tous les niveaux, de la maternelle à l'élémentaire, reflétant la diminution de la taille des générations entre 2013 et 2020.

Le collège n'échappe pas à cette tendance, enre-

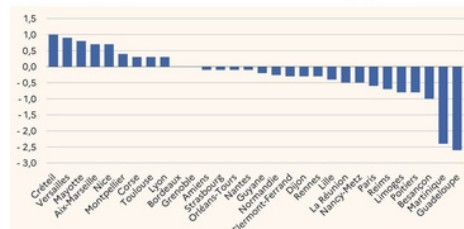
-gistrant une légère diminution de 0,2 % des effectifs à la rentrée 2023.

Les formations générales et technologiques marquent également le pas (-0,1 %), tandis que les formations professionnelles connaissent une augmentation significative de 1,8 %. Cette évolution s'explique principalement par des considérations démographiques, avec 7 000 élèves de moins entrant en sixième à la rentrée 2023 par rapport à la génération précédente.

En termes de types d'établissements, le nombre total d'élèves reste stable dans le secteur public et connaît une légère hausse de 0,3 % dans le privé.

Les prévisions à plus long terme indiquent une poursuite de la baisse du nombre d'élèves jusqu'en 2027, tant dans le premier que dans le second degré.

Évolution entre 2022 et 2023 des effectifs d'élèves du second degré par académie



10. Aube

Un nouveau concours « Bouge pour ta santé » pour les classes de 4e

Le Département de l'Aube, en partenariat avec l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), vient de lancer son nouveau concours intitulé « Bouge pour ta santé ».

Objectif pour tous les élèves de 4e du Département de l'Aube (des collèges publics et privés) : réaliser un spot publicitaire vidéo avant le 26 avril 2024.

S'appuyant sur les principaux et les enseignants, ce concours vise à sensibiliser de façon ludique les collégiens aux bienfaits du sport sur la santé.

Un concours qui s'inscrit dans le contexte des Jeux de Paris 2024

Ils devront fournir un spot vidéo qui devra respecter les critères suivants :

- être entièrement original ;
- être en langue française (les anglicismes sont autorisés) ;
- rester respectueux ;
- ne pas excéder un temps de présentation d'1,30 m.



19. Corrèze

Parcours « Jeunes citoyens »

Le Département lance le "Parcours Jeunes Citoyens", pour encourager les Collégiens à se forger une culture de la participation et de l'engagement

Déjà sensibilisés à la démarche de participation citoyenne dans le cadre des appels à projets écoresponsables proposés dans les collèges, les jeunes Corrèziens vont désormais pouvoir intégrer le "Parcours Jeunes Citoyens".

Conçu pour renforcer leur éducation civique et leur faire découvrir – entre autres – l'institution départementale, ce parcours les amènera aussi à se mobiliser sur des sujets majeurs, comme l'eau et le devoir de mémoire.

Pour l'heure, 8 collèges ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce dispositif, qui contribuera à faire des jeunes Corrèziens des citoyens éclairés, engagés et responsables.



26. Drôme

Installation de la 8ème mandature du CDK

Soixante-six collégiens, issus des collèges publics et privés du territoire, ont été élus au Conseil départemental des jeunes (CDJ) pour l'année scolaire 2023-2024 cet automne. Les jeunes édiles étaient invités à l'Hôtel du Département pour une journée d'intégration et de présentation de la collectivité.

Accueillis par la présidente Marie-Pierre Mouton et les Conseillers départementaux lors de la séance publique, les collégiens ont ensuite partagé un déjeuner avec leurs aînés et les agents du service Éducation jeunesse qui les suivront durant leur mandature.

Le Conseil départemental des jeunes est un outil de participation qui permet de récolter l'avis des collégiens et de répondre à leurs problématiques. Depuis 2016, 424 jeunes ont été élus et ont développé 31 projets pour améliorer le quotidien des élèves drômois. Ces projets sont réunis dans le guide des actions éducatives mis à disposition des 52 collèges et structures jeunesse du territoire départemental.



33. Gironde

Protections périodiques gratuites pour les 33 000 collégiennes girondines : 2 trophées de la commande publique décernés au Département

Le jury des Trophées de la commande publique 2023, organisé en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion avec des territoires décerne deux prix au Département de la Gironde pour l'installation de distributeurs de serviettes périodiques écologiques et gratuites dans les 111 collèges de Gironde.

Ces trophées récompensent l'ensemble des acheteurs publics (tat, hôpitaux et collectivités territoriales) sur leurs démarches achat.

Le Département est le premier à recevoir un double prix : le trophée de la commande publique dans la catégorie achat exemplaire qui récompense un achat alliant performance et durabilité et le prix de la communauté des acheteurs qui découle du plus grand nombre de votes en ligne des acheteurs inscrits au jury.

Il s'agit d'une politique volontariste du Département de la Gironde, alors que près de 12 % des collégiennes sont touchées par la précarité menstruelle. Soit autant de jeunes filles qui chaque mois pendant leurs règles, ne se rendent pas au collège faute de protection adaptée.

35. Ille-et-Vilaine

Pour les 15-25 ans

Le Département finance 42 dispositifs pour les 15-25 ans ! Aide au BAFa, aide au permis, fonds de solidarité logement... Pour les présenter, une BD et 42 fiches actions viennent d'être réalisées : elles seront déposées en libre accès dans tous les points d'accueil jeunesse .

42. Loire

Inauguration des travaux de rénovation du collège Anne FRANK à Saint-Just-Saint-Rambert

Depuis l'automne 2019, le collège a connu une profonde transformation, avec un investissement important tant sur le plan du bâti que sur l'offre pédagogique et éducative. Avec 877 collégiens à la rentrée de septembre 2023, le collège Anne Frank est l'un des établissements les plus importants du département, ayant enregistré une hausse significative d'effectifs au cours des quatre dernières années.

La restructuration réalisée par le Département a permis de moderniser les espaces, en concertation avec les utilisateurs, et d'améliorer le confort quotidien, le bien-être et le bien-vivre ensemble.



L'entrée a été totalement requalifiée, un vaste plateau sportif en gazon synthétique a été créé, et un portrait d'Anne Frank en toile métallique accueille désormais les visiteurs.

Le parvis a été refait pour améliorer la sécurité aux abords du collège, avec un coût total des travaux s'élevant à près de 14 M€ TTC.

La commune de Saint-Just-Saint-Rambert a pris en charge 290 000 € pour les travaux du parvis. L'objectif commun était d'améliorer la sécurité aux abords du collège et de s'intégrer dans un aménagement global du site.



59. Nord

Première pierre de la restructuration du collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux.

Le Département du Nord entreprend la restructuration du collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux.

Cette opération, d'un montant total de 22 millions d'euros dont 4,9 millions d'euros au titre du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds vert) de l'Etat, a pour objectif de restructurer les bâtiments existants, de créer une nouvelle demi-pension, de réduire les dépenses énergétiques et de sécuriser les accès au collège. Le nouveau collège sera à terme en mesure d'accueillir 530 élèves et 400 demi-pensionnaires. Le collège devrait être livré pour la rentrée de septembre 2025.

69. Rhône

Sécurité dans les collèges

Installation de vidéo protection à l'entrée de tous les collèges qui en ont fait la demande, la mise en place de dispositifs spécifiques d'alerte en cas d'attentat, permettant de prévenir l'ensemble des occupants au sein du collège, l'installation ou la modernisation de systèmes anti-intrusions, avec notamment le renforcement des portails et des clôtures autour des collèges, la réalisation de travaux de sécurisation des accès ou des sites emblématiques des établissements (parkings, loges, entrée des élèves, etc.), l'organisation de plusieurs jours de formation obligatoires destinés aux agents des collèges afin de maintenir et de développer leurs compétences dans le domaine de la prévention, notamment en cas d'attaque ou d'alerte à la bombe.

71. Saône-et-Loire

Installation de la nouvelle mandature (2023-2025) du conseil départemental des jeunes

52 collèges sur 62 ont des candidats ! Depuis 2019, l'engouement pour le CDJ71 s'amplifie. Dans certains collèges, plusieurs binômes se sont même portés candidats, nécessitant des campagnes électorales pour convaincre !

Après leur installation officielle, ils seront donc 104 élèves à siéger lors des trois sessions plénières annuelles et des commissions de territoire organisées par bassin de vie, à réfléchir sur l'avenir du département et de ses habitants.



71. Saône-et-Loire

« CUBE d'Argent » pour deux collèges

Pour le Collège David Niépce de Sennecey-le-Grand avec 29,08 % d'économies d'énergie

De nombreuses actions de sensibilisation à la sobriété, conçues par les élèves à destination de leurs camarades, ont contribué à transmettre de bonnes pratiques. Le concours a été présenté dans chaque classe de l'établissement, une journée « gros pull » a été organisée, un stand CUBE.S était présent à la rentrée.

Collège des Chênes Rouges : Une Année d'Actions CUBE.S Fructueuses Dynamise la Sensibilisation à l'Écologie

« Prix CUBE de la Meilleure animation générale » pour le Collège les Chênes Rouges de Saint-Germain-du-Plain

Le Collège des Chênes Rouges se distingue ainsi par son engagement exemplaire en faveur de la sensibilisation à l'écologie, illustrant la possibilité de mettre en œuvre des initiatives tangibles pour un impact écologique durable.

86. Vienne

Territoires numériques éducatifs

Lancé en mai 2022 dans le département de la Vienne pour 4 ans, 1er Département engagé en région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE) permet la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques afin de lutter contre la fracture numérique et le décrochage scolaire.

Le dispositif TNE est porté par le Secrétariat Général pour l'Investissement, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et opéré par la Banque des Territoires, le Département de la Vienne, la Trousse à projets, et le Réseau Canopé.

Dans un premier temps, 9 collèges publics ont été désignés établissement « pilote », pour déployer le dispositif.

Parallèlement tous les collèges du département ont bénéficié d'équipements, de ressources numériques mis à disposition des élèves et des enseignants pour développer les usages du numérique. De la même manière, les écoles publiques et privées s'équipent en numérique grâce à ce dispositif.



90. Territoire de Belfort

Installation du Conseil départemental des Jeunes du Territoire de Belfort

Le Président du Département Florian Bouquet a accueilli les 22 élus du Conseil départemental des Jeunes (CDJ90) à l'Hôtel du Département en vue de l'installation, de l'élection du Président et des Vice-présidents de cette nouvelle Assemblée.

Les nouveaux élus du CDJ90, exclusivement des élèves de 4e, ont été élus en octobre dernier au sein de leur collège par l'ensemble des délégués de classe (tous les niveaux). Ils siégeront pour un an au sein d'une Assemblée composée de 22 jeunes, représentants et porte-parole de tous les collégiens du Territoire de Belfort.

Le thème retenu pour ce mandat est « l'olympisme et ses valeurs » avec un premier temps fort : une sortie au musée olympique de Lausanne en Suisse, fin novembre.

Le CDJ90 permet aux jeunes de faire entendre leur voix et leurs idées et de développer leur esprit d'engagement démocratique.

Depuis le lancement du Conseil départemental des jeunes il y a 7 ans, plus d'une centaine de collégiens du Territoire de Belfort ont participé à ce dispositif.



En ce début d'année, quel bilan faites-vous de 2023 en matière de communication ?



Cécile Delozier : J'ai envie de terminer l'année par une note positive. Même si je déplore un manque d'incarnation et donc de sincérité dans de nombreuses prises de parole, je me réjouis de voir une élévation de la qualité de certaines interventions orales grâce à un recours plus systématique à la formation en prise de parole en public.

LR : Racontez-nous: quelles prestations vous a semblé réussi en 2023 ?

CD : Celles des candidates à l'élection Miss France ! Le discours prononcé par chacune était très travaillé et bien interprété. Les interventions étaient construites et pleines d'humour. Même les oublis de texte étaient rattrapés avec souplesse et fraîcheur. Soucieux de moderniser l'exercice et de contrer l'image misogyne qui colle à ce concours, les organisateurs ont manifestement fait coacher les candidates et j'ai pu voir à quel point les jeunes femmes avaient travaillé.

Pour avoir l'habitude de pratiquer cet exercice du coaching de personnes dont la prise de parole n'est pas le métier, je peux vous assurer que le résultat obtenu dans la prestation finale est bluffant ! Ce qui me réjouit, c'est de voir qu'on ait choisi la prise de parole comme moyen de crédibilisation des individus. Le diplôme scolaire n'a pas joué comme unique élément de preuve. Les candidates ont été particulièrement guidées dans l'affirmation de soi.

Le travail de direction d'acteur (l'acteur étant une miss) a été centré sur la singularité de la personnalité de la miss par le biais de jeux de mots ou de traits humoristiques sur la région, la profession ou le hobby de la candidate. Cette manière de se présenter me paraît être très pertinente. Aujourd'hui, au-delà de la profession, de la fonction... ou de la beauté plastique, le public veut connaître l'individu dans sa spécificité.

LR : Les élus n'échappent-ils pas à cette règle ?

CD : Pas du tout. Pour réussir sa présentation, un élu, doit aujourd'hui se plier à cette règle implicite qui est de lâcher des informations personnelles. Enumérer ses mandats ne suffit pas voire est contre productif dans le sens où on peut apparaître comme un politicien hors sol. Il faut mettre en valeur avant tout sa personnalité. Or certains y répugnent par pudeur.

L'enjeu est pourtant central car chaque citoyen qui vote pour celui qui va le représenter en lui donnant sa voix est en droit de connaître, de posséder des éléments biographiques sur celui-ci. Même si l'exercice peut paraître difficile, l'élu doit se saisir de cette opportunité pour consolider sa légitimité à exercer le pouvoir.

Il s'agit de puiser dans sa propre vie des éléments tangibles susceptibles de crédibiliser son engagement : « *je suis marathonien, donc je ne lâcherai rien dans l'action publique !* » ; « *j'ai créé une association, donc j'ai le sens de l'intérêt général* » ; « *Ma famille vit ici depuis 4 générations, donc j'ai ce territoire cheillé au corps* ».

Si les miss doivent envoyer le message suivant : « *je suis belle et je ne suis pas qu'une image* », les élus doivent envoyer quant à eux ce message : « *je suis élu (ou je veux l'être) et je veux servir l'intérêt général grâce à mes qualités et mon honnêteté* ».

Cette communication n'est pas si difficile mais elle se prépare ! Identifier, sélectionner et mettre en scène les éléments de sa biographie fait partie des incontournables de la communication politique.

La présentation de soi est donc une chance pour crédibiliser et légitimer son ambition politique.

Comment gérer la critique en tant que personnalité publique ?

Matthieu Wildhaber est un architecte du discours. Détenteur d'une solide formation universitaire, il s'est également formé en France et en Belgique pour comprendre les discours au travers des cultures. Fondateur d'un cabinet de conseil en rhétorique et communication publique, il conseille aujourd'hui les partis politiques et les entreprises aux techniques oratoires qui mettent les foules en mouvement. Chaque année, il transmet sa passion au monde étudiant, en tant que chargé de cours en art oratoire et en relations publiques.



Vous venez d'obtenir un poste qui vous expose en public. Vous prenez la parole et rédigez des messages largement diffusés. Soudain, vous recevez des critiques virulentes. Que faire ?

Tout d'abord, la critique n'est pas un avis. Dans le dictionnaire, la critique fera référence à la notion d'examen. Lorsqu'il y a une critique, il y a naturellement une posture d'examineur et d'examiné. Dans cette construction hiérarchisée, la moindre étincelle peut déclencher un incendie non désiré et incontrôlé.

Pour aider les profils publics à gérer la critique, j'ai mis sur pied un concept. Il porte un nom :

- Le peigne à critique.

Ce peigne propose un questionnement en trois temps face à la critique. Un questionnement pour passer les critiques au peigne fin.

1. L'émetteur de la critique a-t-il un niveau de compétence équivalent ou supérieur au mien ?

Rappelez-vous, la critique est un examen. S'il y a examen, il doit y avoir compétence. Les critiques gastronomiques ont un palais expérimenté. Les critiques de film ont dévoré des heures de pellicule. Si la personne qui vous critique n'a aucune expérience dans votre domaine, n'y prêtez aucune attention.

Comment évaluer la compétence d'une personne ? Vous devez questionner son parcours. S'il y a des faits qui se rapprochent de votre expérience ou des accomplissements qui attestent d'une compétence, prenez-les en compte.

2. Le mode opératoire est-il acceptable ?

Si critique il y a, elle doit être faite dans les formes. Ne gaspillez pas une seconde face à une critique irrespectueuse, injurieuse ou blessante. C'est une règle importante ; la mauvaise herbe ne s'arrose pas. Une nuance est à apporter dans le cadre de la communication publique. Plus la personnalité qui communique est connue, plus elle doit accepter une tolérance face à la virulence. C'est la rançon du pouvoir.

3. Quelle est la finalité de la critique ?

L'émetteur de la critique a-t-il l'intention de vous faire grandir ? Ou a-t-il simplement l'intention de briller dans votre lumière en ramassant les miettes de votre savoir ? Souvent, la critique est un moyen d'exister. Non pas un moyen de faire grandir.

Ces trois questions (coups de peigne) vous permettront de filtrer les critiques. Difficile au début, mais salvateur sur le long terme.

Mettons-nous dans la peau d'une personnalité politique qui possède une expérience telle, que rares sont ceux qui partagent un même niveau de compétence (par exemple, un Président d'un état). Faut-il mettre toutes les critiques à la poubelle parce que personne n'a un niveau de compétence similaire ? Non.

Il faut trier. Un rôle politique est un rôle de représentation. Il faut être capable de représenter l'industrie, l'écologie, l'agriculture, etc. L'omniscience n'existant pas, il faut s'assurer d'être à l'écoute des critiques dans chacun de ces tiroirs pour les représenter au plus proche de leur réalité.

Et face à une personne compétente, respectueuse et bien intentionnée, dites MERCI. Vous grandirez.

Histoire contemporaine

Il s'appelait Georges Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal,
Conseiller régional de
la région Auvergne-
Rhône-Alpes

Episode 4 : Claude.



Trente ans après la disparition du président Georges Pompidou, son épouse Claude a raconté l'homme, le passionné d'art moderne et de poésie, la rencontre avec le général de Gaulle, l'homme d'État « qui aimait les Français », l'histoire du Centre Pompidou et de la Fondation Claude-Pompidou. Évoquant ses souvenirs, ceux de sa vie à Matignon ou à l'Élysée, la proximité avec Yvonne de Gaulle et avec Bernadette Chirac...

Les années Pompidou ont commencé en 1962, quand Georges a été nommé Premier ministre. « Quant à me faire dire que ces années-là ont été heureuses, il me semble qu'on faisait bien ce qu'on devait faire, même si c'était dur. Les gens me disent très souvent que cette période fut heureuse. On ne m'a jamais dit le contraire. » Les forces politiques ont hélas assez largement oublié le message politique de Georges Pompidou.

Claude et Georges s'entendaient très bien, les deux étant très humains, aimant beaucoup les gens, aimant beaucoup l'art, la poésie, la littérature. C'est ainsi que l'on peut retenir de Georges selon sa propre épouse, son humanité naturelle. **Il aimait les gens,** il aimait leur parler. **Chaque Français, quelle que soit sa condition, comptait de la même façon pour lui.** Et les Français s'en sont bien rendu compte, parce qu'il était des leurs. Georges s'est toujours passionné pour ce qu'il faisait. La vie politique fut un destin, absolument un destin.

« **J'ai épousé un professeur et je me suis réveillée avec un président de la République,** » disait Claude. « Mon mari, n'oubliez pas, était socialiste dans sa jeunesse. C'est le général de Gaulle qui l'a fait changer. La famille de mon mari était entièrement socialiste. Moi qui n'y connaissais rien, je trouvais bizarre dans ma belle-famille d'entendre parler tout le temps des socialistes. Je me disais : ils sont comme ça. Tout ça, c'est humain. »

C'est ce chemin qui l'a conduit au partage, au Centre Georges Pompidou. Comment l'idée du Centre Pompidou a-t-elle germé dans son esprit ? Il considérait qu'il n'y avait pas assez de bibliothèques à Paris. « **Il faudrait que les gens puissent aller consulter gratuitement dans les bibliothèques.** » Il souhaitait aussi l'accession de tout le monde à l'art, la peinture, la musique. Il avait proposé l'idée au général de Gaulle et à Malraux, qui n'avaient pas été intéressés. Il avait été un peu dépité mais n'a pas renoncé pour autant, il a engagé ce projet dès son élection à la Présidence. Allez au Centre Georges Pompidou quand on n'est pas de bonne humeur, ou quand on est un peu triste, c'est une véritable thérapie. On en sort, on a vu des tableaux, on va mieux. « **C'est le côté salvateur de l'art** », comme aime à le rappeler son épouse Claude. La construction du Centre Pompidou a été capitale pour lui.

Dans un hôpital, comme dans un musée, une bibliothèque, on ne fait pas de différence, de catégorie. Il y a des gens que l'on admire pour leur intelligence exceptionnelle, pour leur cœur. **L'intelligence et le cœur, ça va ensemble.** Tels étaient Georges et Claude, tels sont le Centre Georges Pompidou et la Fondation Claude-Pompidou. L'intelligence, ce n'est pas savoir faire des calculs savants ou avoir une grande mémoire. Ça ne suffit pas.

Pourtant Claude confessa un jour qu'ils ont failli devenir snobs. « J'étais épatée de rencontrer les plus grandes familles, les gens les plus riches. Cela ne m'était jamais arrivé avant. J'ai découvert un monde que je ne connaissais pas, des noms, des fortunes extraordinaires. Ça m'a épaté ! Mais cela n'a pas duré longtemps. Un an après, cette impression s'est estompée. »

Vivre tout ce qui se passe d'intéressant sur le plan de l'art, et après, ça suffit. La famille remplit bien la vie. Ça n'a pas toujours été parfait. Mais c'est vrai que la société française est plus malade aujourd'hui qu'elle ne l'était hier.



Dans un **abécédaire des années Pompidou**, qui reste un projet, qui était ma première intention pour ce cinquantième anniversaire, que mettre en exergue ? La peinture, la poésie bien sûr. **L'art lui donnait le courage de l'action.** Les productions dont il s'entourait remplissaient un rôle essentiel, tel que le décrit l'historien Georges Duthuit : l'œuvre d'art était un « accessoire supérieur de la vie en société capable, sans doute, de combler nos instants de silence et de recueillement, mais spontanément associé à l'architecture, aux choses du service et de l'apparat, aux gestes de la cérémonie familière ou solennelle d'une habitation : **une œuvre qui nous soutient encore au moment où nous ne la regardons pas** ».

Il y a aussi **l'Anthologie de la poésie française** parue en 1961, écrite par Georges Pompidou, qui marque sa volonté de laisser sa marque dans le domaine du rêve à l'heure où l'action allait s'emparer de lui. En fait cet ouvrage répond à une interrogation qui fut la sienne toute sa vie : **« Comment croire à l'action si elle n'est pas la sœur du rêve ? »** Comme un séminariste plongé dans les textes sacrés pour œuvrer dans le siècle, Georges Pompidou s'immergea dans la poésie.

L'épisode significatif du questionnaire de Proust que son fils Alain a ressuscité dans son ouvrage récent, « C'était Georges, mon père », montre à travers ses courtes réponses ce que fut la personnalité de Georges Pompidou.

Quelle est votre vertu favorite ? La pudeur.
 Quelle est votre qualité préférée chez l'homme ? La noblesse.
 Quelle est votre qualité préférée chez la femme ? La noblesse.
 Quelle sont vos préoccupations préférées ? Lecture. Musique.
 Quelle est votre principale caractéristique ? L'obstination.
 Quelle est votre idée du bonheur ? « Au coin du feu, le soir, auprès d'une amie aimée ».
 Quelle est votre idée du malheur ? Un célibataire vieilli.
 Quelle est votre couleur favorite, votre fleur favorite ? Rouge. La rose.
 Si vous n'étiez pas vous-même, qui aimeriez-vous être ? Artiste ou écrivain.
 Où aimeriez-vous vivre ? A Paris ou en Italie.
 Quels sont vos auteurs favoris en prose ? Proust, Dostoïevski.
 Quels sont vos poètes favoris ? Racine, Baudelaire, Shakespeare.
 Quels sont vos peintres et compositeurs favoris ? Vinci. Vermeer. Cézanne. Mozart. Beethoven.
 Quels sont vos héros favoris dans la vie réelle ? De Gaulle.
 Quelles sont vos héroïnes dans la vie réelle ? Néant.
 Quel est votre héros de fiction favori ? Fabrice Del Dongo.
 Quelles sont vos héroïnes de fiction ? Anna Karénine.
 Quelles sont vos plats et boissons préférés ? La soupe aux choux, le foie gras et le bordeaux.
 Quels sont vos prénoms favoris ? Alain, Anne.
 Quel est pour vous le défaut le plus grand ? La bêtise humaine.
 Quels caractères de l'Histoire détestez-vous le plus ? Les Puritains.
 Quel est votre état d'esprit présent ? Luxe, calme et volupté.
 Quelle est votre devise ? Néant.

La « guerre » des civilisations, la « guerre » des religions, qui semble aujourd'hui s'inscrire dans notre quotidien apparaît plus épouvantable encore à l'aune des années Pompidou qui étaient celles des lumières contemporaines.



Actualités culture, sport et tourisme

Tourisme

Une bonne arrière-saison touristique qui laisse augurer un bilan positif pour l'année 2023

A l'issue des vacances de Toussaint, la fréquentation française cumulée maintient le niveau record enregistré en 2022 à la même date avec près d'1 milliard de nuitées. La clientèle européenne et internationale est quant à elle en progression de + 11 %. Ainsi, et sauf événement majeur, l'année touristique 2023 devrait s'achever sur un bilan positif.

La fréquentation des mois de septembre et d'octobre s'inscrit dans la bonne dynamique constatée depuis le début de l'année.

54 % des destinations ont en effet constaté une progression de fréquentation (du 1er septembre au 4 novembre), proportion qui atteint 67 % pour le seul mois de septembre grâce à l'effet Coupe du Monde et à l'été indien. Cette bonne météo a favorisé également l'excursionnisme, notamment les weekends.

Ce satisfecit global est conforté par les résultats du dispositif Flux Vision Tourisme :

- la fréquentation française est en stabilité en septembre et en octobre au regard des résultats de la même période en 2022 et s'élève à plus de 180 millions de nuitées touristiques (en septembre, la progression est de + 4 %) ;
- la fréquentation européenne et internationale, elle, progresse (+ 10 %), boostée notamment par la Coupe du Monde de Rugby (+ 12 % pendant la durée de la compétition). En effet, la quasi-totalité des pays y participant enregistrent une progression de leur volume de nuitées au regard de 2022.

Par types de territoire, du 2 septembre au 4 novembre, les destinations rurales et urbaines sont les plus nombreuses à progresser (avec respectivement 63 % et 60 % des répondants pour lesquels la fréquentation est haussière), devant les destinations littorales (52 %) ; les secteurs de montagne sont près de 40 % à avoir connu une fréquentation moindre (les stations sont bien souvent fermées à cette période de l'année).

Des vacances de Toussaint (du 21 octobre au 4 novembre) qui marquent le pas

Concernant les vacances de Toussaint à proprement parler, 58 % des destinations constatent une stabilité ou une progression de la fréquentation, pendant que 42 % constatent un retrait. En effet, la période a été impactée par des conditions météo particulièrement défavorables dans certains territoires qui ont limité les réservations de dernière minute et les excursions.

Des vacances de Noël prometteuses en montagne

Même si la plupart des destinations interrogées n'ont pas encore beaucoup de visibilité sur les vacances de Noël, la fréquentation de cette période s'annonce stable, sauf en montagne où les réservations sont en avance pour la moitié des répondants.

Sources

> Enquête en ligne réalisée par ADN Tourisme du 6 au 10 novembre 2023 auprès de 498 destinations adhérentes (CRT, CDT et OT Cat.I).

> Analyse et exploitation des données nationales Français et Etrangers par la solution Flux Vision Tourisme (Orange Business / ADN Tourisme)

La Société des Nouveaux Commanditaires (SNC) et la FNADAC scellent un partenariat prometteur pour la démocratie culturelle

Paris, le 27 novembre 2023 - L'édition 2023 du Salon des Maires et des Collectivités Locales a été le théâtre d'une alliance stratégique majeure entre deux acteurs essentiels de la démocratie culturelle en France : la Société des Nouveaux Commanditaires (SNC) et la Fédération nationale des associations des directrices et directeurs des affaires culturelles (FNADAC). Le 21 novembre, sur le stand de la FNADAC, une convention cadre a été signée, marquant le début d'une collaboration qui promet de rehausser l'impact de l'action culturelle dans les collectivités.

Deux Piliers de la Démocratie Culturelle

Réunis : D'un côté, la SNC, initiateur du mouvement des Nouveaux Commanditaires, qui offre aux citoyens la possibilité d'associer des artistes ou des chercheurs à leurs préoccupations par le biais de commandes artistiques. De l'autre, la FNADAC, réseau d'associations regroupant les directrices et directeurs des affaires culturelles ainsi que les professionnels responsables des missions culturelles dans les collectivités locales.

Renforcer les Liens Locaux et Nationaux :

Chantal de Singly, présidente de la SNC, se réjouit de ce partenariat, soulignant qu'il normalisera les relations entre la SNC et les responsables culturels locaux, renforçant ainsi le rôle de la SNC en tant que partenaire incontournable. Au niveau local, la collaboration facilitera le dialogue avec les acteurs des territoires, permettant à la SNC d'œuvrer de manière collaborative selon des principes démocratiques formels.

Vers une Proposition Culturelle Plus Inclusive :

Christophe Bennet, président de la FNADAC, insiste sur le caractère doublement bénéfique de ce partenariat.

Au niveau territorial, il facilitera les interactions entre les responsables culturels et le réseau de médiateurs de la SNC. Au niveau national, la FNADAC s'inscrit résolument dans la logique des droits culturels, ne créant plus seulement "pour" mais aussi "avec" les citoyens.

Ce partenariat confirme l'engagement en faveur d'une proposition de démocratie culturelle plus inclusive, conforme à la Déclaration de Fribourg.

Projets en Cours et Illustration Exemple :

La SNC compte actuellement 45 projets en cours, principalement à l'échelle communale, avec plus de 500 œuvres créées au cours des 30 dernières années.

Un exemple marquant est le projet du Pont Rouchaud en Nouvelle-Aquitaine, où trois communes ont uni leurs forces pour célébrer leur localisation singulière. Marie-Anne Chambost, médiatrice de la SNC, souligne l'impact fédérateur de ce projet, favorisant la compréhension mutuelle et le partage d'une œuvre commune.

Un Avenir Prometteur : La prochaine étape pour ce partenariat dynamique sera la participation de la SNC au nouveau groupe de travail "démocratie culturelle" de la FNADAC. Cette collaboration promet de faire émerger de nouvelles perspectives pour l'art, la culture et la démocratie au sein des collectivités locales et nationales.

02. Aisne

9 sites au patrimoine mondial de l'Unesco

9 sites axonais de la Grande Guerre sont désormais inscrits au patrimoine de l'Unesco :

- Monument Les Fantômes sur la Butte Chalmont (Oulchy-le-Château), exemple de monument à valeur internationale épousant le paysage (classé Monument Historique),
- Cimetière militaire américain de Belleau, exemple d'un cimetière américain accolé au site du bois Belleau et au village (classé Monument Historique)
- Cimetière militaire allemand de Saint-Quentin, exemple d'une architecture mémorielle réalisée durant la guerre (classé Monument Historique)
- Cimetière militaire allemand de Veslud, exemple d'un ensemble cimetière et monument construits durant la guerre (classé Monument Historique),
- Cimetière militaire franco-allemand de Le Sourd, exemple d'un cimetière paysager franco-allemand construit sur le champ de bataille durant la guerre (classé Monument Historique).
- Cimetière militaire français d'Effry, exemple d'un cimetière de civils victimes d'un camp d'internement de la Grande Guerre,

- Cimetière militaire danois de Braine, exemple unique d'un cimetière construit pour la nation danoise,
- Chapelle et cimetières militaires français et allemand de Cerny-en-Laonnois, ensemble mémoriel avec une chapelle, deux cimetières et un monument britannique à proximité d'un village disparu (chapelle classée Monument Historique)
- Cimetière militaire français de Craonnelle, exemple d'un cimetière français construit sur la pente du Chemin des Dames durant la guerre.

09. Ariège

Lancement de la caravane du sport santé !

A l'approche des Jeux Olympiques 2024, le Conseil Départemental de l'Ariège, aux côtés du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) de l'Ariège, ont annoncé le lancement d'un dispositif innovant : la caravane du sport santé !

Une initiative qui a pour objectif de faire prendre conscience des bienfaits de la pratique sportive dans le mode de vie notamment des publics jeunes, seniors et des personnes en situation de handicap en allant à leur rencontre. Pour cela, un véhicule équipé de matériel sportif sillonnera l'Ariège et proposera aux structures préalablement repérées (ALAE, écoles, EHPAD...) des activités sportives encadrées par des professionnels.

Au total, 15 territoires d'avenir ; ont été identifiés pour 90 jours d'actions.

10. Aube

L'équipe olympique gymnique du Brésil choisit Troyes et l'Aube pour préparer les Jeux Olympiques de Paris 2024

Elle rejoint ainsi le comité paralympique du Brésil et la délégation olympique japonaise d'escalade qui ont déjà fait le choix de ce territoire pour préparer les Jeux de Paris 2024 dans les meilleures conditions.



18. Cher

Bourges désignée capitale européenne de la culture 2028

Elle surpasse des métropoles plus imposantes telles que Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen.

Avec ses 60 000 habitants, Bourges a su séduire le jury en mettant en avant une approche axée sur l'humain et un engagement en faveur d'un impact carbone minimal.

Cette victoire marque un tournant dans la conception traditionnelle de cette distinction, mettant en avant l'idée que la taille ne fait pas tout. Bourges a prévalu en privilégiant une stratégie "à taille humaine", s'inscrivant ainsi dans une tendance qui déplace l'attention des grandes métropoles vers des centres plus modestes, mais tout aussi riches culturellement

Pour Jacques Fleury, président du Conseil départemental du Cher « Cela va au-delà de la simple distinction, car cela offre une opportunité de catalyser le potentiel artistique, intellectuel et économique de la ville[...] C'est une très bonne nouvelle pour Bourges et une chance pour le Cher »

34. Hérault

Le Département reçoit le label « Employeur Pro-Vélo »

Le Département de l'Hérault obtient la labellisation « Employeur Pro Vélo - niveau Argent » de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) décernée par l'Afnor pour son Plan mobilité à destination des agents de son site d'Alco à Montpellier.

Une reconnaissance de 15 années d'engagement en faveur des mobilités durables et du vélo visant à préserver le territoire héraultais et la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants et agents.

45. Loiret

Le château de Chamerolles obtient le label Qualité Tourisme™

Cette reconnaissance garantit un haut niveau de service, notamment en matière d'accueil, d'écoute clientèle, de visite, ou d'information en amont

La marque Qualité Tourisme™ est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

En région Centre-Val de Loire, 70 sites touristiques sont labellisés Qualité Tourisme™. Le site a été cédé au Département du Loiret en 1987.

59. Nord

« Construire malin, construire romain »

Cette nouvelle exposition a lieu au Forum antique de Bavay propose aux visiteurs de découvrir l'ingéniosité et le savoir-faire architectural des Romains en matière de construction.

Cette exposition explore les sept principaux matériaux utilisés dans l'Empire romain : le fer, le bois, la terre cuite, le calcaire, le verre, les pigments et le marbre. Les objets exposés proviennent principalement des fouilles menées sur site, offrant un aperçu direct de la vie gallo-romaine à Bavay.

L'exposition « Construire malin, construire romain » a lieu jusqu'au 5 novembre 2024.

67-68. Alsace

Pass « château Alsace » ou Pass « sciences Alsace » ! Nouvelle offre culturelle sans limites de la Collectivité européenne d'Alsace pour les Alsaciens

La Collectivité européenne d'Alsace propose deux nouveaux Pass : le Pass « Château Alsace » du Haut-Koenigsbourg et le Pass « Sciences Alsace » du Vaisseau pour découvrir sans limites les établissements culturels alsaciens.

- Un accès illimité au Château du Haut-Koenigsbourg ou au Vaisseau durant un an de date à date (cartes nominatives ou de groupes)
- Des tarifs réduits à la programmation culturelle de l'établissement
- Des tarifs réduits dans les établissements partenaires
- Une invitation à un évènement exclusif une fois par an offrant une expérience unique (visites personnalisées d'expositions, visites insolites, etc.).
- L'adhésion à une communauté d'ambassadeurs (exemple : veilleurs de châteaux ou enfants testeurs du Vaisseau).



Le Pass Château vous ouvre les portes du Haut-Koenigsbourg en accès illimité et vous propose des tarifs réduits lors de ses évènements et chez ses partenaires !

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.



Simone VEIL, les combats d'une immortelle, par Laurence VERNET

La vie de Simone Veil est à la fois connue de tous et de personne.

En effet, certains moments de son parcours tant politique que personnel sont si célèbres que nous avons parfois l'impression de tout savoir d'elle.

Pour toujours, Simone Veil (née Jacob) sera associée aux rescapés des camps de la mort, elle qui vécut les horreurs d'Auschwitz-Birkenau avec sa mère et ses sœurs en 1944.

Pour l'éternité, elle sera liée au président Valéry Giscard d'Estaing, et surtout à la loi sur la dépénalisation de l'avortement votée en 1974.

Mais que savons-nous d'autre sur elle ? Se rappelle-t-on qu'elle fut la première présidente du Parlement européen en 1979 ? Sait-on que, parmi toutes les fonctions qu'elle occupa au cours de sa carrière, celle qu'elle préféra fut celle de membre du Conseil Constitutionnel (1998-2007) ? Parce qu'elle mit toute sa vie au service des autres – et surtout des femmes –, faut-il pour autant faire d'elle une icône du féminisme ?

Revenant sur tous les combats sociaux et politiques menés par Simone Veil, cette biographie cherche aussi à percer l'être.

Femme forte mais parfois dure, traditionnelle mais progressiste, attachée à la nation française mais pour la construction européenne, l'ancienne ministre, députée et magistrate est un personnage complexe qui ne cesse de surprendre.

S'appuyant sur de nombreuses archives (fonds Simone Veil aux archives nationales, etc.) et sur des entretiens inédits (notamment avec sa famille proche), l'historienne Laurène Vernet nous plonge au cœur de la carrière et de la vie hors du commun de la cinquième femme panthéonisée.

Catherine Nay

Secrets de vies



Secrets de vie, par Catherine NAY

En quelques pages, elle cerne l'originalité d'un caractère, éclaire les aspects les plus inattendus de chacun de ceux qu'elle rencontre pour recueillir leurs confidences, sonder leurs états d'âme. Moments de vérité exceptionnels, restitués avec une acuité de style et une finesse psychologique sans égales parmi les grands observateurs d'aujourd'hui.

Ce qui intéresse Catherine Nay en premier lieu ? La « pâte humaine », autrement dit les véritables ressorts d'un individu, ses secrets d'enfance, sa part

d'intimité, l'arrière-plan personnel où s'est joué son parcours. Telles sont les clés qu'elle est allée chercher auprès de personnalités aussi diverses par leur trajectoire, leurs origines, leur tempérament que Philippe de Gaulle, Roland Dumas, Hélène Carrère d'Encausse, Édouard Balladur, Gérard Larcher, Édouard Philippe, le général Georgelin, François Pinault ou Giuliano da Empoli.

Chaque fois, c'est la justesse du détail, la précision de l'anecdote, la vivacité du trait qui font merveille et en disent souvent plus long sur la complexité d'un être que bien des biographies.

Alain JUPPÉ

Une histoire française

Mémoires



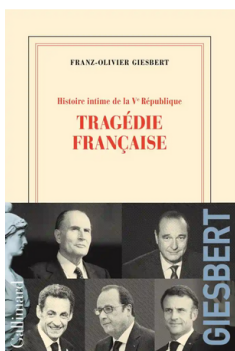
Une histoire française, par Alain JUPPÉ

Il ne se destinait pas à la vie politique, pourtant sa carrière sera exceptionnelle. C'est en faisant ses débuts à Matignon en 1976, aux côtés de Jacques Chirac, qu'Alain Juppé attrape un virus qui ne le lâchera plus.

Dans ses Mémoires passionnants, l'homme raconte près de cinquante ans de vie publique – plusieurs fois ministre, Premier ministre et maire de Bordeaux – et la chance d'une vie si intense.

Il se livre sans fard sur son enfance à Mont-de-Marsan, ses racines catholiques, son amour des livres, son attachement à sa famille, à sa terre landaise, sa timidité raide. « Si l'on me trouve parfois sec, c'est mon mimétisme avec le pin des Landes. » Il revient sur ses succès, ses blessures, ses échecs, ses convictions et son éternel optimisme.

Avec sincérité et gratitude, voici Une histoire française, celle d'un engagement sans faille pour notre pays.



C'était Georges, mon père, par Alain POMPIDOU

Dans Le Sursaut, il raconté le redressement gaulliste de 1958, et dans La Belle Époque, la gestion de "mère de famille" des années Pompidou et Giscard.

C'était un autre siècle. Mais les décennies suivantes, que Franz-Olivier GIESBERT essaie de faire revivre ici, celles de Mitterrand, Chirac, même Sarkozy et Hollande, nous paraissent elles aussi lointaines, avec leurs promesses et leurs ombres : bicentenaire de la Révolution, chute du Mur, 11 Septembre, irruption des "lieux de mémoire" et éclatement concomitant de notre roman national. Mitterrand prétendait "changer la vie" en 1981. Onéreuse illusion. La présidence Chirac s'est enrayée sitôt commencée, marquée pourtant par quelques décisions mémorables. Le repli s'est poursuivi, bon an mal an, sous leurs successeurs, qui n'ont pas toujours démerité. La France n'a certes pas encore touché le fond, mais elle s'est laissée aller, au point de ne plus maîtriser ni ses comptes publics ni ses flux migratoires.

Sans oublier le délitement de l'autorité qui ronge nos âmes, notre industrie qui se défait, comme notre moral, et la juxtaposition des ghettos communautaires sous l'égide du "vivre-ensemble".

Ce qui n'empêche ni les plaisirs, ni les rires, ni les joies, ni les chansons de Véronique Sanson et de Francis Cabrel qui égaient notre vie, ni la nostalgie de ceux qui nous ont quittés sans jamais partir - Aragon, Barbara, Johnny Hallyday, Belmondo...

Puisant dans mes carnets et le Journal qu'il a tenu pendant des années, Giesbert a voulu raconter comme il avait vécu ce temps de faux espoirs et de vraies ruptures, dans un va-et-vient entre nos perceptions d'alors et notre regard d'aujourd'hui. Avec la conviction qu'il n'y a jamais de fatalité en histoire.



Chroniques des territoires - Comment les régions ont construit la nation, par David CHANTERANNE

L'histoire de France ne se conjugue pas au singulier. La centralisation commencée au XVIIIe siècle, confirmée par la Révolution française et achevée par l'Empire, a organisé un pays autour de sa capitale. Il n'y aurait de France que parisienne. A l'image de notre pouvoir, l'histoire serait "centralisée".

Or, de la fin de l'Antiquité au XXe siècle, les événements démontrent exactement le contraire.

Les drames et les triomphes de la France ont eu, au moins à parts égales, pour théâtre la province et Paris.

De la fondation de Marseille par les Phocéens à la rencontre du chancelier Adenauer et du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, en passant par la libération d'Orléans par Jeanne d'Arc, l'entrée de Napoléon à Grenoble au début des Cent-Jours ou encore la défense de Belfort par Denfert-Rochereau pendant la guerre de 1870, il revient sur le rôle décisif et parfois méconnu des régions dans la construction de la nation.

Outre de rappeler, avec verve et clarté, le récit de ces événements fondateurs, l'historien mène une enquête de terrain afin d'identifier ce qu'il reste, concrètement ou symboliquement, de ces vestiges du passé. A la redécouverte des multiples phénomènes et situations politiques, économiques, militaires ou culturelles, il interroge la force des lieux, les raisons de leur puissance, les causes qui en ont fait des mythes et, parfois, celles qui les ont fait oublier.

Un récit passionnant et un essai magistral, où il est enfin rappelé que la France ne serait rien sans ses provinces, et que son indépendance elle-même tient aux exploits réalisés aux quatre coins de son territoire.

LE JOURNAL **DES**
DEPARTEMENTS

Cérémonie

D

D.O.R

Septembre 2024

Candidatez dès maintenant

www.delbopresse.com



EN 2024,
**CAP
SUR LES
JEUX**

MARTINE VASSAL ET LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2024